



Analyse des situations :

Le candidat est capable de comprendre les situations, d'anticiper leur évolution et de déceler les dangers potentiels qu'elles comportent. Il sait détecter, trier et classer les informations selon leur importance.

Adaptation aux situations :

Le candidat est capable de prendre et de mettre en œuvre les décisions adaptées à partir de l'analyse des situations.

Le cas échéant, il sait expliquer les raisons de ses choix.

Conduite autonome :

Le candidat est capable de conduire en suivant un itinéraire et/ou en se rendant vers un endroit préalablement défini par l'expert.

Il recherche la signalisation et les indices utiles à son déplacement. Il détecte les changements de direction à réaliser et déclenche par lui-même l'enchaînement des actions de conduite.

Le candidat démontre ainsi sa capacité à se diriger seul dans la circulation tout en maintenant le niveau de ses compétences.

3. La courtoisie et la conduite économique et respectueuse de l'environnement :

Le candidat fait preuve d'une attitude préventive envers les autres usagers démontrant globalement sa capacité à faciliter la fluidité de la circulation et à contrôler ses réactions face à la pression exercée par les autres usagers, favorisant ainsi une conduite apaisée.

Le candidat est capable d'adapter sa conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre, il doit concilier cette conduite avec le maintien de la sécurité et les contraintes du trafic.

X. – Transcription de l'évaluation

Le résultat de l'épreuve pratique découle du bilan chiffré de l'évaluation du niveau d'acquisition des compétences.

A l'issue de chaque examen, l'expert établit le recueil du bilan des compétences restituées par le candidat.

Le résultat de ce bilan est communiqué au candidat.

Il est également précisé au candidat si des constatations faites par l'expert à l'occasion de l'examen entraînent des réserves d'ordre médical ou administratif.

L'expert renseigne le niveau d'appréciation de chaque compétence à l'endroit prévu sur le recueil du bilan des compétences.

Les sous-totaux par compétence et le total chiffré du bilan des compétences sont renseignés, sauf si une erreur éliminatoire a été commise.

Par ailleurs, le bilan des compétences n'est établi que si l'examen a été mené à son terme.

La transcription a pour but de communiquer au candidat et à son formateur le bilan des compétences dressé à l'issue de l'épreuve pratique et de mettre en évidence les points nécessitant un complément de formation.

A N N E X E 2

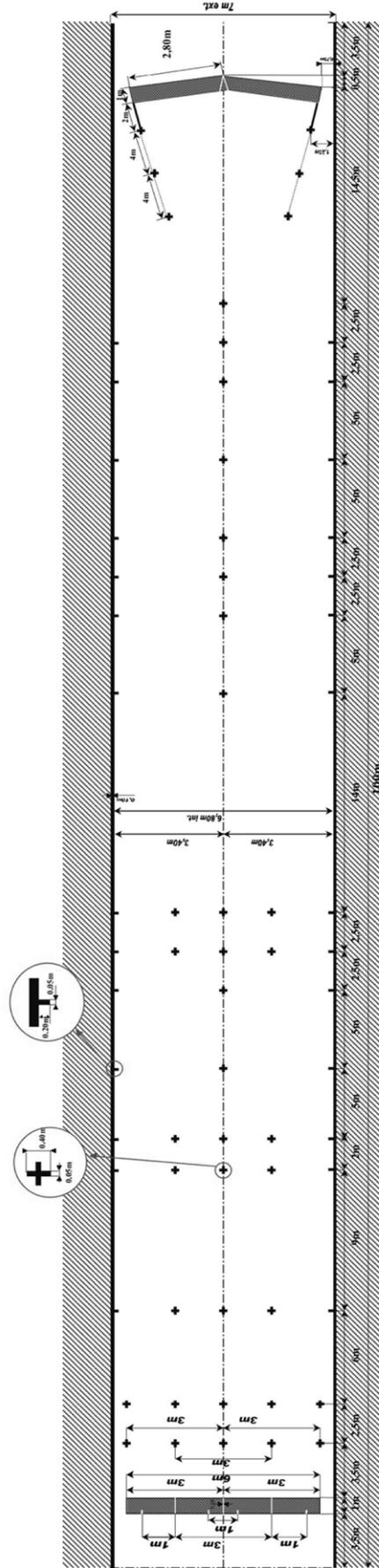
Terrain groupe lourd. – Aire de manœuvre : vue d'ensemble.

Terrain groupe lourd. – Aire de manœuvre : détail ligne.

Terrain groupe lourd. – Aire de manœuvre : détail chevron.

TERRAIN GROUPE LOURD

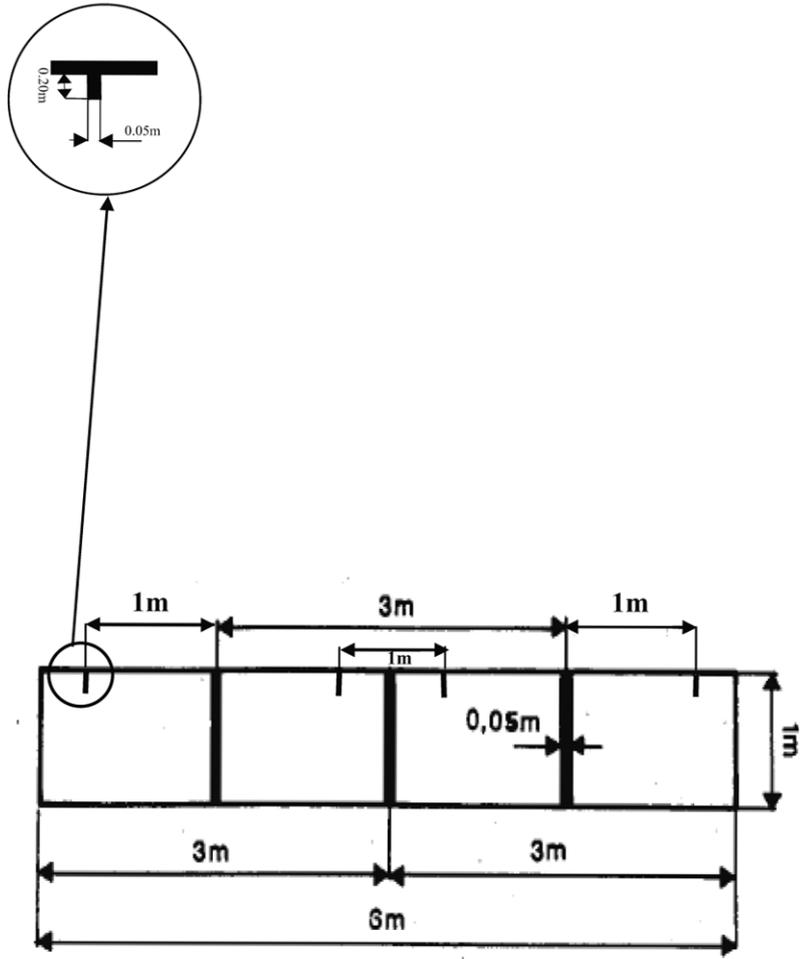
Dimensions : 100 mètres x 7 mètres, délimité par deux lignes de rive
Comme indiqué sur le plan, réserver 3,50 mètres à chaque extrémité du terrain pour le porte à faux.
Espace recommandé entre 2 pistes ou entre piste et obstacle infranchissable : 3 à 5 mètres.





TERRAIN GROUPE LOURD

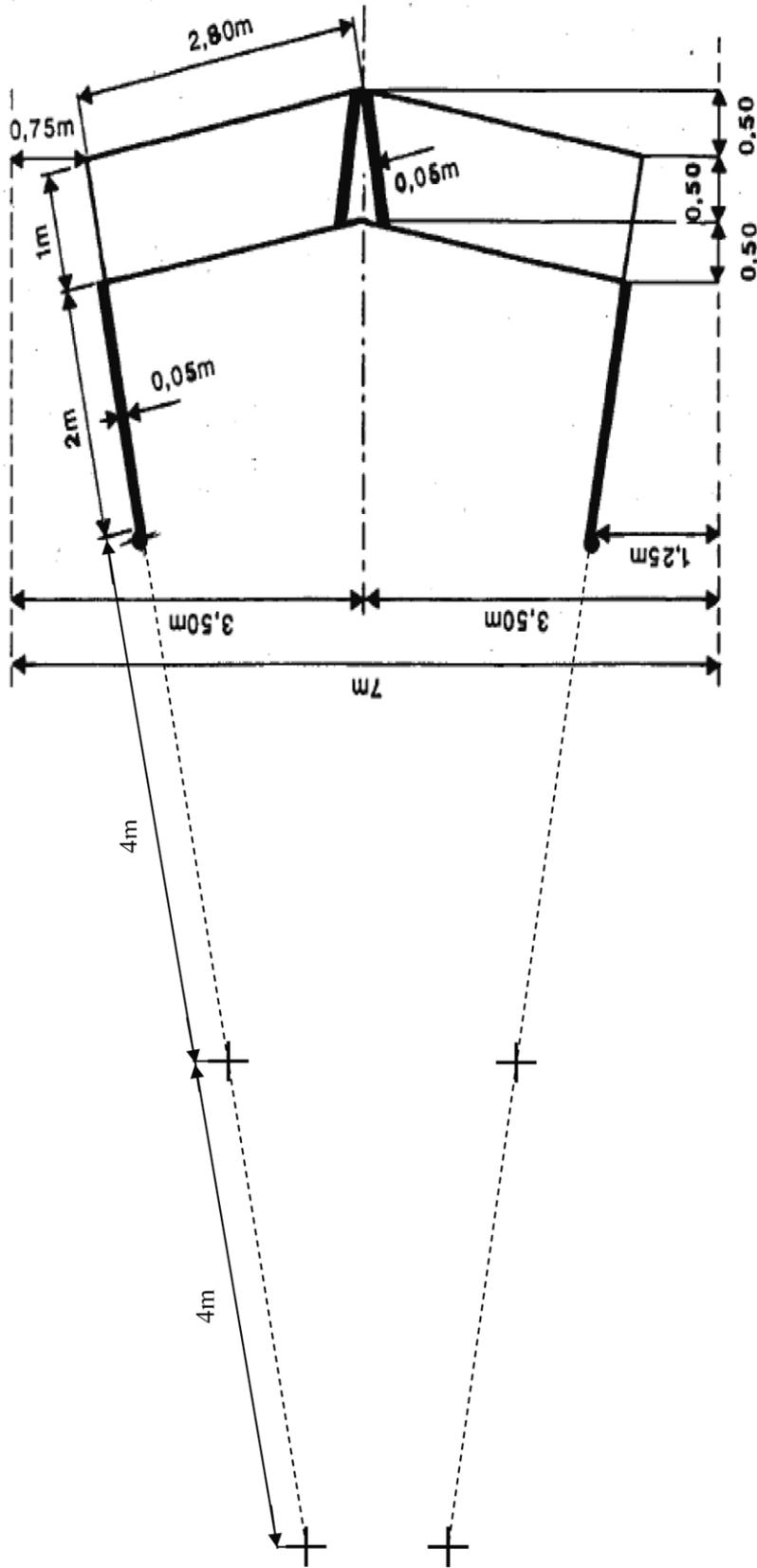
Détails des extrémités du terrain (ligne).





TERRAIN GROUPE Lourd

Détails des extrémités du terrain (chevron).



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE
L'INTÉRIEUR



ANNEXE 3

Parcours de maniabilité :

Catégorie BE : 4 parcours.

Catégorie C1 : 4 parcours.

Catégorie C8 à 10 mètres : 4 parcours.

Catégorie C + 10 mètres : 4 parcours.

Catégorie C1E : 4 parcours.

Catégorie CE : 4 parcours.

Catégorie D1 : 4 parcours.

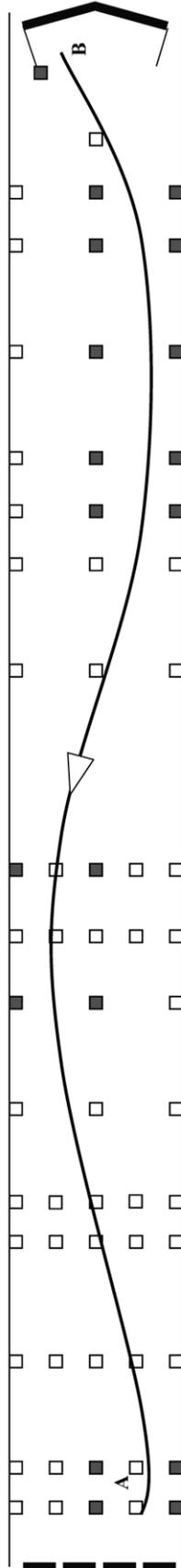
Catégorie D : 4 parcours.

Catégorie D1E : 4 parcours.

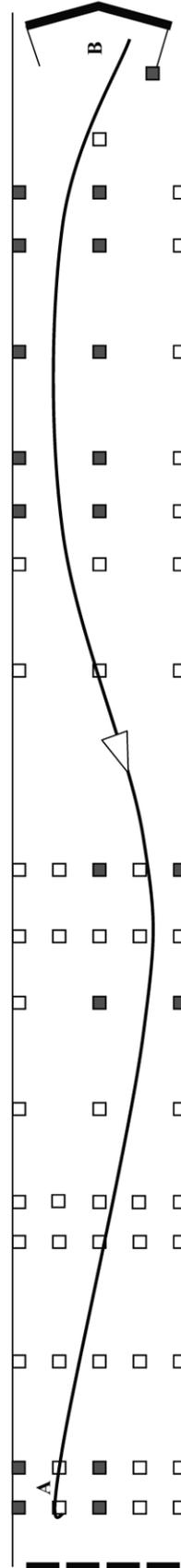
Catégorie DE : 2 parcours.



 <p>MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR</p>	<p>ÉPREUVE DE MANIABILITE EN MARCHÉ ARRIÈRE</p>	<p>Catégorie : BE</p> <p>Fiche n° 1</p>	<p>Type d'exercice : arrêt de précision Nombre d'obstacle nécessaire : 19 Point A : - position de la remorque en début d'épreuve HC - fin de l'épreuve en marche arrière Point B : départ de l'épreuve en marche arrière Implantation des Obstacles : ■</p>
---	--	---	---

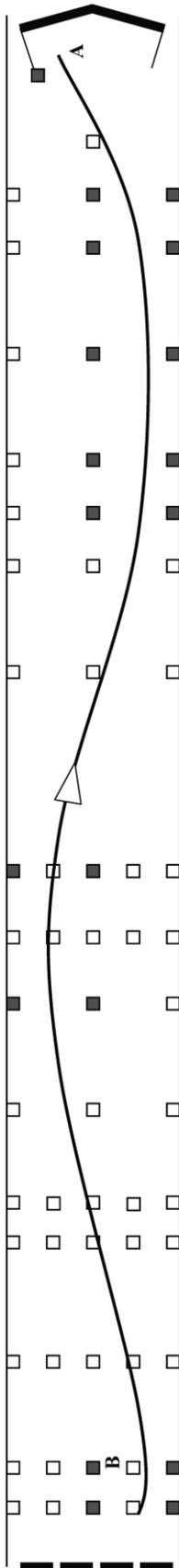


 <p>MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR</p>	<p>ÉPREUVE DE MANIABILITE EN MARCHÉ ARRIÈRE</p>	<p>Catégorie : BE</p> <p>Fiche n° 2</p>	<p>Type d'exercice : arrêt de précision Nombre d'obstacle nécessaire : 19 Point A : - position de la remorque en début d'épreuve HC - fin de l'épreuve en marche arrière Point B : départ de l'épreuve en marche arrière Implantation des Obstacles : ■</p>
---	--	---	---

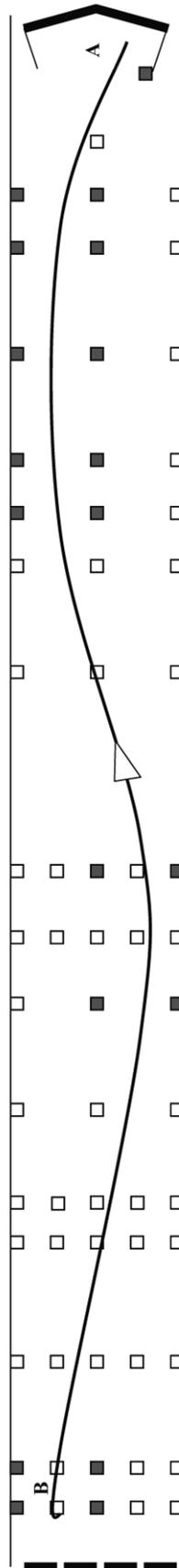




 <p>ÉPREUVE DE MANIABILITE EN MARCHÉ ARRIÈRE</p>	<p>Catégorie : BE</p> <p>Fiche n° 3</p>	<p>Type d'exercice : arrêt de précision</p> <p>Nombre d'obstacle nécessaire : 19</p> <p>Point A : - position de la remorque en début d'épreuve HC - fin de l'épreuve en marche arrière</p> <p>Point B : départ de l'épreuve en marche arrière</p> <p>Implantation des Obstacles : ■</p>
--	---	--



 <p>ÉPREUVE DE MANIABILITE EN MARCHÉ ARRIÈRE</p>	<p>Catégorie : BE</p> <p>Fiche n° 4</p>	<p>Type d'exercice : arrêt de précision</p> <p>Nombre d'obstacle nécessaire : 19</p> <p>Point A : - position de la remorque en début d'épreuve HC - fin de l'épreuve en marche arrière</p> <p>Point B : départ de l'épreuve en marche arrière</p> <p>Implantation des Obstacles : ■</p>
---	---	--





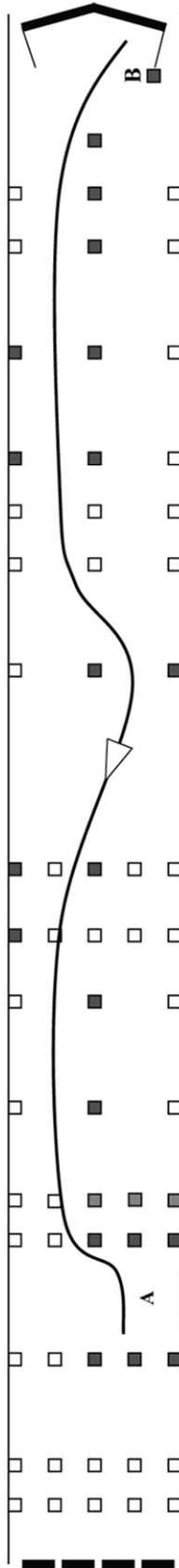
 **MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR**

ÉPREUVE DE MANIABILITÉ EN MARCHÉ ARRIÈRE

Catégorie : C1

Fiche n° 1

Type d'exercice : stationnement en créneau
Nombre d'obstacle nécessaire : 21
Point A : - position du véhicule en début d'épreuve
 - fin de l'épreuve en marche arrière
Point B : départ de l'épreuve en marche arrière
Implantation des Obstacles : 
C1 7 mètres et + : 



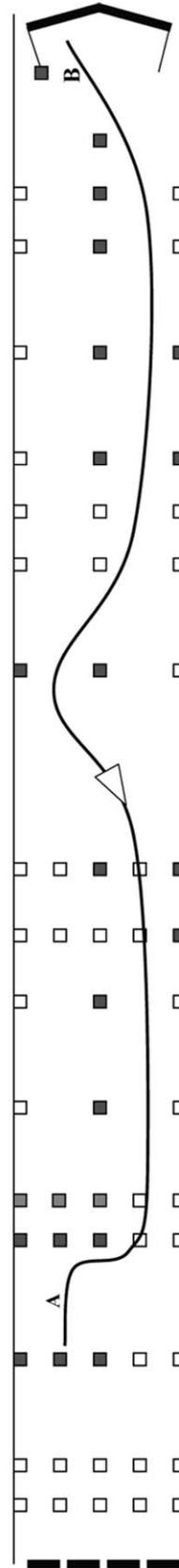
 **MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR**

ÉPREUVE DE MANIABILITÉ EN MARCHÉ ARRIÈRE

Catégorie : C1

Fiche n° 2

Type d'exercice : stationnement en créneau
Nombre d'obstacle nécessaire : 21
Point A : - position du véhicule en début d'épreuve
 - fin de l'épreuve en marche arrière
Point B : départ de l'épreuve en marche arrière
Implantation des Obstacles : 
C1 7 mètres et + : 





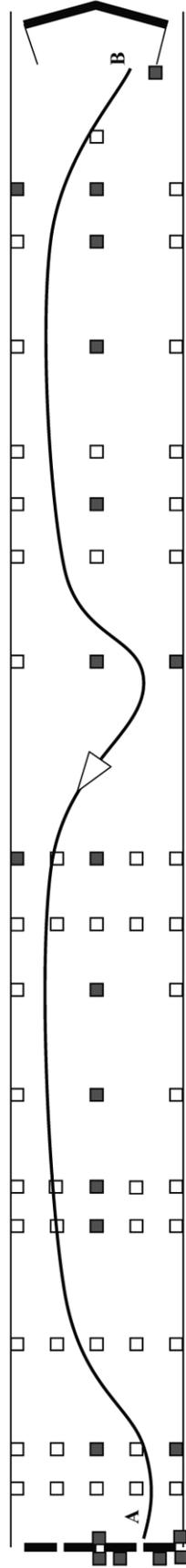
ÉPREUVE DE MANIABILITE EN MARCHÉ ARRIÈRE



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Catégorie : C1
Fiche n° 3

Type d'exercice : mise à quai
 Nombre d'obstacle nécessaire : 22
 Point A : - position du véhicule en début d'épreuve
 HC
 Point B : - fin de l'épreuve en marche arrière
 - fin de l'épreuve en marche arrière
 Implantation des Obstacles : ■



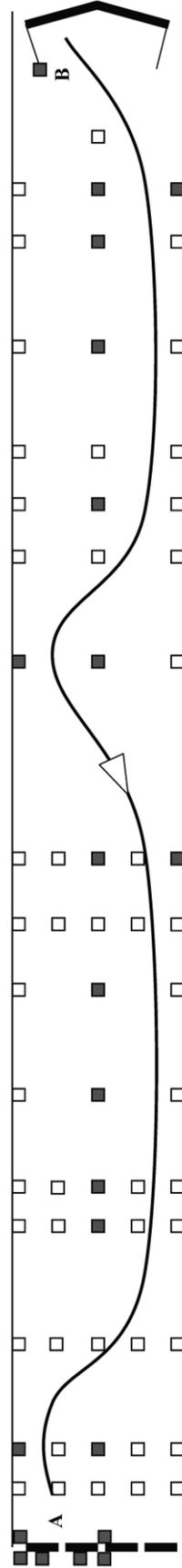
ÉPREUVE DE MANIABILITE EN MARCHÉ ARRIÈRE



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Catégorie : C1
Fiche n° 4

Type d'exercice : mise à quai
 Nombre d'obstacle nécessaire : 22
 Point A : - position du véhicule en début d'épreuve
 HC
 Point B : - fin de l'épreuve en marche arrière
 - fin de l'épreuve en marche arrière
 Implantation des Obstacles : ■





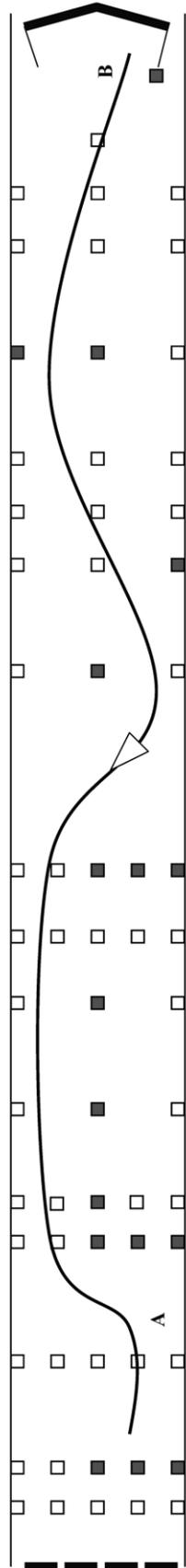
ÉPREUVE DE MANIABILITE EN MARCHÉ ARRIÈRE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Catégorie : C 8 à 10 mètres

Fiche n° 1

Type d'exercice : stationnement en créneau
Nombre d'obstacle nécessaire : 17
Point A : - position du véhicule en début d'épreuve
 HC
 - fin de l'épreuve en marche arrière
Point B : départ de l'épreuve en marche arrière
Implantation des Obstacles : ■



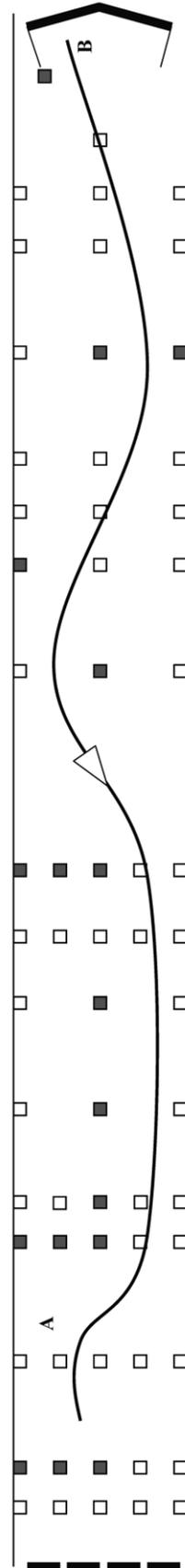
ÉPREUVE DE MANIABILITE EN MARCHÉ ARRIÈRE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Catégorie : C 8 à 10 mètres

Fiche n° 2

Type d'exercice : stationnement en créneau
Nombre d'obstacle nécessaire : 17
Point A : - position du véhicule en début d'épreuve
 HC
 - fin de l'épreuve en marche arrière
Point B : départ de l'épreuve en marche arrière
Implantation des Obstacles : ■





ÉPREUVE DE MANIABILITE EN MARCHÉ ARRIÈRE

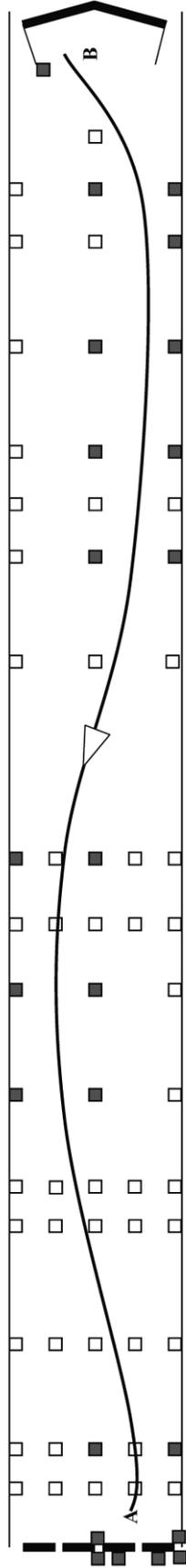


MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Catégorie : C 8 à 10 mètres

Fiche n° 3

Type d'exercice : mise à quai
 Nombre d'obstacle nécessaire : 24
 Point A : - position du véhicule en début d'épreuve
 HC
 Point B : - fin de l'épreuve en marche arrière
 - fin de l'épreuve en marche arrière
 Implantation des Obstacles : ■



ÉPREUVE DE MANIABILITE EN MARCHÉ ARRIÈRE

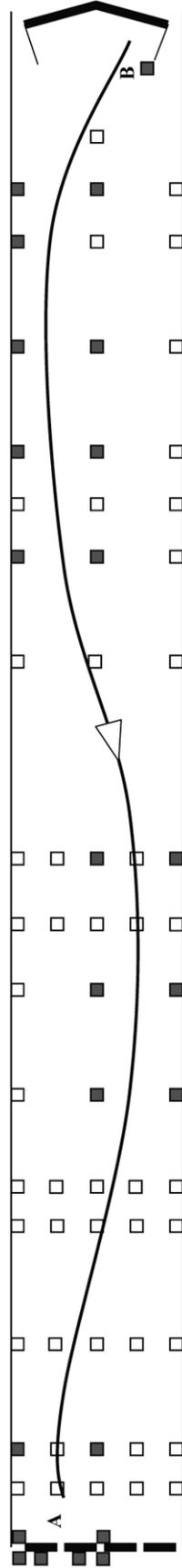


MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

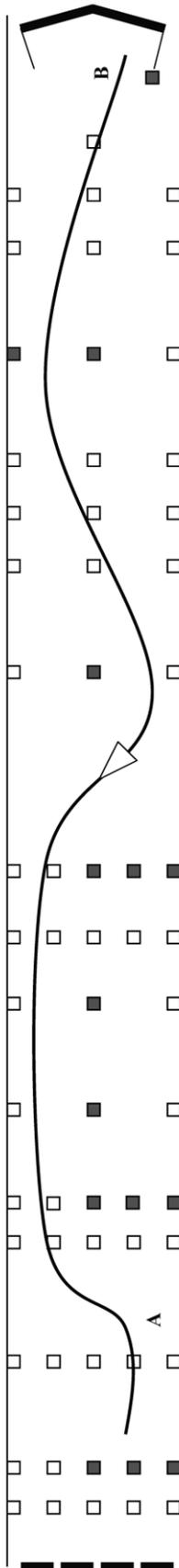
Catégorie : C 8 à 10 mètres

Fiche n° 4

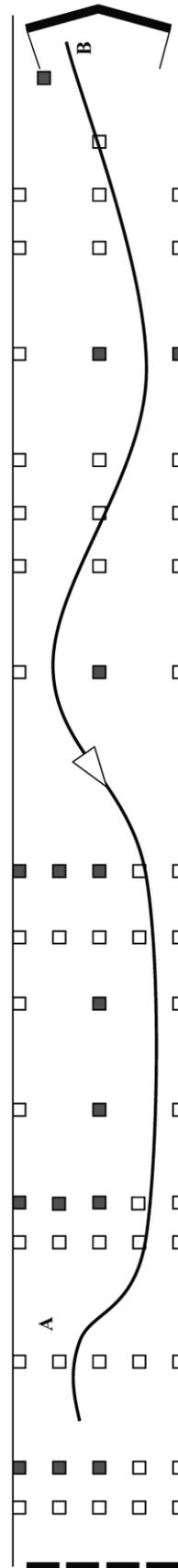
Type d'exercice : mise à quai
 Nombre d'obstacle nécessaire : 24
 Point A : - position du véhicule en début d'épreuve
 HC
 Point B : - fin de l'épreuve en marche arrière
 - fin de l'épreuve en marche arrière
 Implantation des Obstacles : ■



 <p>ÉPREUVE DE MANIABILITE EN MARCHÉ ARRIÈRE</p> <p>MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR</p>	<p>Catégorie : C + 10 mètres</p> <p>Fiche n° 1</p>	<p>Type d'exercice : stationnement en créneau</p> <p>Nombre d'obstacle nécessaire : 15</p> <p>Point A : - position du véhicule en début d'épreuve HC - fin de l'épreuve en marche arrière</p> <p>Point B : départ de l'épreuve en marche arrière</p> <p>Implantation des Obstacles : ■</p>
--	--	---

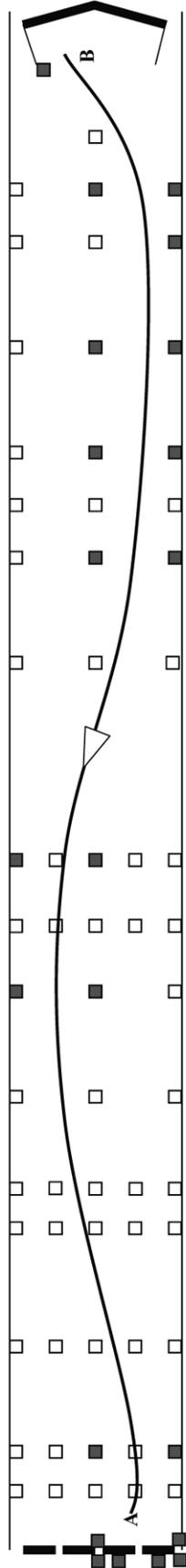


 <p>ÉPREUVE DE MANIABILITE EN MARCHÉ ARRIÈRE</p> <p>MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR</p>	<p>Catégorie : C + 10 mètres</p> <p>Fiche n° 2</p>	<p>Type d'exercice : stationnement en créneau</p> <p>Nombre d'obstacle nécessaire : 15</p> <p>Point A : - position du véhicule en début d'épreuve HC - fin de l'épreuve en marche arrière</p> <p>Point B : départ de l'épreuve en marche arrière</p> <p>Implantation des Obstacles : ■</p>
---	--	---

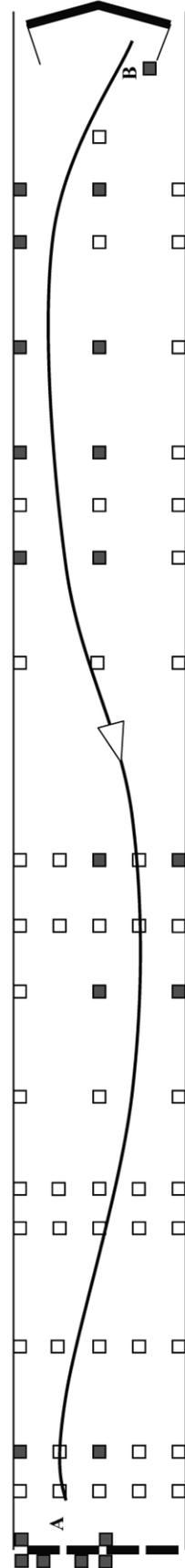




 <p>MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR</p>	<p>ÉPREUVE DE MANIABILITÉ EN MARCHÉ ARRIÈRE</p>	<p>Catégorie : C + 10 mètres</p> <p>Fiche n° 3</p>	<p>Type d'exercice : mise à quai Nombre d'obstacle nécessaire : 22 Point A : - position du véhicule en début d'épreuve HC Point B : - fin de l'épreuve en marche arrière - fin de l'épreuve en marche arrière Implantation des Obstacles : ■</p>
---	--	--	--

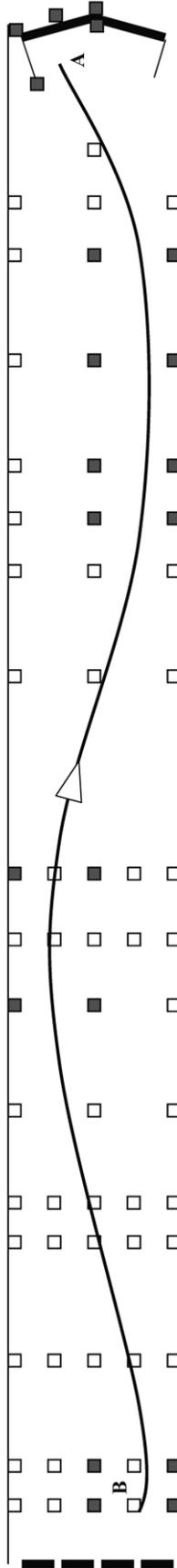


 <p>MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR</p>	<p>ÉPREUVE DE MANIABILITÉ EN MARCHÉ ARRIÈRE</p>	<p>Catégorie : C + 10 mètres</p> <p>Fiche n° 4</p>	<p>Type d'exercice : mise à quai Nombre d'obstacle nécessaire : 22 Point A : - position du véhicule en début d'épreuve HC Point B : - fin de l'épreuve en marche arrière - fin de l'épreuve en marche arrière Implantation des Obstacles : ■</p>
--	--	--	--

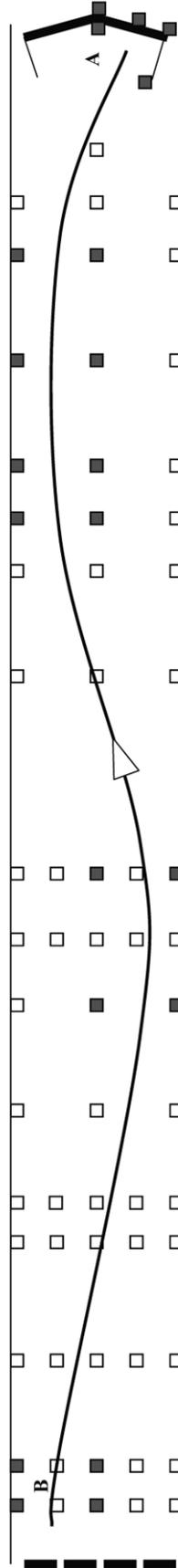




 <p>ÉPREUVE DE MANIABILITE EN MARCHÉ ARRIÈRE</p>	<p>Catégorie : C1E</p> <p>Fiche n° 1</p>	<p>Type d'exercice : mise à quai Nombre d'obstacle nécessaire : 21 Point A : - position de la remorque en début d'épreuve HC - fin de l'épreuve en marche arrière Point B : départ de l'épreuve en marche arrière Implantation des Obstacles : ■</p>
--	--	--

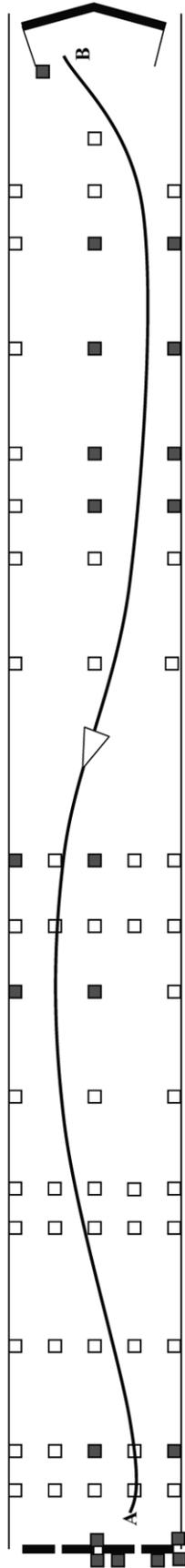


 <p>ÉPREUVE DE MANIABILITE EN MARCHÉ ARRIÈRE</p>	<p>Catégorie : C1E</p> <p>Fiche n° 2</p>	<p>Type d'exercice : mise à quai Nombre d'obstacle nécessaire : 21 Point A : - position de la remorque en début d'épreuve HC - fin de l'épreuve en marche arrière Point B : départ de l'épreuve en marche arrière Implantation des Obstacles : ■</p>
---	--	--

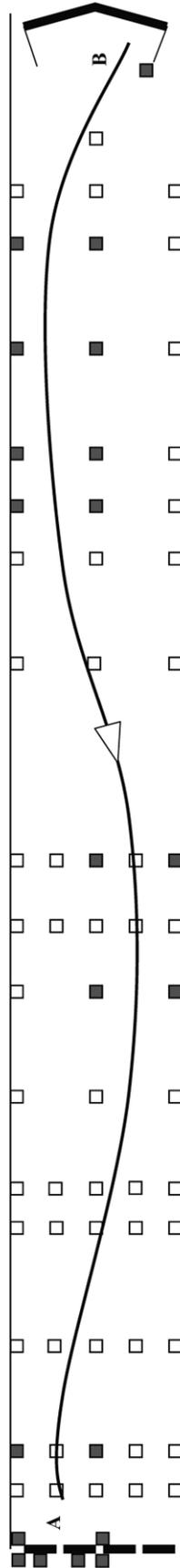




 <p>MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR</p>	<p>ÉPREUVE DE MANIABILITE EN MARCHÉ ARRIÈRE</p>	<p>Catégorie : C1E Fiche n° 3</p>	<p>Type d'exercice : mise à quai Nombre d'obstacle nécessaire : 21 Point A : - position de la remorque en début d'épreuve HC - fin de l'épreuve en marche arrière Point B : départ de l'épreuve en marche arrière Implantation des Obstacles : ■</p>
---	--	---------------------------------------	---

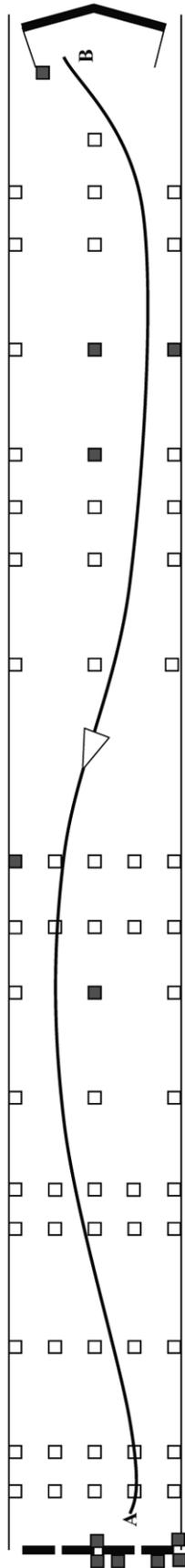


 <p>MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR</p>	<p>ÉPREUVE DE MANIABILITE EN MARCHÉ ARRIÈRE</p>	<p>Catégorie : C1E Fiche n° 4</p>	<p>Type d'exercice : mise à quai Nombre d'obstacle nécessaire : 21 Point A : - position de la remorque en début d'épreuve HC - fin de l'épreuve en marche arrière Point B : départ de l'épreuve en marche arrière Implantation des Obstacles : ■</p>
--	--	---------------------------------------	---

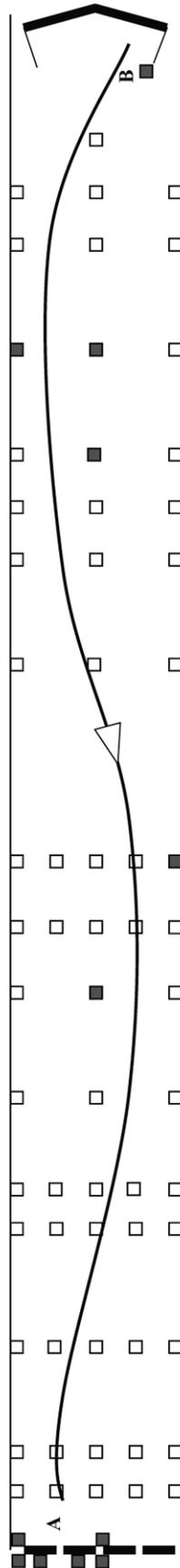




 <p>MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR</p>	<p>ÉPREUVE DE MANIABILITE EN MARCHÉ ARRIÈRE</p>	<p>Catégorie : CE</p> <p>Fiche n° 1</p>	<p>Type d'exercice : mise à quai Nombre d'obstacle nécessaire : 12 Point A : - position de la remorque en début d'épreuve HC - fin de l'épreuve en marche arrière Point B : départ de l'épreuve en marche arrière Implantation des Obstacles : ■</p>
---	--	---	---

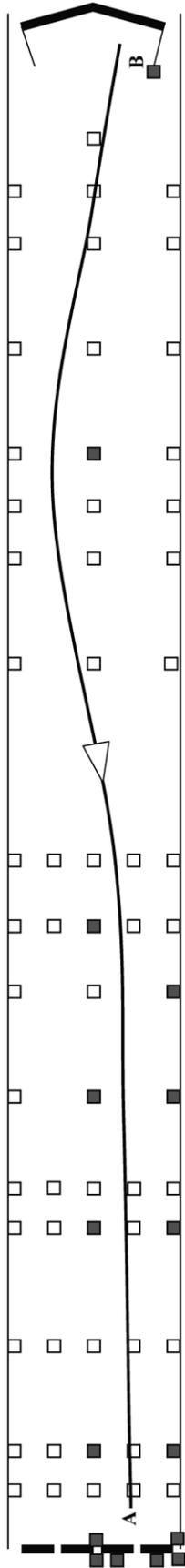


 <p>MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR</p>	<p>ÉPREUVE DE MANIABILITE EN MARCHÉ ARRIÈRE</p>	<p>Catégorie : CE</p> <p>Fiche n° 2</p>	<p>Type d'exercice : mise à quai Nombre d'obstacle nécessaire : 12 Point A : - position de la remorque en début d'épreuve HC - fin de l'épreuve en marche arrière Point B : départ de l'épreuve en marche arrière Implantation des Obstacles : ■</p>
--	--	---	---

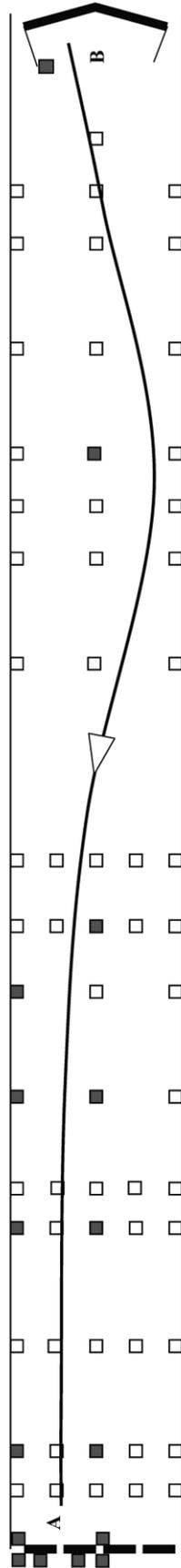




 <p>MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR</p>	<p>ÉPREUVE DE MANIABILITE EN MARCHÉ ARRIÈRE</p>	<p>Catégorie : CE</p> <p>Fiche n° 3</p>	<p>Type d'exercice : mise à quai Nombre d'obstacle nécessaire : 16 Point A : - position de la remorque en début d'épreuve HC - fin de l'épreuve en marche arrière Point B : départ de l'épreuve en marche arrière Implantation des Obstacles : ■</p>
---	--	---	---



 <p>MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR</p>	<p>ÉPREUVE DE MANIABILITE EN MARCHÉ ARRIÈRE</p>	<p>Catégorie : CE</p> <p>Fiche n° 4</p>	<p>Type d'exercice : mise à quai Nombre d'obstacle nécessaire : 16 Point A : - position de la remorque en début d'épreuve HC - fin de l'épreuve en marche arrière Point B : départ de l'épreuve en marche arrière Implantation des Obstacles : ■</p>
--	--	---	---





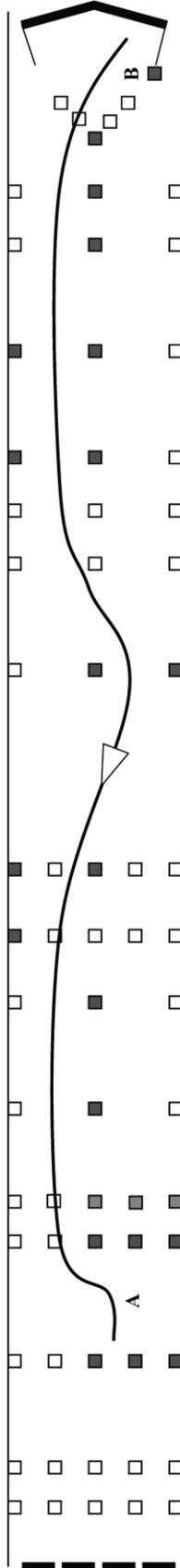
 **MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR**

ÉPREUVE DE MANIABILITE EN MARCHÉ ARRIÈRE

Catégorie : D1

Fiche n° 1

Type d'exercice : stationnement en créneau
 Nombre d'obstacle nécessaire : 21
 Point A : - position du véhicule en début d'épreuve
 HC
 - fin de l'épreuve en marche arrière
 Point B : départ de l'épreuve en marche arrière
 Implantation des Obstacles : ■
 D1 7 mètres et + : □



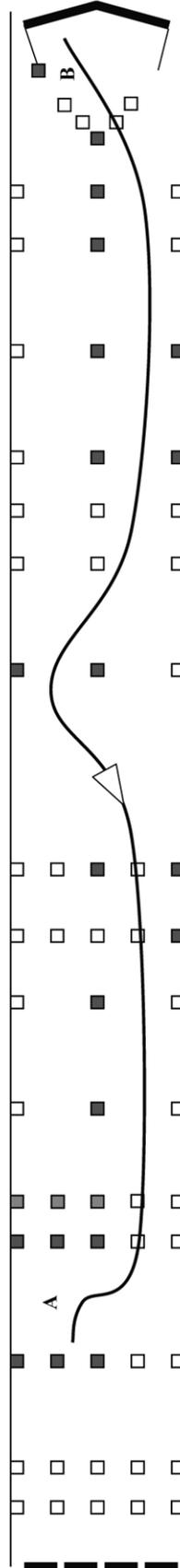
 **MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR**

ÉPREUVE DE MANIABILITE EN MARCHÉ ARRIÈRE

Catégorie : D1

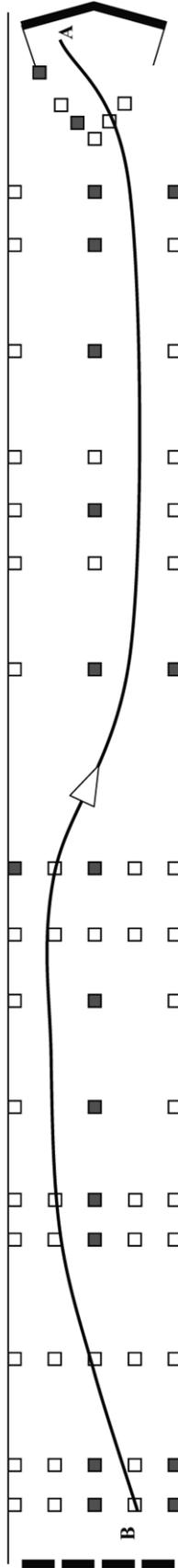
Fiche n° 2

Type d'exercice : stationnement en créneau
 Nombre d'obstacle nécessaire : 21
 Point A : - position du véhicule en début d'épreuve
 HC
 - fin de l'épreuve en marche arrière
 Point B : départ de l'épreuve en marche arrière
 Implantation des Obstacles : ■
 D1 7 mètres et + : □

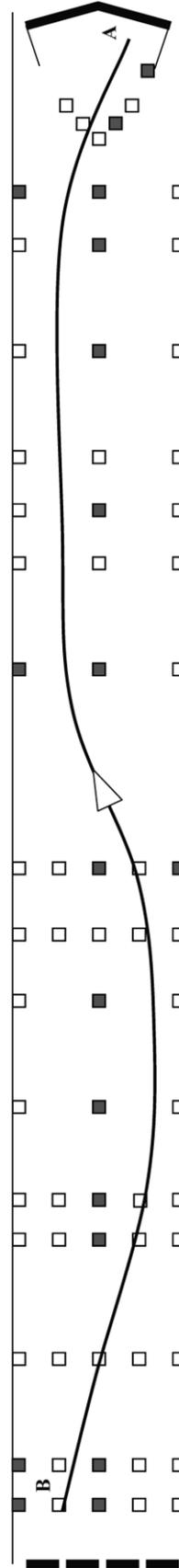




 <p>MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR</p>	<p>ÉPREUVE DE MANIABILITE EN MARCHÉ ARRIÈRE</p>	<p>Catégorie : D1</p> <p>Fiche n° 3</p>	<p>Type d'exercice : arrêt de précision Nombre d'obstacle nécessaire : 19 Point A : - position du véhicule en début d'épreuve HC - fin de l'épreuve en marche arrière Point B : départ de l'épreuve en marche arrière Implantation des Obstacles : ■</p>
---	--	---	--

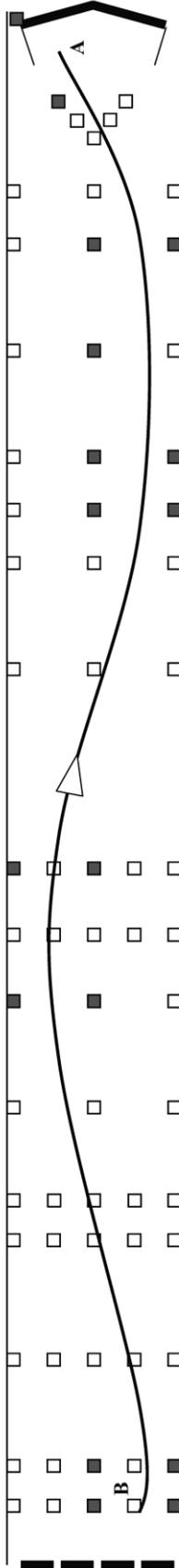


 <p>MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR</p>	<p>ÉPREUVE DE MANIABILITE EN MARCHÉ ARRIÈRE</p>	<p>Catégorie : D1</p> <p>Fiche n° 4</p>	<p>Type d'exercice : arrêt de précision Nombre d'obstacle nécessaire : 19 Point A : - position du véhicule en début d'épreuve HC - fin de l'épreuve en marche arrière Point B : départ de l'épreuve en marche arrière Implantation des Obstacles : ■</p>
--	--	---	--

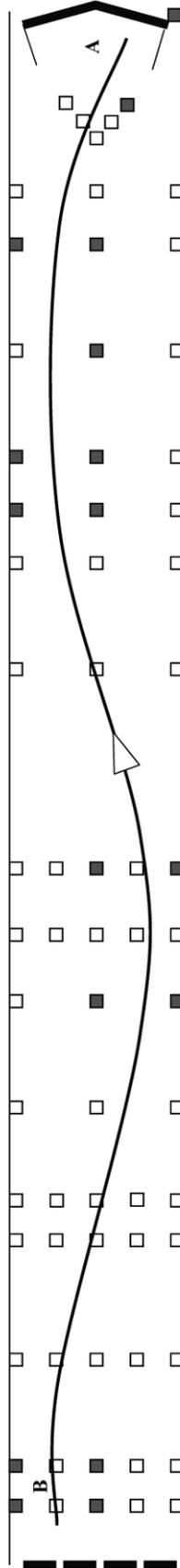




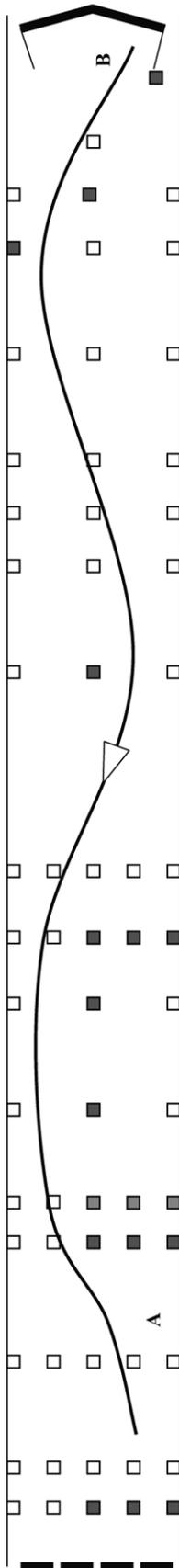
 <p>MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT ET DE LA MOBILITÉ NATIONALE</p>	<p>ÉPREUVE DE MANIABILITE EN MARCHÉ ARRIÈRE</p>	<p>Catégorie : D</p> <p>Fiche n° 1</p>	<p>Type d'exercice : arrêt de précision Nombre d'obstacle nécessaire : 17 Point A : - position du véhicule en début d'épreuve HC - fin de l'épreuve en marche arrière Point B : départ de l'épreuve en marche arrière Implantation des Obstacles : ■</p>
--	--	--	---



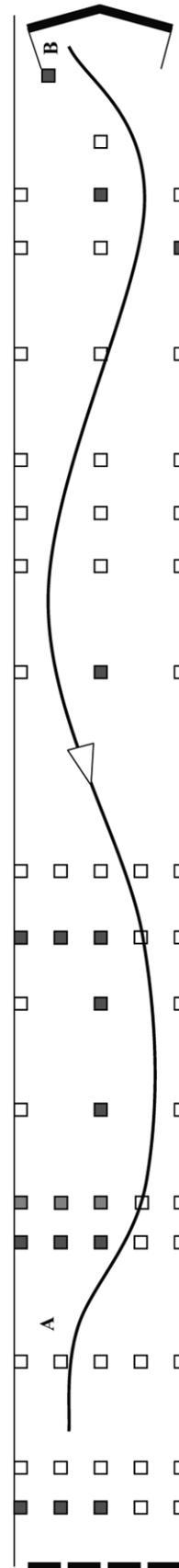
 <p>MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT ET DE LA MOBILITÉ NATIONALE</p>	<p>ÉPREUVE DE MANIABILITE EN MARCHÉ ARRIÈRE</p>	<p>Catégorie : D</p> <p>Fiche n° 2</p>	<p>Type d'exercice : arrêt de précision Nombre d'obstacle nécessaire : 17 Point A : - position du véhicule en début d'épreuve HC - fin de l'épreuve en marche arrière Point B : départ de l'épreuve en marche arrière Implantation des Obstacles : ■</p>
--	--	--	---



 <p>MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR</p>	<p>ÉPREUVE DE MANIABILITE EN MARCHÉ ARRIÈRE</p>	<p>Catégorie : D</p> <p>Fiche n° 3</p>	<p>Type d'exercice : stationnement en créneau Nombre d'obstacle nécessaire : 15 Point A : - position du véhicule en début d'épreuve HC - fin de l'épreuve en marche arrière Point B : départ de l'épreuve en marche arrière Implantation des Obstacles : ■ Autocar + 12 mètres : □</p>
---	--	--	--

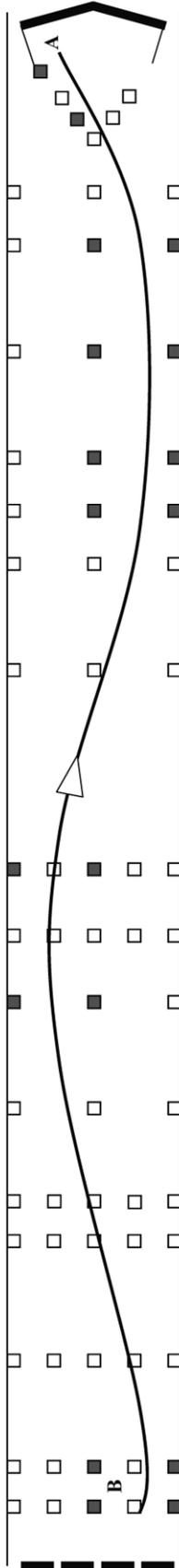


 <p>MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR</p>	<p>ÉPREUVE DE MANIABILITE EN MARCHÉ ARRIÈRE</p>	<p>Catégorie : D</p> <p>Fiche n° 4</p>	<p>Type d'exercice : stationnement en créneau Nombre d'obstacle nécessaire : 15 Point A : - position du véhicule en début d'épreuve HC - fin de l'épreuve en marche arrière Point B : départ de l'épreuve en marche arrière Implantation des Obstacles : ■ Autocar + 12 mètres : □</p>
---	--	--	--

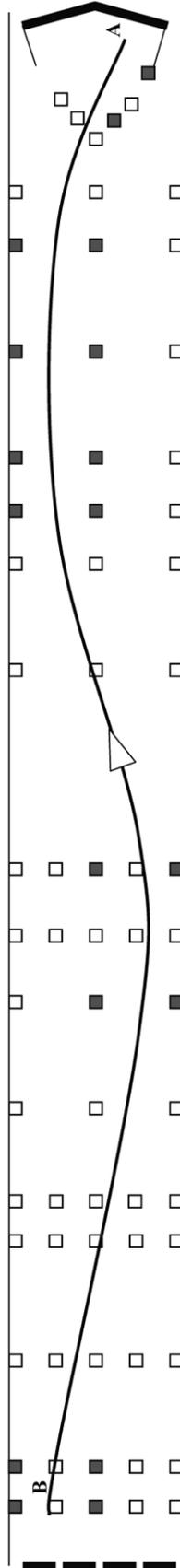




 <p>MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR</p>	<p>ÉPREUVE DE MANIABILITE EN MARCHÉ ARRIÈRE</p>	<p>Catégorie : DIE</p> <p>Fiche n° 1</p>	<p>Type d'exercice : arrêt de précision Nombre d'obstacle nécessaire : 18 Point A : - position de la remorque en début d'épreuve HC - fin de l'épreuve en marche arrière Point B : départ de l'épreuve en marche arrière Implantation des Obstacles : ■</p>
---	--	--	---



 <p>MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR</p>	<p>ÉPREUVE DE MANIABILITE EN MARCHÉ ARRIÈRE</p>	<p>Catégorie : DIE</p> <p>Fiche n° 2</p>	<p>Type d'exercice : arrêt de précision Nombre d'obstacle nécessaire : 18 Point A : - position de la remorque en début d'épreuve HC - fin de l'épreuve en marche arrière Point B : départ de l'épreuve en marche arrière Implantation des Obstacles : ■</p>
---	--	--	---





ÉPREUVE DE MANIABILITE EN MARCHÉ ARRIÈRE

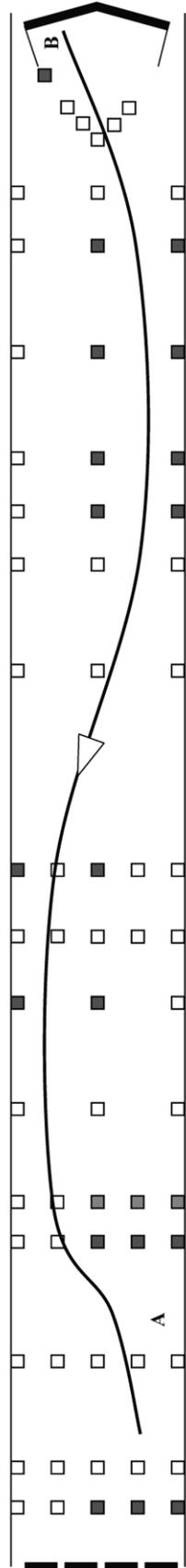


MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Catégorie : DIE

Fiche n° 3

Type d'exercice : stationnement en créneau
 Nombre d'obstacle nécessaire : 19
 Point A : - position de la remorque en début d'épreuve HC
 - fin de l'épreuve en marche arrière
 Point B : départ de l'épreuve en marche arrière
 Implantation des Obstacles : ■
 DIE + 12 mètres : □



ÉPREUVE DE MANIABILITE EN MARCHÉ ARRIÈRE

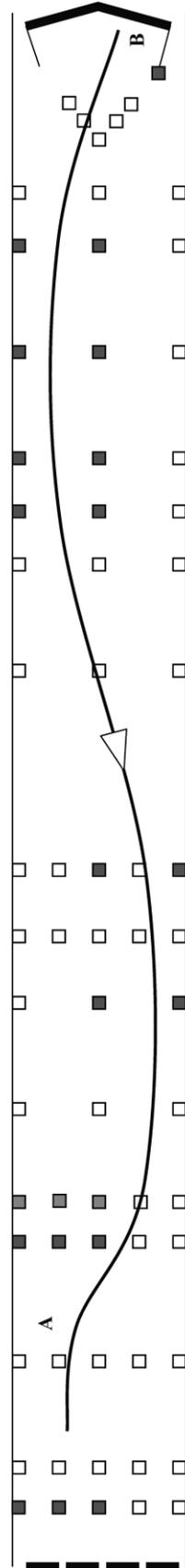


MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

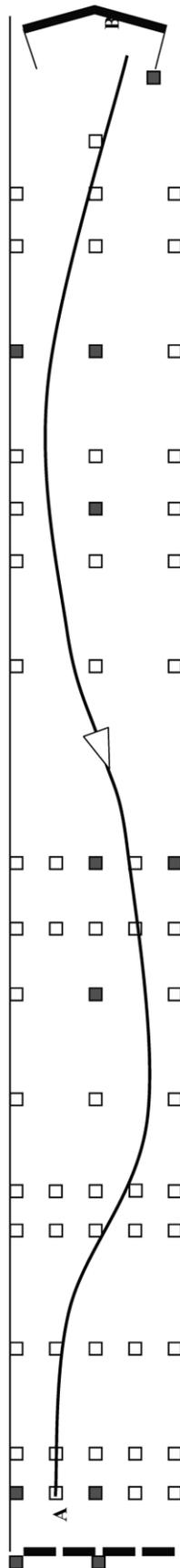
Catégorie : DIE

Fiche n° 4

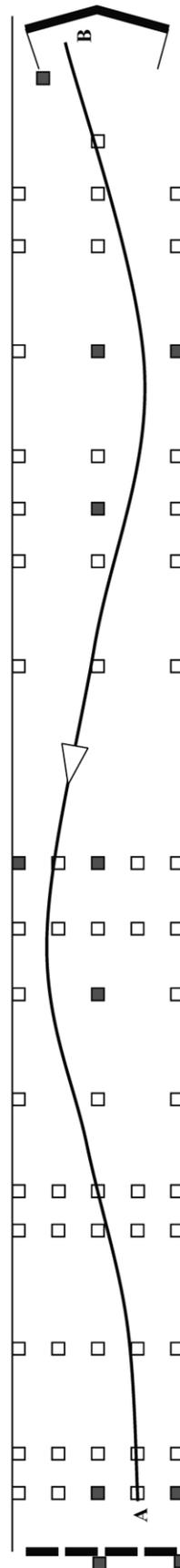
Type d'exercice : stationnement en créneau
 Nombre d'obstacle nécessaire : 19
 Point A : - position de la remorque en début d'épreuve HC
 - fin de l'épreuve en marche arrière
 Point B : départ de l'épreuve en marche arrière
 Implantation des Obstacles : ■
 DIE + 12 mètres : □



 MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR	ÉPREUVE DE MANIABILITE EN MARCHÉ ARRIÈRE	Catégorie : DE Fiche n° 1	Type d'exercice : arrêt de précision Nombre d'obstacle nécessaire : 11 Point A : - position de la remorque en début d'épreuve HC - fin de l'épreuve en marche arrière Point B : départ de l'épreuve en marche arrière Implantation des obstacles : ■
---	---	--	--



 MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR	ÉPREUVE DE MANIABILITE EN MARCHÉ ARRIÈRE	Catégorie : DE Fiche n° 2	Type d'exercice : arrêt de précision Nombre d'obstacle nécessaire : 11 Point A : - position de la remorque en début d'épreuve HC - fin de l'épreuve en marche arrière Point B : départ de l'épreuve en marche arrière Implantation des obstacles : ■
--	---	--	--



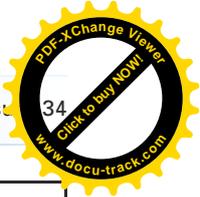


ANNEXE 4

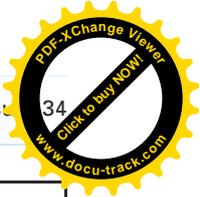
BANQUE DE QUESTIONS DE L'INTERROGATION ÉCRITE DE L'EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE

I. – Catégories C, CE, D, DE

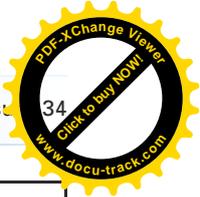
THÈMES	QUESTIONS
CD : Conducteur	
CD1	A l'âge de 60 ans, un conducteur en activité, détenteur d'un permis de conduire les véhicules lourds, doit-il repasser un contrôle médical ?
CD2	A partir de 60 ans, quelle est la périodicité des contrôles médicaux pour les conducteurs de transports en commun ?
CD3	A partir de quel âge la périodicité du contrôle médical obligatoire pour le renouvellement du permis de conduire catégories C ou CE est-elle de 2 ans ?
CD4	Au-delà de quel taux de surcharge (en pourcentage - %) le camion pourra-t-il être immobilisé, jusqu'au déchargement de l'excédent ?
CD5	Après l'obtention (hors diplômes professionnels) de votre premier permis de conduire du groupe lourd, quelle formation devez-vous effectuer avant de pouvoir conduire un car dans le cadre d'un transport interurbain de voyageurs ?
CD6	Après l'obtention (hors diplômes professionnels) de votre premier permis de conduire du groupe lourd, devez-vous obligatoirement suivre une formation initiale minimale obligatoire (FIMO) pour le transport de biens dans des buts privés ?
CD7	Après l'obtention (hors diplômes professionnels) de votre premier permis de conduire du groupe lourd, quelle formation devez-vous effectuer avant de pouvoir conduire un véhicule dans le cadre d'un transport public de marchandises ?
CD8	Après l'obtention du permis D, un conducteur possédant le permis C et travaillant déjà dans une entreprise de transport doit-il suivre une formation complémentaire avant d'effectuer un transport interurbain de voyageurs ?
CD9	Après l'obtention du permis CE, un conducteur possédant le permis C et travaillant déjà dans une entreprise de transport doit-il suivre une formation complémentaire avant de conduire un véhicule articulé ?
CD10	Dans le cadre d'un transport public, après le déchargement de la marchandise, le conducteur doit-il faire signer la lettre de voiture au destinataire ?
CD11	Après un contrôle du poids, serez-vous passible d'une amende si la surcharge correspond à 4 % du poids maximal autorisé ?
CD12	Dans un véhicule neuf, les passagers doivent-ils être prévenus de l'obligation d'attacher leur ceinture de sécurité ?
CD13	Avec le permis C, quel est le PTAC maximum de la remorque que vous pouvez atteler derrière votre camion ?
CD14	Avec le permis D, quel est le PTAC maximum de la remorque que vous pouvez atteler derrière votre autocar ?
CD15	Certains pays européens ont-ils adopté une interdiction de conduire avec un taux d'alcool dans le sang inférieur à 0,2 gramme par litre ?
CD16	Circuler avec un pneu lisse ou détérioré sur la remorque peut entraîner l'immobilisation de celle-ci jusqu'à réparation. Vrai ou faux ?
CD17	Circuler avec un seul pneu lisse ou détérioré n'entraîne pas de contravention si le véhicule possède une roue de secours en bon état. Vrai ou faux ?
CD18	Circuler avec un seul pneu lisse ou détérioré peut entraîner l'immobilisation du véhicule jusqu'à son remplacement. Vrai ou faux ?
CD19	Dans un autocar effectuant un transport d'enfants, combien d'enfants de moins de 11 ans peuvent occuper une banquette double, équipée de ceintures, avec accoudoir central ?
CD20	Dans un autocar effectuant un transport scolaire, combien d'enfants de 8 ans peuvent occuper une banquette double, équipée de ceintures, sans accoudoir central ?



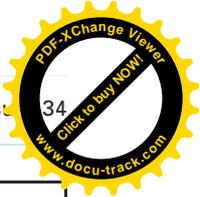
THÈMES	QUESTIONS
CD21	Dans une entreprise, le chargement est effectué par un manutentionnaire. Une fois terminé, vous appartient-il d'effectuer le contrôle de l'arrimage avant de démarrer ?
CD22	Débrancher ou modifier les réglages du limiteur de vitesse peut entraîner une suspension du permis de conduire, même s'il n'y a pas eu d'excès de vitesse constaté. Vrai ou faux ?
CD23	Des interdictions de circulation peuvent être mises en place pour les poids lourds lors des pics de pollution atmosphérique. Vrai ou faux ?
CD24	En agglomération, la différence de consommation entre un conducteur calme et un conducteur nerveux peut atteindre 40 %. Vrai ou faux ?
CD25	En cas d'excès de vitesse de 42 km/h, je pourrai repartir si je reconnais l'infraction ?
CD26	En cas d'excès de vitesse supérieur à 40 km/h, votre permis peut-il être suspendu immédiatement ?
CD27	En cas de récidive de grand excès de vitesse, une suspension du permis de conduire peut être assortie d'un permis limité à la conduite professionnelle (permis blanc) si l'infraction a été commise avec la voiture personnelle du chauffeur. Vrai ou faux ?
CD28	En cas de refus de se soumettre aux vérifications de l'imprégnation alcoolique, le permis de conduire peut-il être retiré immédiatement ?
CD29	En France, à partir de quelle quantité d'alcool pur par litre de sang un conducteur de camion encourt-il une sanction ?
CD30	En France, à partir de quelle quantité d'alcool pur par litre de sang un conducteur de transport en commun encourt-il une sanction ?
CD31	En France, le transport routier est responsable de 10 fois plus d'émissions de CO ₂ que les autres transports. Vrai ou faux ?
CD32	Généralement, en rase campagne, dans un véhicule de transport en commun d'enfants, ceux-ci peuvent-ils voyager debout ?
CD33	Existe-t-il des remorques qui permettent de transporter des passagers ?
CD34	Je possède les catégories B - C et CE. Conduire ma voiture personnelle après avoir pris de la drogue peut entraîner la perte de la catégorie B de mon permis de conduire uniquement. Vrai ou faux ?
CD35	Jusqu'à l'âge de 60 ans, quelle est la durée maximale de validité des permis de conduire du groupe lourd ?
CD36	L'absence de l'attestation d'aménagement (ou de la carte violette) à bord de votre autocar peut-elle entraîner l'immobilisation du véhicule ?
CD37	L'absence de ralentisseur dans une zone où ce dispositif est obligatoire peut-elle entraîner l'immobilisation du véhicule ?
CD38	L'employeur est-il toujours responsable des infractions aux temps de conduite de ses conducteurs ?
CD39	L'entretien du véhicule a-t-il une influence sur la consommation ?
CD40	L'état du filtre à air a-t-il une influence sur la consommation ?
CD41	Le conducteur doit pouvoir présenter les preuves de son activité pour la journée en cours et pour les... jours précédents ?
CD42	En transport public, le destinataire doit-il vérifier l'état apparent de la marchandise ou des colis au moment de la livraison en présence du conducteur ?
CD43	Le contrôle des temps de conduite peut-il être fait dans l'entreprise ?
CD44	Le délit de mise en danger d'autrui peut-il, parfois, être appliqué à l'employeur pour une faute commise par un conducteur de l'entreprise ?
CD45	Le non-respect d'une barrière de dégel peut-il entraîner l'immobilisation du véhicule, en plus d'une amende ?
CD46	Le non-respect d'une barrière de dégel peut-il entraîner une suspension du permis de conduire ?



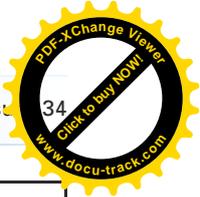
THÈMES	QUESTIONS
CD47	Le non-respect des limitations de tonnage pour le passage sur les ponts peut-il entraîner une suspension du permis de conduire ?
CD48	Le non-respect des temps de conduite et de repos peut-il entraîner l'immobilisation du véhicule ?
CD49	Le taux d'alcool maximum autorisé pour conduire est le même dans tous les pays de l'Union européenne. Vrai ou faux ?
CD50	Le taux d'alcoolémie des conducteurs peut-il être contrôlé en l'absence d'infraction ou d'accident ?
CD51	Lors d'un contrôle sur la route, est-il obligatoire de pouvoir présenter votre carte de qualification conducteur (CQC) ?
CD52	Outre l'amende, quelle sanction immédiate pouvez-vous encourir en cas d'émission de bruits excessifs ?
CD53	Peut-on transporter des personnes dans une remorque attelée à un autocar ?
CD54	Pour réduire la consommation, l'hiver il est préférable de partir immédiatement ou de faire chauffer le moteur à l'arrêt ?
CD55	Pour renouveler la validité d'un permis de conduire les véhicules lourds, quelle est l'acuité visuelle minimale (avec corrections éventuelles) exigée de l'œil le meilleur ?
CD56	Pour renouveler la validité d'un permis de conduire les véhicules lourds, quelle est l'acuité visuelle minimale (avec corrections éventuelles) exigée de l'œil le plus faible ?
CD57	Pour renouveler un permis de conduire les véhicules lourds, est-il possible de passer le contrôle médical chez son médecin référent (médecin habituel ou médecin de famille) ?
CD58	Dans le transport public, quel est le délai normalement prévu pour effectuer un transport de 1 000 km ?
CD59	Dans le transport public, quel est le délai normalement prévu pour effectuer un transport de 800 km ?
CD60	Quelle est la catégorie du permis exigée pour conduire un camion de 19 t de PTAC auquel on attelle une remorque de 1 250 kg de PTAC ?
CD61	Quelle est la catégorie du permis exigée pour conduire un tracteur « en solo » de 10 t de PTAC et de 38 t de PTRM quand il circule non attelé d'une semi-remorque ?
CD62	Quelle est la catégorie du permis exigée pour conduire un véhicule de transport en commun articulé comportant 60 places ?
CD63	Quelle est la catégorie du permis exigée pour conduire un véhicule de transport en commun articulé comportant 60 places circulant à vide ?
CD64	Quelle est la catégorie du permis exigée pour conduire un véhicule de transport en commun comportant 45 places circulant à vide ?
CD65	Quelle est la périodicité des formations continues obligatoires des conducteurs routiers ?
CD66	Pour utiliser la grue auxiliaire de votre camion, devez-vous posséder une autorisation délivrée par votre employeur ?
CD67	Outre l'amende, quelle sanction immédiate est appliquée en cas de défaut de contrôle technique périodique ?
CD68	Si je perds tous les points de mon permis de conduire à la suite d'infractions commises au volant de ma voiture personnelle, pourrai-je continuer à conduire mon camion ?
CD69	Si je perds tous les points de mon permis de conduire à la suite d'infractions commises au volant de ma voiture personnelle, pourrai-je continuer à conduire mon car ?
CD70	Le refus de se soumettre aux épreuves de vérification de l'alcoolémie peut-il entraîner une suspension du permis de conduire ?
CD71	Si vous êtes contrôlé à 85 km/h en agglomération, en plus de l'amende, votre permis peut-il être suspendu immédiatement ?



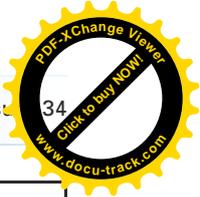
THÈMES	QUESTIONS
CD72	Si vous êtes contrôlé à 92 km/h en agglomération, votre permis sera-t-il suspendu immédiatement ?
CD73	Sur une route à double sens limitée à 70 km/h, lors d'un contrôle routier, votre carte conducteur indique que vous roulez à 80 km/h. Pouvez-vous être sanctionné ?
CD74	Titulaire de la catégorie D et de ma FIMO depuis un an, je suis aujourd'hui âgé de 22 ans et demi. Je suis toujours restreint aux services réguliers dont le parcours de ligne ne dépasse pas 50 km. Vrai ou faux ?
CD75	Agé de 24 ans, vous venez d'obtenir le permis D et la FIMO voyageur. Avez-vous une restriction de distance maximale de ligne régulière sur laquelle vous êtes autorisé à conduire un autocar de 45 places ?
CD76	Agé de 24 ans, vous venez d'obtenir le permis D et la FIMO voyageur. Pouvez-vous effectuer un trajet Paris-Brest ?
CD77	Un conducteur effectuant un transport de matières dangereuses dans un véhicule fourgon doit-il obligatoirement avoir suivi une formation particulière ?
CD78	Un conducteur qui possède les catégories C et D devra nécessairement effectuer 2 stages de formation continue obligatoire pour pouvoir continuer à conduire des camions et des cars. Vrai ou faux ?
CD79	Un conducteur ramenant, à vide, un camion citerne de carburant, non dégazé, doit-il obligatoirement avoir suivi une formation particulière ?
CD80	Un diplôme professionnel de conducteur routier donne-t-il par équivalence l'attestation de formation initiale minimale obligatoire (FIMO) ?
CD81	Un employeur peut-il être sanctionné, dans certains cas, pour le non-respect des temps de conduite d'un conducteur ?
CD82	Votre permis porte la mention « 01 : dispositif de correction et/ou de protection de la vision ». Avez-vous le droit de conduire sans porter de lunettes ou de lentilles ?
CD83	Vous conduisez votre véhicule personnel avec une alcoolémie de 1 g/l de sang. En cas de condamnation, votre permis poids lourds peut-il être annulé ?
CD84	Vous n'avez pas mis de carte « conducteur » dans le chronotachygraphe numérique. Lors d'un contrôle routier, en plus d'une amende, quelle sanction risquez-vous ?
CD85	Vous n'avez pas mis de carte dans le chronotachygraphe numérique, lors d'un contrôle sur route, sera-t-il possible de contrôler vos temps de conduite ?
EQ : Equipements des véhicules	
EQ1	Dans un autocar neuf, le conducteur doit-il obligatoirement attacher sa ceinture de sécurité ?
EQ2	Dans un autocar neuf, les passagers doivent-ils obligatoirement attacher la ceinture de sécurité ?
EQ3	Dans un camion neuf, le conducteur doit-il obligatoirement attacher sa ceinture de sécurité ?
EQ4	Dans un camion neuf, le passager doit-il obligatoirement attacher sa ceinture de sécurité ?
EQ5	Pour vous rendre sur un chantier, avec un camion benne, pouvez-vous transporter des collègues de travail dans la benne ?
EQ6	Sans aménagement spécifique, combien de personne(s) handicapé(e)s en fauteuil roulant est-il possible de transporter dans un autocar ?
EQ7	Au-delà de quel PTAC les véhicules de transport de marchandises doivent-ils être équipés d'un dispositif complémentaire de signalisation arrière ?
EQ8	En circulation, le fait de freiner désactive obligatoirement le régulateur de vitesse. Vrai ou faux ?
EQ9	Votre véhicule est équipé d'origine de 2 feux de brouillard, combien pouvez-vous en faire ajouter au maximum ?



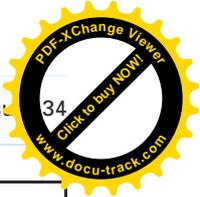
THÈMES	QUESTIONS
EQ10	Votre véhicule est équipé d'origine de 2 feux de route, combien pouvez-vous en faire ajouter au maximum ?
EQ11	Vous suivez un véhicule dont les dispositifs réfléchissants sont triangulaires. Ce véhicule est probablement un véhicule isolé. Vrai ou faux ?
EQ12	Au-delà de quel PTAC un extincteur à poudre de 6 kg minimum, placé à l'extérieur, doit-il équiper un camion neuf ?
EQ13	En général, de combien d'extincteur(s) doit être équipé un véhicule articulé neuf ?
EQ14	En général, un véhicule articulé neuf doit être équipé d'un extincteur à poudre de 6 kg placé à l'extérieur. Vrai ou faux ?
EQ15	L'extincteur prévu pour les semi-remorques peut être placé sur le tracteur. Vrai ou faux ?
EQ16	Le circuit électrique alimentant la climatisation est-il indépendant du circuit alimentant le coupe-batterie ?
EQ17	Le circuit électrique alimentant les feux de détresse est-il indépendant du circuit alimentant le coupe-batterie ?
EQ18	Les extincteurs utilisés sur les véhicules lourds doivent être entretenus et vérifiés de manière régulière. Vrai ou faux ?
EQ19	Les extincteurs utilisés sur les véhicules lourds ne doivent être entretenus et vérifiés que lorsqu'ils ont été utilisés. Vrai ou faux ?
EQ20	Où doit se trouver l'extincteur obligatoire sur un véhicule isolé neuf de transport de marchandises de plus de 7,5 t : à l'intérieur ou à l'extérieur ?
EQ21	Quel type d'extincteur faut-il éviter d'utiliser pour éteindre les flammes d'un feu d'hydrocarbure ?
EQ22	Une commande de coupe-circuit est-elle obligatoire sur un véhicule de transport en commun près du poste de conduite ?
EQ23	Une semi-remorque dételée doit-elle être munie d'un extincteur en état de fonctionner ?
EQ25	En cas de panne du chronotachygraphe, le délai maximal de remise en état, à compter de la panne, est fixé à... ?
EQ26	Le chronotachygraphe numérique de votre véhicule tombe en panne. Devez-vous être en mesure de présenter un document justifiant des temps de conduite et de repos ?
EQ27	Le circuit électrique alimentant le chronotachygraphe est-il indépendant du circuit alimentant le coupe-batterie ?
EQ28	Quelle est la périodicité des vérifications techniques obligatoires pour les chronotachygraphes ?
EQ29	Circulant en région difficile ou accidentée, au-dessus de quel PTAC un véhicule de transport en commun doit-il être équipé d'un ralentisseur ?
EQ30	Comment appelle-t-on le dispositif qui assure le freinage pratiquement simultané de tous les véhicules d'un ensemble ?
EQ31	En règle générale, à quelle vitesse doit être réglé le limiteur de vitesse d'un autocar neuf ?
EQ32	En règle générale, à quelle vitesse doit être réglé le limiteur de vitesse d'un camion neuf ?
EQ33	En règle générale, à quelle vitesse doit être réglé le limiteur de vitesse d'un tracteur routier neuf ?
EQ34	Le système de freinage électronique (EBS) contrôle la répartition du freinage entre le véhicule tracteur et la remorque qui en sont équipés ?
EQ35	Le système de contrôle électronique de stabilité (ESP) agit principalement en virage ?
EQ36	Existe-t-il des véhicules équipés de 2 ralentisseurs ?
EQ37	En règle générale, existe-t-il une commande indépendante de frein de secours à l'intérieur des véhicules lourds neufs ?



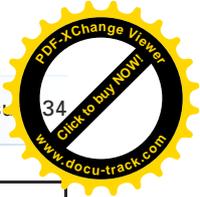
THÈMES	QUESTIONS
EQ38	Le frein de rupture agit-il uniquement sur les roues du véhicule remorqué ?
EQ39	Le principal avantage du système de freinage antibloquant est-il de conserver la maîtrise de la trajectoire du véhicule ?
EQ40	Le principal avantage du système de freinage antibloquant est-il de réduire les distances de freinage ?
EQ41	Après une utilisation intense, quel type de ralentisseur peut provoquer un incendie dès l'arrêt ?
EQ42	Ai-je le droit d'atteler une semi-remorque dont le type des pneumatiques est différent de celui du véhicule tracteur ?
EQ43	En cas d'obligation, une paire de chaînes à neige doit être montée sur les roues motrices ou sur les roues directrices ?
EQ44	Est-il autorisé de monter des pneus de types différents sur l'essieu avant et l'essieu arrière (en dehors de la roue de secours) sur un véhicule récent ?
EQ45	Est-il autorisé de monter des pneus de types différents sur un même essieu, roues jumelées ou non (en dehors de la roue de secours), sur un véhicule récent ?
EQ46	Quelle est la profondeur minimale (en millimètres - mm) des rainures principales d'un pneumatique de poids lourd ?
EQ47	Quelle est la profondeur minimale (en millimètres - mm) des rainures principales pour la remorque attelée derrière un autocar ?
EQ48	Sur quelles roues jumelées d'un essieu moteur doit-on monter obligatoirement les pneus à crampons : roues intérieures ou roues extérieures ?
EQ49	Une pierre coincée entre des roues jumelées peut entraîner l'éclatement d'un pneumatique. Vrai ou faux ?
EQ50	Dans un autobus, le nombre maximum de voyageurs pouvant être transportés debout doit être affiché à l'intérieur du véhicule. Vrai ou faux ?
EQ51	Les disques de limitation de vitesse apposés à l'arrière d'une remorque sont-ils identiques à ceux placés à l'arrière du camion ?
EQ52	Les disques de limitation de vitesse apposés à l'arrière d'une semi-remorque sont-ils identiques à ceux du tracteur routier ?
EQ53	Les mêmes disques de limitation de vitesse d'un autocar sont-ils obligatoirement apposés sur la remorque ?
EQ54	Pour un ensemble constitué d'un autocar et d'une remorque de plus de 750 kilogrammes de PTAC, l'immatriculation de la remorque est-elle identique à celle de l'autocar ?
EQ55	Si les disques à l'arrière du tracteur d'un véhicule articulé sont « 60 - 80 - 90 », quels sont les disques placés à l'arrière de la semi-remorque ?
EQ56	Sur la plaque du constructeur d'un autocar, on trouve inscrite la longueur maximale de l'ensemble que l'on peut constituer avec ce véhicule. Vrai ou faux ?
EQ57	Sur la plaque du constructeur d'un véhicule porteur-remorqueur, on trouve inscrite la longueur maximale de l'ensemble que l'on peut constituer avec ce véhicule. Vrai ou faux ?
EQ58	Sur le côté droit d'un autocar tractant une remorque, on trouve les inscriptions suivantes : le PV, le PTAC, la longueur, la largeur, la surface et... ?
EQ59	Sur un autocar neuf, l'obligation d'attacher sa ceinture doit être rappelée à l'intérieur du véhicule. Vrai ou faux ?
EQ60	Un dolly (ou diabolos) pesant 600 kg doit-il être immatriculé ?
EQ61	Vous chargez du gravier. Vous voulez connaître la charge maximale autorisée par essieu, vous pouvez la trouver sur la plaque du constructeur. Vrai ou faux ?
EQ62	Vous chargez du sable. Vous voulez connaître la charge maximale autorisée par essieu, vous pouvez la trouver sur la plaque de tare et de surface. Vrai ou faux ?



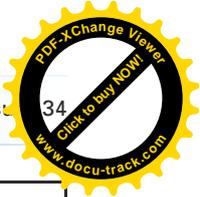
THÈMES	QUESTIONS
MD : Masses et dimensions des véhicules	
MD1	Comment appelle-t-on l'ensemble composé d'un tracteur routier et d'une semi-remorque ?
MD2	Comment appelle-t-on la distance entre l'essieu arrière et l'extrémité arrière du véhicule ?
MD3	Comment appelle-t-on un attelage constitué d'un autocar et d'une remorque ?
MD4	Comment appelle-t-on un attelage constitué d'un porteur et d'une remorque ?
MD5	Comment appelle-t-on un véhicule de transport en commun ne comportant que des places assises ?
MD6	Dans la définition du poids à vide, les différents réservoirs sont-ils remplis ?
MD7	Dans le poids moyen forfaitaire d'un voyageur adulte, le poids des bagages à main est-il inclus ?
MD8	Dans un autobus, quel est le poids moyen forfaitaire d'un voyageur adulte avec ses bagages à main ?
MD9	Dans un autocar, quel est le poids moyen forfaitaire d'un voyageur adulte avec ses bagages à main ?
MD10	En règle générale, de quel pourcentage maximum le poids réel d'une remorque peut-il dépasser le poids réel du véhicule tracteur ?
MD11	En règle générale, de quelle longueur maximale un chargement muni d'une signalisation réglementaire peut-il dépasser l'arrière du véhicule ?
MD12	En règle générale, le chargement peut-il dépasser l'aplomb avant du véhicule ?
MD13	En règle générale, quel est le PTAC maximal d'un véhicule isolé comportant 2 essieux ?
MD14	En règle générale, quel est le PTAC maximal d'un véhicule isolé de 3 essieux ?
MD15	En règle générale, quel est le PTAC maximal d'une remorque comportant 3 essieux ?
MD16	En règle générale, quelle est la longueur maximale autorisée pour un véhicule de transport en commun articulé comportant une articulation ?
MD17	Est-il possible d'atteler une remorque de 19 t de PTAC, chargée au maximum, derrière un camion de 19 t de PTAC, chargé au maximum, alors que le PTR A indiqué sur la plaque de poids et surface du camion est de 40 t ?
MD18	Est-il possible d'atteler une remorque de 26 t de PTAC, présentant un poids réel de 22 t, derrière un camion de 19 t de PTAC, chargé au maximum, alors que le PTR A indiqué sur la plaque de poids et surface camion est de 40 t ?
MD19	Est-il possible d'atteler une remorque de 26 t de PTAC, chargée au maximum, derrière un camion de 19 t de PTAC, chargé au maximum, alors que le PTR A indiqué sur la plaque de poids et surface du camion est de 40 t ?
MD20	Est-il possible de fixer à l'arrière d'un car de 15 m de long un porte-skis ou un coffre à skis de 70 cm de profondeur ?
MD21	Quel sera le poids maximal d'un ensemble composé de : - porteur PTR A : 44 t et PTAC : 26 t ; - remorque PTAC : 26 t et poids à vide : 7 t.
MD22	Je dois conduire un train routier de 32 t de PTR A dont la somme des PTAC est de 38 t. Quel doit être le poids maximum du train routier lors d'une pesée sur bascule ?
MD23	Je dois conduire un train routier de 38 t de PTR A dont la somme des PTAC est de 44 t. Quel doit être le poids maximum du train routier lors d'une pesée sur bascule ?
MD24	Je dois conduire un train routier de 40 t de PTR A dont la somme des PTAC est de 38 t. Quel doit être le poids maximum du train routier lors d'une pesée sur bascule ?



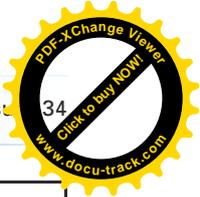
THÈMES	QUESTIONS
MD25	La distance entre les essieux arrière de ma semi-remorque tridem est de 1,70 mètre. Est-il possible de charger ce groupe d'essieux à 25 t ?
MD26	La distance entre les essieux arrière de ma semi-remorque est de 0,90 mètre. Est-il possible de charger l'un des essieux de ce groupe d'essieux à 7 t ?
MD27	La longueur d'un véhicule articulé se calcule en additionnant la longueur du tracteur routier et la longueur de la semi-remorque. Vrai ou faux ?
MD28	La somme des PTAC d'un train routier est de 45 t et son PTRA est de 40 t. Quel poids réel ne faut-il pas dépasser ?
MD29	Le chargement d'un véhicule peut-il dépasser 4 m de haut ?
MD30	Le dispositif d'attelage est-il pris en compte pour déterminer la longueur maximale de l'ensemble « autocar plus remorque » ?
MD31	Le PMA (poids maximal autorisé) d'un train routier doit correspondre à la somme des PTAC ou... ?
MD32	Le PMA (poids maximal autorisé) d'un train routier doit correspondre au PTRA ou... ?
MD33	Le PMA (poids maximal autorisé) d'un véhicule articulé doit correspondre au PTRA du tracteur routier ou au PTAC de la semi-remorque additionné du... ?
MD34	Le poids réel d'un véhicule peut-il être égal à son PTAC ?
MD35	Mon camion a un PTRA de 40 t et un PV de 10 t. Si le camion est vide, ai-je le droit d'atteler une remorque dont le poids réel est de 13 t ?
MD36	Mon camion a un PTRA de 40 t et un PV de 10 t. Si le camion est vide, ai-je le droit d'atteler une remorque dont le poids réel est de 15 t ?
MD37	Mon camion de 20 t de PTAC est chargé au maximum. Son PTRA est de 40 t, si je dois atteler une remorque de 26 t de PTAC, quel doit être le poids réel maximal de la remorque ?
MD38	Quand j'attelle une semi-remorque à mon tracteur, quelle longueur ne doit pas dépasser le véhicule articulé ainsi constitué ?
MD39	Quand j'attelle une semi-remorque porte-voitures à mon tracteur, quelle longueur ne doit pas dépasser le véhicule articulé ainsi constitué ?
MD40	Quel est le PTAC maximal autorisé pour une remorque attelée derrière un autocar ?
MD41	Quel est le PTAC maximal d'un véhicule isolé de transport en commun comportant 2 essieux ?
MD42	Quel est le PTAC maximal d'un véhicule isolé de transport en commun comportant 3 essieux ?
MD43	Quel est le PTRA maximal d'un véhicule articulé comportant 4 essieux ?
MD44	Quel est le PTRA maximal d'un véhicule articulé comportant 5 essieux ?
MD45	Quel est le PTRA maximal d'un véhicule articulé comportant 5 essieux effectuant un transport de bobines de papier ?
MD46	Quel sera le poids maximal autorisé (PMA) pour l'ensemble suivant : - porteur remorqueur PTRA : 44 t et PTAC : 26 t ; - remorque PTAC : 14 t et poids à vide : 5 t.
MD47	Quel sera le poids maximal autorisé (PMA) pour l'ensemble suivant : - porteur remorqueur PTRA : 44 t et PTAC : 26 t ; - remorque PTAC : 26 t et poids à vide : 7 t.
MD48	Quel sera le poids maximal autorisé (PMA) pour le véhicule articulé suivant : - tracteur PTRA : 38 t et poids à vide : 10 t ; - semi-remorque PTAC : 22 t et poids à vide : 7 t.



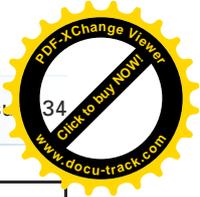
THÈMES	QUESTIONS
MD49	Quel sera le poids maximal autorisé (PMA) pour le véhicule articulé suivant : - tracteur PTR : 38 t et PV : 10 t ; - semi-remorque PTAC : 34 t et PV : 7 t.
MD50	Quelle charge maximale autorisée peut supporter un essieu isolé ?
MD51	Quelle est la charge utile d'un véhicule dont le PTAC est de 19 t et le poids à vide de 7 t ?
MD52	Quelle est la charge utile d'un véhicule dont le PTAC est de 26 t et le poids à vide de 7 t ?
MD53	Quelle est la charge utile d'un véhicule dont le PTAC est de 32 t et le poids à vide de 9 t ?
MD54	Quelle est la longueur maximale autorisée d'un ensemble porte-voitures ?
MD55	Quelle est la longueur maximale autorisée d'un transport en commun avec une remorque ?
MD56	Quelle est la longueur maximale d'un camion isolé à 2 essieux ?
MD57	Quelle est la longueur maximale d'un camion isolé à 3 essieux ?
MD58	Quelle est la majoration maximale autorisée du PTAC pour un véhicule équipé d'un dispositif ralentisseur pesant 400 kg ?
MD59	Quelle est la majoration maximale autorisée du PTAC pour un véhicule équipé d'un dispositif ralentisseur pesant 600 kg ?
MD60	Quelle est la majoration maximale autorisée du PTR d'un véhicule articulé équipé de 2 dispositifs ralentisseurs : un de 600 kg sur le tracteur et un de 400 kg sur la remorque ?
MD61	Un autobus articulé est-il réglementairement considéré comme un véhicule isolé ?
MD62	Votre véhicule (isolé) de transport en commun comporte 2 essieux. Quelle peut être sa longueur maximale ?
MD63	Votre véhicule (isolé) de transport en commun comporte 3 essieux. Quelle peut être sa longueur maximale ?
MD64	Vous attellez une remorque à votre car, l'ensemble fait 18,25 m tout compris. Avez-vous le droit de prendre la route ?
MD65	Vous attellez une remorque à votre car, l'ensemble fait 20,75 m tout compris. Avez-vous le droit de prendre la route ?
MD66	Vous chargez du sable dans une semi-remorque, quelle peut-être la charge maximale autorisée sur l'essieu le plus chargé du groupe d'essieux arrière ?
MD67	Vous chargez du sable dans un véhicule isolé, quelle est la charge maximale autorisée sur l'essieu le plus chargé du groupe d'essieux moteur ?
MD68	Vous conduisez un autocar comportant un système de climatisation. Quelle peut être sa largeur maximale ?
MD69	Vous conduisez un autocar. Quelle peut être sa largeur maximale ?
MD70	Vous conduisez un camion comportant une caisse bâchée. Quelle peut être sa largeur maximale ?
MD71	Vous conduisez un camion comportant une caisse réfrigérée. Quelle peut être sa largeur maximale ?
MD72	Vous conduisez un camion de 2,50 m de large ne comportant pas de caisse réfrigérée. Votre chargement peut-il atteindre 2,60 m de large ?
MD73	Vous conduisez un train-routier. Quelle peut être sa longueur maximale ?
MD74	Vous conduisez un véhicule isolé à 2 essieux. Est-il possible d'être en surcharge sur l'essieu arrière si le poids réel ne dépasse pas le PTAC ?



THÈMES	QUESTIONS
MD75	Vous transportez du béton liquide. Votre camion (isolé) comporte 4 essieux. Lors de la pesée avant de partir, le ticket annonce 30,5 t. Avez-vous le droit de prendre la route ?
MD76	Vous transportez du béton liquide. Votre camion (isolé) comporte 4 essieux. Lors de la pesée avant de partir, le ticket annonce 32,8 t. Avez-vous le droit de prendre la route ?
MD77	Vous voulez atteler une semi-remorque derrière votre véhicule articulé. Le train-double ainsi constitué fait 18,55 m de long. Avez-vous le droit de prendre la route ?
MD78	Vous voulez atteler une semi-remorque derrière votre véhicule articulé. Le train-double ainsi constitué fait 19,75 m de long. Avez-vous le droit de prendre la route ?
RC : Règles de circulation et signalisation spécifiques	
RC1	Au-delà de quel tonnage les camions sont-ils concernés par les interdictions de circuler de fin de semaine ?
RC2	Au-dessous de quelle hauteur libre d'un pont celle-ci sera-t-elle signalée ?
RC3	En agglomération, vous suivez un camion. Quel intervalle de sécurité minimum devez-vous respecter ?
RC4	En cas de remorquage occasionnel d'un véhicule isolé de transport de marchandises, quelle est la longueur maximale autorisée de l'ensemble constitué ?
RC5	En cas de remorquage occasionnel, quelle est la vitesse maximale autorisée ?
RC6	En général, un véhicule tracteur en solo est-il soumis aux mêmes limitations de vitesse que s'il est attelé ?
RC7	En ville, un autocar effectuant un service occasionnel peut-il emprunter une voie réservée aux autobus ?
RC8	En ville, un conducteur d'autocar effectuant une excursion peut-il emprunter une voie réservée aux autobus ?
RC9	Hors agglomération, sur une route à double sens, vous suivez un camion à 70 km/h. Quel intervalle de sécurité minimum devez-vous respecter ?
RC10	Je conduis un camion de 26 t de PTAC et de 10 t de PV. Pour emprunter une route où une barrière de dégel à 12 t avec mention demi-charge autorisée, est en place, quel doit être le poids maximum de mon chargement ?
RC11	Je conduis un véhicule articulé de 38 t de PTR A pesant 14 t à vide. Pour emprunter une route où une barrière de dégel à 12 t avec mention demi-charge autorisée est en place, quel doit être le poids maximum de mon chargement ?
RC12	Le véhicule porteur-remorqueur d'un train routier a un PTR A de 38 t. Quelles sont les vitesses indiquées à l'arrière de la remorque ?
RC13	Les limitations de vitesse relevées à 70 km/h sur certaines sections de routes traversant des agglomérations concernent-elles les autocars ?
RC14	Par temps de brouillard sur autoroute, si la visibilité est inférieure à 50 m, quelle est la vitesse maximale autorisée ?
RC15	Quelle(s) limitation(s) de vitesse est (sont) signalée(s) à l'arrière d'un autobus (en exploitation) de 18 t de PTAC ?
RC16	Quelle(s) limitation(s) de vitesse est (sont) signalée(s) à l'arrière d'un autocar neuf de 26 t de PTAC ?
RC17	Si les disques à l'arrière d'un camion (isolé), de 38 t de PTR A, sont « 80 - 90 », quels sont les disques placés à l'arrière de la remorque lorsque le train routier est formé ?
RC18	Sur le périphérique parisien, les camions peuvent circuler à 80 km/h. Vrai ou faux ?
RC19	Sur le périphérique parisien, les cars peuvent circuler à 90 km/h. Vrai ou faux ?
RC20	Sur une autoroute à 3 voies, un autocar d'une longueur totale voie voie m, peut-il effectuer un dépassement en empruntant la 2 ^e voie ?



THÈMES	QUESTIONS
RC21	Sur une autoroute à 3 voies, un ensemble d'une longueur totale de 18 m constitué d'un autocar attelé d'une remorque, peut-il effectuer un dépassement en empruntant la 2 ^e voie ?
RC22	Sur une autoroute à 3 voies, un ensemble d'une longueur totale de 18 m constitué d'un autocar attelé d'une remorque, peut-il effectuer un dépassement en empruntant la 3 ^e voie ?
RC23	Sur une autoroute à 3 voies, un véhicule articulé de 15 m de long peut-il effectuer un dépassement en empruntant la 2 ^e voie ?
RC24	Sur une autoroute à 4 voies, un autocar d'une longueur totale de 13 m, peut-il effectuer un dépassement en empruntant la 3 ^e voie ?
RC25	Sur une autoroute à 4 voies, un ensemble d'une longueur totale de 18 m constitué d'un autocar attelé d'une remorque, peut-il effectuer un dépassement en empruntant la 3 ^e voie ?
RC26	Sur une autoroute à 4 voies, un véhicule articulé de 15 m de long peut-il effectuer un dépassement en empruntant la 3 ^e voie ?
RC27	Tous les pays de l'Union européenne ont adopté les mêmes limitations de vitesse pour les poids lourds. Vrai ou faux ?
RC28	Un pont dont la hauteur libre est de 5 m (au plus bas) sera obligatoirement signalé par un panneau de hauteur limitée. Vrai ou faux ?
RC29	Un véhicule de transport en commun dont le PTAC est de 19 t circulant avec la moitié de ses passagers, peut-il emprunter une route où une barrière de dégel à 12 t, avec mention demi-charge autorisée, est en place ?
RC30	Un véhicule de transport en commun, d'un PTAC de 19 t, peut-il circuler à vide sur une route où une barrière de dégel à 12 t est mise en place ?
RC31	Un véhicule isolé de 26 t de PTAC doit comporter à l'arrière un ou des disque(s) de limitation de vitesse. Quelle(s) est (ou sont) la (ou les) vitesse(s) indiquée(s) à l'arrière de ce camion ?
RC32	Votre camion, en charge, transporte des denrées périssables, avez-vous le droit de continuer votre trajet le samedi après 22 h ?
RC33	Votre véhicule (isolé) a un PTAC de 16 t. Sur route prioritaire à double sens, quelle est la vitesse maximale autorisée ?
RC34	Vous avez déchargé des produits périssables le samedi à 22 h 30. A combien de kilomètres au maximum doit se trouver votre entreprise pour pouvoir rentrer à vide ?
RC35	Vous conduisez un autocar ancien de 8 t de PTAC, non muni de système antiblocage de freins (ABS). A quelle vitesse êtes-vous limité sur autoroute ?
RC36	Vous conduisez un autocar neuf de 19 t de PTAC. A quelle vitesse êtes-vous limité sur autoroute ?
RC37	Vous conduisez un autocar neuf de 19 t. A quelle vitesse êtes-vous limité en agglomération, sur une portion de route relevée à 70 km/h ?
RC38	Vous conduisez un autocar neuf de 22 t de PTAC. Par temps de pluie à quelle vitesse êtes-vous limité sur autoroute ?
RC39	Vous conduisez un autocar neuf de 22 t de PTAC. Par temps de pluie, à quelle vitesse êtes-vous limité sur route prioritaire ?
RC40	Vous conduisez un autocar neuf de 32 t de PTAC. Par temps sec, à quelle vitesse êtes-vous limité sur autoroute ?
RC41	Vous conduisez un autocar neuf de plus de 10 t de PTAC, sans passager. A quelle vitesse êtes-vous limité sur route à sens unique prioritaire ?
RC42	Vous conduisez un autocar neuf de plus de 10 t de PTAC, sans passager. A quelle vitesse êtes-vous limité sur route prioritaire ?
RC43	Vous conduisez un camion de plus de 7,5 t de PTAC. En règle générale, quand débute l'interdiction de circulation en fin de semaine ?
RC44	Vous conduisez un camion de plus de 7,5 t de PTAC. Quand finit l'interdiction de circulation en fin de semaine ?
RC45	Vous conduisez un camion neuf de 19 t de PTAC. A quelle vitesse êtes-vous limité en agglomération, sur une portion de route relevée à 70 km/h ?



THÈMES	QUESTIONS
RC46	Vous conduisez un camion neuf de 19 t de PTAC. A quelle vitesse êtes-vous limité sur route à sens unique prioritaire ?
RC47	Vous conduisez un camion neuf de 19 t de PTAC. A quelle vitesse êtes-vous limité sur route non prioritaire ?
RC48	Vous conduisez un camion neuf de 19 t de PTAC. A quelle vitesse êtes-vous limité sur route prioritaire ?
RC49	Vous conduisez un camion neuf de 26 t de PTAC. A quelle vitesse êtes-vous limité sur autoroute ?
RC50	Vous conduisez un ensemble routier neuf de 40 t de PTR. A quelle vitesse êtes-vous limité sur autoroute ?
RC51	Vous conduisez un ensemble routier neuf de 40 t de PTR. A quelle vitesse êtes-vous limité sur route à sens unique prioritaire ?
RC52	Vous conduisez un tracteur solo de 19 t de PTAC et 38 t de PTR. A quelle vitesse êtes-vous limité sur autoroute ?
RC53	Vous conduisez un tracteur solo de 19 t de PTAC et 38 t de PTR. A quelle vitesse êtes-vous limité sur route à sens unique prioritaire ?
RC54	Vous conduisez un tracteur solo de 19 t de PTAC et 38 t de PTR. A quelle vitesse êtes-vous limité sur route non prioritaire ?
RC55	Vous conduisez un tracteur solo de 19 t de PTAC et 38 t de PTR. A quelle vitesse êtes-vous limité sur route prioritaire ?
RC56	Vous conduisez un véhicule affecté au transport d'enfants. Lors de la montée et de la descente des enfants, est-il obligatoire de mettre les feux de détresse ?
RC57	Vous conduisez un véhicule articulé neuf de 38 t de PTR. A quelle vitesse êtes-vous limité sur route non prioritaire ?
RC58	Vous conduisez un véhicule articulé neuf de 38 t de PTR. A quelle vitesse êtes-vous limité sur route prioritaire à chaussées séparées ?
RC59	Vous conduisez un véhicule de 38 t de PTR. En règle générale, quand débute l'interdiction de circulation en fin de semaine ?

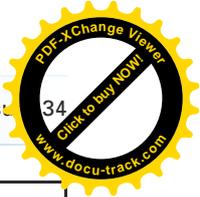


RC60	Cette limitation de vitesse peut-elle concerner les véhicules autres que les trains routiers, trains doubles et véhicules articulés ?	
RC61	Ce signal concerne-t-il uniquement les véhicules affectés au transport de marchandises excédant 3 500 kg de PTAC ?	
RC62	La descente dangereuse annoncée possède-t-elle un dénivelé de 100 mètres pour chaque kilomètres parcourus ?	
RC63	Ce signal concerne-t-il les véhicules affectés au transport de produits dangereux ou au transport de produits explosifs ?	
RC64	Cette signalisation de présignalisation peut annoncer une barrière de dégel. Vrai ou Faux ?	
RC65	Ce signal concerne-t-il uniquement les véhicules isolés ?	
RC66	Je circule avec un autocar d'une longueur de 12 m. Ce signal me concerne-t-il ?	
RC67	Je circule à 70 km/h. Cette signalisation m'interdit-elle de dépasser les véhicules lents ?	
RC68	Je circule avec un véhicule mesurant 2,30 m de large. A hauteur de ce signal, puis-je continuer sur cette route ?	
RC69	Ce signal m'annonce-t-il une voie de détresse qui sera située sur ma gauche ?	

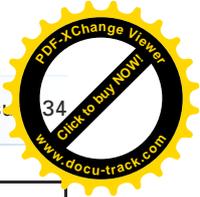


RC70	Je circule, à vide, avec un véhicule de 5 tonnes de poids à vide et de 15 tonnes de PTAC. A hauteur de ce signal, puis-je passer ?	
RC71	Ce signal peut-il concerner les véhicules transportant une faible quantité de produits polluants ?	
RC72	Ce signal peut m'autoriser à emprunter une voie de bus en agglomération, si je réalise un service régulier interurbain. Vrai ou Faux ?	
RC73	Ce signal m'indique un arrêt d'autobus. Vrai ou Faux ?	
RC74	Ce signal concerne-t-il les véhicules affectés aux seuls transports de produits polluants ?	
RC75	Les véhicules de transport en commun, tractant une remorque, sont-ils concernés par ce signal ?	
RC76	Par temps sec, ce signal me concerne-t-il ?	 ACCOTEMENT MEUBLE
RC77	Ce signal interdit-il de dépasser les seuls véhicules dont le PTAC dépasse 3,5 tonnes ?	
RC78	En agglomération, ce signal est-il implanté 50 mètres avant le carrefour à sens giratoire ?	
RC79	Hors agglomération, ce signal est-il implanté 100 mètres avant le carrefour à sens giratoire ?	
RC80	Ce signal interdit-il l'accès aux véhicules mesurant plus de 3,50 m de hauteur, chargement non compris ?	
RC81	Le poids indiqué dans ce signal concerne-t-il le poids maximal autorisé que peut supporter l'essieu ?	
RC82	Mon véhicule a un poids à vide de 5 tonnes et un PTAC de 12 tonnes. Ce signal me concerne-t-il ?	
RC83	Sur cette chaussée, la hauteur des arbres est susceptible d'être inférieure à 4,30 m. Vrai ou Faux ?	 ARBRES INCLINÉS

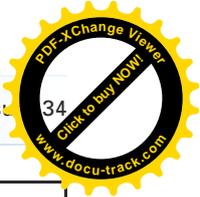
THÈMES	QUESTIONS
RS : Réglementation sociale européenne et française	
RS1	Après 3 heures de conduite continue, s'arrêter 10 mn sur un parking est-il considéré comme une pause ?
RS2	Un premier arrêt de 15 mn sur un parking peut-il être considéré comme une pause ?
RS3	Après 4 heures de conduite continue, quelle est la durée minimale de la pause que vous devez respecter ?



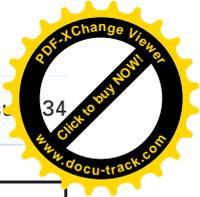
THÈMES	QUESTIONS
RS5	Au bout de combien de jours, au maximum, l'entreprise doit-elle « télécharger » les données de votre carte conducteur ?
RS6	Combien de périodes consécutives (1 période = 24 heures), un conducteur assurant un transport national occasionnel de personnes peut-il conduire ?
RS7	Devez-vous inscrire le numéro de votre véhicule sur le ticket de la journée imprimé à partir d'un chronotachygraphe numérique ?
RS8	En conduisant un autocar de 20 sièges appartenant à un club sportif, êtes-vous soumis à la réglementation sociale européenne concernant les temps de conduite et de repos ?
RS9	En conduisant un autocar d'excursion, êtes-vous soumis à la réglementation sociale européenne concernant les temps de conduite et de repos ?
RS10	En conduisant un autocar de transport scolaire sur une ligne régulière de plus de 50 km, êtes-vous soumis à la réglementation sociale européenne concernant les temps de conduite et de repos ?
RS11	En double équipage, en France, vous êtes assis à côté du conducteur depuis 1 h. Pouvez-vous reprendre le volant ?
RS12	En double équipage, en France, vous êtes assis à côté du conducteur. Votre temps de conduite continue est-il interrompu ?
RS13	En double équipage, le temps passé sur la couchette d'un véhicule en circulation, est-il considéré comme repos journalier ?
RS14	En double équipage, lorsque le véhicule est en circulation depuis plus de 45 minutes, le conducteur qui n'est pas au volant est-il considéré au repos ?
RS15	En règle générale, quelle est la durée maximale de conduite journalière autorisée en respectant les temps de repos ?
RS16	Quelle peut-être la durée maximale de l'amplitude de la journée de travail pour un conducteur de transport en commun effectuant un service occasionnel ?
RS17	En règle générale, quelle est la durée minimale normale (non réduite) de repos hebdomadaire pour un conducteur d'autocar ?
RS18	En règle générale, quelle est la durée minimale normale (non réduite) de repos hebdomadaire pour un conducteur de camions ?
RS19	En règle générale, quelle est la durée minimale normale (non réduite) obligatoire de repos journalier lorsque celui-ci n'est pas fractionné ?
RS20	Est-il possible de conduire un véhicule équipé d'un chronotachygraphe numérique et un véhicule équipé d'un chronotachygraphe à disque le même jour ?
RS21	La réglementation sociale européenne s'applique-t-elle à un conducteur non salarié propriétaire de son véhicule ?
RS22	La rémunération mensuelle d'un conducteur salarié peut être calculée en fonction de la charge transportée pendant le mois. Vrai ou faux ?
RS23	La rémunération mensuelle d'un conducteur salarié peut être calculée en fonction de la distance parcourue pendant le mois. Vrai ou faux ?
RS24	Le conducteur d'un autocar de 45 places, travaillant pour une entreprise commerciale de transport, circulant en France sans passager, est-il soumis à la réglementation sociale européenne ?
RS25	Le conducteur d'un camion de plus de 7,5 t de PTAC effectuant un déménagement à des fins commerciales est-il soumis à la réglementation sociale européenne, dans un rayon de 50 km ?
RS26	Le conducteur d'un camion de plus de 7,5 t effectuant une collecte de fruits est-il soumis à la réglementation sociale européenne ?
RS27	Le conducteur d'un véhicule de dépannage, est-il soumis à la réglementation sociale européenne, dans un rayon de 100 km autour de son point d'attache ?
RS28	Le conducteur peut-il bâcher ou débâcher son véhicule pendant une pause ?



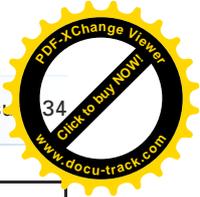
THÈMES	QUESTIONS
RS29	Le temps de conduite pour venir à l'entreprise, le matin, avec votre véhicule personnel doit-il être ajouté au temps de conduite de votre autocar ?
RS30	Le temps de conduite pour venir à l'entreprise, le matin, avec votre véhicule personnel doit-il être ajouté au temps de conduite de votre véhicule lourd ?
RS31	Les temps de pause sont-ils comptés dans l'amplitude totale de la journée de travail ?
RS32	Lors d'un voyage organisé, pendant la visite programmée d'un monument, vous attendez vos passagers durant 10 minutes dans votre véhicule. Sur quel symbole devez-vous positionner le sélecteur d'activité du chronotachygraphe ?
RS33	Pendant combien de temps les enregistrements des activités des conducteurs (données numériques ou disques) doivent-ils être conservés dans l'entreprise ?
RS34	Pendant une pause, êtes-vous autorisé à décharger le véhicule ?
RS35	Pendant une pause, êtes-vous autorisé à ranger le chargement du véhicule ?
RS36	Pendant une pause, êtes-vous autorisé à sortir les bagages de vos passagers ?
RS37	Pouvez-vous prendre votre temps de repos en couchette lorsque le véhicule est à l'arrêt ?
RS38	Quand le repos journalier est fractionné, quelle doit être la durée minimale totale de ce repos ?
RS39	Quel symbole doit s'afficher sur l'écran du chronotachygraphe numérique lorsque vous conduisez ?
RS40	Quel symbole devez-vous afficher sur l'écran du chronotachygraphe numérique lorsque vous déchargez votre véhicule ?
RS41	Vous embarquez avec votre véhicule à bord d'un car-ferry, non équipé de couchettes, pour une traversée de deux heures. Sur quel symbole devez-vous positionner le sélecteur d'activité de votre chronotachygraphe ?
RS42	Quel symbole devez-vous afficher sur l'écran du chronotachygraphe numérique lorsque vous nettoyez votre véhicule ?
RS43	Quel symbole devez-vous afficher sur l'écran du chronotachygraphe numérique lorsque vous partez déjeuner ?
RS44	Quel symbole devez-vous afficher sur l'écran du chronotachygraphe numérique pendant que vos passagers s'installent dans le véhicule ?
RS45	Quelle est la durée de validité de votre carte « conducteur » ?
RS46	Quelle est la durée maximale autorisée de conduite continue pour un conducteur de camion ?
RS47	Quelle est, en dehors de la conduite de nuit, la durée maximale autorisée de conduite continue pour un conducteur de véhicule de transport en commun ?
RS48	Après 2 heures de conduite, quelle est la durée minimale d'un premier arrêt pouvant être pris en compte comme pause ?
RS49	Quelle est, en heures, la durée maximale autorisée de conduite par période de deux semaines consécutives ?
RS50	Sauf cas d'urgence, quelle est la durée de conduite maximale journalière autorisée en tenant compte des dérogations possibles ?
RS51	L'amplitude de la journée de travail d'un conducteur routier comprend le temps de service et les pauses. Vrai ou faux ?
RS52	Si vous avez à imprimer un ticket à partir d'un chronotachygraphe numérique, devez-vous inscrire votre nom sur le ticket, si votre carte « conducteur » est insérée dans l'appareil au moment de l'impression ?
RS53	Si vous avez à imprimer un ticket à partir d'un chronotachygraphe numérique, devez-vous inscrire votre nom sur le ticket, si votre carte « conducteur » est retirée de l'appareil au moment de l'impression ?



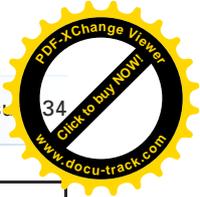
THÈMES	QUESTIONS
RS54	Si, dans la même journée, vous conduisez un véhicule avec un chronotachygraphe à disque après avoir conduit un véhicule avec un chronotachygraphe numérique, devez-vous utiliser un disque vierge ?
RS55	Si, dans la même journée, vous conduisez un véhicule avec un chronotachygraphe numérique après avoir conduit un véhicule avec un chronotachygraphe à disque, devez-vous conserver le disque avec vous ?
RS56	Quel symbole devez-vous afficher sur l'écran du chronotachygraphe lors des vérifications du véhicule avant le départ ?
RS57	Sur un ticket imprimé à partir du chronotachygraphe numérique, peut-on trouver les temps de conduite et les temps passés aux autres tâches ?
RS58	Un autocar de 45 places circulant lors d'essai dans le cadre d'un atelier de réparation est-il soumis à la réglementation sociale européenne concernant les temps de repos et de conduite ?
RS59	Un conducteur effectuant un transport international régulier de personnes peut-il conduire 7 périodes consécutives (1 période = 24 heures) entre 2 repos hebdomadaires ?
RS60	Un conducteur peut-il demander une copie papier des données numériques, liées à son activité, qui sont conservées dans l'entreprise ?
RS61	Lors d'un transport international occasionnel de personnes, sous conditions, un conducteur peut-il conduire 10 périodes consécutives (1 période = 24 heures) entre 2 repos hebdomadaires ?
RS62	Un temps de conduite de 4 h 30 peut être fractionné, au plus, par combien de pause(s) ?
RS63	Une carte « conducteur » utilisée dans un chronotachygraphe numérique enregistre-t-elle l'immatriculation du véhicule conduit ?
RS64	Votre véhicule est équipé d'un chronotachygraphe numérique. Vous avez perdu votre carte « conducteur », combien de jours, au maximum, pouvez vous conduire sans carte ?
RS65	Vous attendez votre tour pour décharger sans connaître le temps d'attente. Sur quel symbole devez-vous positionner le sélecteur d'activité du chronotachygraphe ?
RS66	Un chauffeur a conduit 20 heures la semaine précédente. Selon la réglementation sociale européenne, combien d'heures maximum peut-il conduire la semaine en cours ?
RS67	Un chauffeur a conduit 40 heures la semaine précédente. Selon la réglementation sociale européenne, combien d'heures maximum peut-il conduire la semaine en cours ?
RS68	Un chauffeur a conduit 50 heures la semaine précédente. Selon la réglementation sociale européenne, combien d'heures maximum peut-il conduire la semaine en cours ?
RS69	Vous avez fait une coupure de 2 h, quelle sera, au minimum, la durée (non réduite) de la période de repos que vous devrez prendre à la fin de votre journée de travail pour être en règle vis-à-vis du repos journalier ?
RS70	Vous avez fait une coupure de 4 h (repos), quelle sera, au minimum, la durée de la période de repos suivante pour être en règle vis-à-vis du repos journalier ?
RS71	Vous avez interrompu votre conduite pendant 1 h 15 mn. Ce temps peut-il être pris en compte pour le calcul du temps de repos journalier ?
RS72	Vous avez interrompu votre conduite pendant 45 mn. Ce temps peut-il être pris en compte pour le calcul du temps de repos journalier ?
RS73	Vous avez perdu votre « carte conducteur », pouvez-vous conduire en utilisant la carte « entreprise » que possède votre employeur ?
RS74	Vous chargez ou déchargez votre véhicule. Sur quel symbole devez-vous positionner le sélecteur d'activité du chronotachygraphe ?
RS75	Vous conduisez sans vous arrêter depuis 8 h 40 ce matin. Il est 12 h 40. Etes-vous en infraction ?
RS76	Vous conduisez sans vous arrêter depuis 8 heures ce matin. Il est 12 h 40. Etes-vous en infraction ?



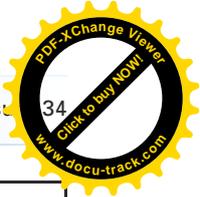
THÈMES	QUESTIONS
RS77	Vous conduisez un véhicule spécialisé de dépannage. Etes-vous soumis à la réglementation sociale européenne concernant les temps de conduite et de repos si vous ramenez une voiture de Lille à Marseille ?
RS78	En règle générale, vous est-il possible de modifier les activités enregistrées par le chronotachygraphe sur votre carte ?
RS79	Vous rentrez chez vous le soir avec l'autocar de l'entreprise. Le matin, le temps de conduite pour vous rendre au collège où vous devez effectuer un transport scolaire est-il compté comme du temps de conduite ?
RS80	Vous rentrez chez vous le soir avec le camion de l'entreprise. Le matin, le temps de conduite pour vous rendre au dépôt est-il compté comme du temps de conduite ?
RS81	Vous venez d'obtenir votre permis C, pouvez-vous conduire un véhicule équipé d'un chronotachygraphe numérique avant d'avoir reçu votre carte conducteur ?
RS82	Vous venez d'obtenir votre permis D, pouvez-vous conduire un véhicule équipé d'un chronotachygraphe numérique avant d'avoir reçu votre carte conducteur ?
RS83	Vous vous arrêtez pour faire le plein de carburant. Sur quel symbole devez-vous positionner le sélecteur d'activité du chronotachygraphe ?
RT : Règles du transport	
RT1	En transport public, à bord de votre véhicule, vous devez posséder l'original ou une copie conforme de la licence communautaire de transport ?
RT2	Au-delà de quel tonnage une visite technique périodique est-elle obligatoire pour une remorque ?
RT3	Avec un camion de 12 mètres de long, le transport de pièces de charpentes qui dépassent de 1,50 m à l'arrière, entre dans la catégorie des transports exceptionnels. Vrai ou faux ?
RT4	Combien de certificat(s) d'immatriculation est/sont attribué(s) à un ensemble de véhicules constitué d'un autocar et de sa remorque de 1 000 kilogrammes ?
RT5	Combien de certificat(s) d'immatriculation est/sont attribué(s) à un ensemble de véhicules constitué d'un autocar et de sa remorque de 700 kilogrammes ?
RT6	Combien de certificat(s) d'immatriculation est/sont attribué(s) à un véhicule articulé ?
RT7	Comment appelle-t-on les transports exécutés à titre non onéreux servant à transporter les marchandises de sa propre entreprise ?
RT8	Comment appelle-t-on les transports exécutés à titre onéreux pour le compte d'un client ?
RT9	Comment appelle-t-on un transport qui s'effectue en partie par la mer et ensuite par la route ?
RT10	Comment appelle-t-on un transport qui s'effectue en partie par le train et ensuite par la route ?
RT11	Comment s'appelle le document qui doit accompagner la marchandise lors de tout transport pour compte d'autrui ?
RT12	Effectuer un transport sous le régime « TIR » permet de simplifier les formalités douanières. Vrai ou faux ?
RT13	En France, le transport de marchandises par route correspond à environ 50 % de l'ensemble des transports de marchandises. Vrai ou faux ?
RT14	En règle générale, les transports exceptionnels peuvent-ils emprunter les autoroutes ?
RT15	En règle générale, où s'effectuent les visites techniques des véhicules poids lourds ?
RT16	Faut-il un seul certificat d'immatriculation pour un ensemble de véhicules constitué d'un autocar et sa remorque de 400 kilogrammes ?
RT17	Faut-il un seul certificat d'immatriculation pour un ensemble de véhicules constitué d'un camion de 19 t de PTAC auquel on a attelé une bétonnière sur roues de 400 kg ?



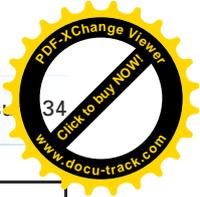
THÈMES	QUESTIONS
RT18	Faut-il un seul certificat d'immatriculation pour un ensemble de véhicules constitué d'un camion de 26 t auquel on a attelé un compresseur sur roues de 800 kg ?
RT19	L'attestation d'aménagement doit obligatoirement être à bord du véhicule neuf que vous conduisez. Vrai ou faux ?
RT20	L'expression « transport en commun d'enfants » désigne le transport de personnes dont l'âge est inférieur à... ?
RT21	La date limite de validité de la dernière visite technique est-elle inscrite sur le certificat d'immatriculation du véhicule ?
RT22	La dernière visite technique de votre autocar date de 8 mois. Etes-vous en infraction en le conduisant ?
RT23	La dernière visite technique de votre camion date de 8 mois. Etes-vous en infraction en le conduisant ?
RT24	La lettre de voiture doit détailler la nature des marchandises transportées. Vrai ou faux ?
RT25	La licence communautaire permet-elle d'effectuer des transports dans toute l'Union européenne ?
RT26	La licence de transport intérieur permet d'effectuer des transports avec un car de 45 places à condition de rester en France. Vrai ou faux ?
RT27	La licence de transport intérieur permet d'effectuer des transports de tout tonnage à condition de rester en France. Vrai ou faux ?
RT28	La licence de transport intérieur permet d'effectuer un transport avec un véhicule de 38 t à condition de rester en France. Vrai ou faux ?
RT30	La taxe à l'essieu peut être différente en fonction du type de semi-remorque attelée derrière mon tracteur. Vrai ou faux ?
RT31	Le limiteur de vitesse doit être vérifié tous les ans dans un centre agréé. Vrai ou faux ?
RT32	Le transport de pièces de grande longueur qui dépassent d'1 mètre à l'avant du camion entre dans la catégorie des transports exceptionnels. Vrai ou faux ?
RT33	Les transports exceptionnels ont des limitations de vitesse spécifiques. Vrai ou faux ?
RT34	Lors d'un contrôle des temps de conduite et de repos sur la route, en plus de la journée en cours, sur quelle période devez-vous pouvoir présenter les données ?
RT35	Lors d'un contrôle sur route, dois-je présenter un justificatif de l'employeur pour le ou les jour(s) non travaillé(s) ?
RT36	Lors de la mise en circulation d'un véhicule de transport de marchandises de plus de 3,5 t, vendu carrossé, quel est le délai maximal autorisé pour le présenter à la première visite technique ?
RT37	Lors de la visite technique, l'expert vérifie-t-il le fonctionnement de la climatisation ?
RT38	Dans le cadre d'un transport public, peut-il y avoir une lettre de voiture (avec état récapitulatif) dans le véhicule pour plusieurs voyages ?
RT39	Dans le cadre du transport public, peut-il y avoir une seule lettre de voiture (avec état récapitulatif) dans le véhicule pour un transport comportant plusieurs destinataires dans la même journée ?
RT40	Pour un camion carrossé dans un atelier agréé, quel est le délai maximal pour le présenter à la première visite technique ?
RT41	Pour effectuer un transport national, pouvez-vous laisser la plaque avec la mention « TIR » visible à l'arrière de votre véhicule ?
RT42	Pour le calcul de la taxe à l'essieu, un essieu relevable est compté comme un essieu fixe. Vrai ou faux ?
RT43	Pour un véhicule neuf, quel document devez-vous consulter pour savoir si un accompagnateur est obligatoire lors d'un transport d'enfants ?
RT44	Que signifie la mention « TIR » placée sur une plaque à l'arrière du véhicule ?



THÈMES	QUESTIONS
RT45	Quel document spécifique aux véhicules de transport en commun doit figurer à bord d'un autocar neuf, en plus du certificat d'immatriculation et de l'attestation d'assurance ?
RT46	Quel est le document, lié à l'entreprise, qui doit se trouver dans un camion, de plus de 6 t de PMA et de plus de 3,5 t de charge utile, qui effectue un transport de marchandises pour compte d'autrui ?
RT47	Quelle est la couleur des feux tournants pouvant équiper les convois exceptionnels ?
RT48	Quelle est la périodicité des visites techniques auxquelles sont soumis les véhicules de transport de marchandises de plus de 3,5 t de PTAC ?
RT49	Quelle est la périodicité des visites techniques auxquelles sont soumis les véhicules de transport en commun ?
RT50	Si j'effectue un transport sous le régime « TIR », mon chargement sera vérifié à toutes les frontières. Vrai ou faux ?
RT51	Si le véhicule que je conduis est soumis à la taxe à l'essieu, lors d'un contrôle routier, faut-il présenter l'original ou la photocopie de l'attestation de paiement ?
RT52	Suite au contrôle technique périodique, lorsque le véhicule est refusé sans interdiction de circuler, dans quel délai maximum la contre-visite doit-elle être effectuée pour éviter une visite technique complète ?
RT53	Suite au contrôle technique périodique, quelle lettre figure sur le certificat d'immatriculation lorsque le véhicule est accepté ?
RT54	Suite au contrôle technique périodique, quelle lettre figure sur le certificat d'immatriculation lorsque le véhicule est refusé avec interdiction de circuler ?
RT55	Suite au contrôle technique périodique, quelle lettre figure sur le certificat d'immatriculation lorsque le véhicule est refusé sans interdiction de circuler ?
RT56	Tous les convois exceptionnels doivent être accompagnés par les forces de l'ordre. Vrai ou faux ?
RT57	Tout véhicule effectuant un transport international doit porter à l'arrière une plaque avec la mention « TIR ». Vrai ou faux ?
RT58	Un véhicule qui circule sous le régime « TIR » doit comporter un scellement effectué par la douane du pays d'origine. Vrai ou faux ?
RT59	Une boîte de premiers secours est-elle obligatoire dans un autocar ?
RT60	Une couverture isotherme fait partie du matériel de secours obligatoire dans un autocar. Vrai ou faux ?
RT61	Une remorque de plus de 750 kilogrammes de PTAC attelée à un autocar doit-elle avoir une attestation d'assurance différente de celle de l'autocar ?
RT62	Une visite technique peut-elle être imposée à un véhicule de transport en commun impliqué dans un accident ayant provoqué la mort ou des blessures graves ?
RT63	Vous effectuez un transport sous convention « TIR » Les portes du véhicule doivent-elles être scellées ?
SDA : Situations dégradées et accidents	
SDA1	Avec votre véhicule, vous avez détérioré des panneaux de signalisation. Devez-vous obligatoirement le signaler à votre compagnie d'assurance ?
SDA2	Circulant à vide avec un autocar, vous êtes impliqué dans un accident corporel de la circulation. Devez-vous prévenir rapidement votre entreprise ?
SDA3	Citez un type d'extincteur couramment utilisé pour éteindre une voiture en flamme.
SDA4	Dans le transport routier, c'est pendant le travail, hors conduite, que l'on dénombre le plus fort taux d'accidents chez les conducteurs ?



THÈMES	QUESTIONS
SDA5	Dans le transport, les accidents avec blessures du chauffeur sont plus nombreux en circulation que hors circulation. Vrai ou faux ?
SDA6	Dans une longue descente, en cas de rupture de freins, si j'utilise une voie de détresse, le véhicule que je conduis sera-t-il gravement endommagé ?
SDA7	En cas d'accident dans lequel votre véhicule est en cause, les forces de l'ordre peuvent-elles imprimer le ticket qui correspond à la journée en cours ?
SDA8	En cas d'accident dans lequel votre véhicule est en cause, les forces de l'ordre peuvent-elles saisir votre carte « conducteur » ?
SDA9	En cas d'accident, les données du chronotachygraphe numérique peuvent-elles servir de preuve devant un tribunal ?
SDA10	En cas d'accident, pouvez-vous demander le témoignage d'un passager de votre autobus ou votre autocar ?
SDA11	En moyenne, il y a plus d'accidents graves impliquant un poids lourd les samedis et veilles de jours fériés que les jours de semaine. Vrai ou faux ?
SDA12	Le constat amiable d'accident établi dans un pays de l'Union européenne comporte-t-il les mêmes rubriques que le modèle français ?
SDA13	Le constat amiable d'accident peut-il constituer une preuve de responsabilité ?
SDA14	Le modèle allemand, italien ou espagnol d'un constat européen d'accident, comporte-t-il les mêmes rubriques que le modèle français ?
SDA15	Le modèle français de constat amiable peut-il être utilisé dans les autres pays de l'Union européenne ?
SDA16	Le signal de détresse peut-il remplacer le triangle de présignalisation pour un véhicule d'un PTAC de plus de 3,5 t ?
SDA17	Le triangle de présignalisation doit parfois être placé à plus de 30 m de l'obstacle ou du danger qu'il signale ?
SDA18	Les accidents corporels entre un poids lourd et une voiture se produisent en majorité dans les intersections. Vrai ou faux ?
SDA19	Les accidents corporels entre un poids lourd et une voiture sont majoritairement des accidents avec des véhicules circulant dans le même sens. Vrai ou faux ?
SDA20	Les accidents graves de poids lourds sont en majorité des accidents sans autre usager impliqué. Vrai ou faux ?
SDA21	Les accidents mortels entre un poids lourd et une voiture sont majoritairement des accidents avec des véhicules circulant dans le même sens. Vrai ou faux ?
SDA22	Ma remorque a un contour de sécurité arrière rétro réfléchissant de couleur rouge. En panne, je suis obligé de la laisser dételée sur la chaussée. Est-il obligatoire de placer le triangle de présignalisation ?
SDA23	Peut-il y avoir des voyageurs debout à l'étage inférieur d'un autobus à étages ?
SDA24	Peut-il y avoir des voyageurs debout à l'étage supérieur d'un autocar à étages ?
SDA25	Pour diminuer les risques d'accident, lors de la montée ou de la descente d'un camion, de combien de points d'appui le conducteur doit-il se servir ?
SDA26	Quand je circule en Espagne, quel numéro de téléphone est-il conseillé d'utiliser pour appeler les secours à partir d'un portable ?
SDA27	Que signifie une plaque de couleur orange, comportant 2 rectangles sans inscription, placée à l'arrière d'un camion ?
SDA28	Si une partie de votre chargement est tombée sur la chaussée, par quel dispositif obligatoire devez-vous prévenir les autres usagers ?
SDA29	Sur autoroute, en cas d'incident, pour appeler les secours, vaut-il mieux utiliser une borne d'appel ou son téléphone portable ?

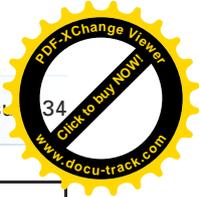


THÈMES	QUESTIONS
SDA30	Un chiffre doublé (ex : 33) dans le rectangle du haut de la plaque orange placée à l'arrière d'un camion signifie : « produit de nature à polluer les eaux ». Vrai ou faux ?
SDA31	Le nombre 33 dans le rectangle du haut de la plaque orange placée à l'arrière d'un camion signifie : « produit très inflammable ». Vrai ou faux ?
SDA32	Un X (ex : X362) inscrit à coté du nombre dans le rectangle du haut de la plaque orange placée à l'arrière d'un camion signifie : « produit ayant une réaction dangereuse avec l'eau ». Vrai ou faux ?
SDA33	Un X (ex : X83) inscrit à coté du nombre dans le rectangle du haut de la plaque orange placée à l'arrière d'un camion signifie : « produit très inflammable ». Vrai ou faux ?
SDA34	Une plaque orange sans aucune inscription, placée à l'arrière d'un camion signifie qu'il s'agit d'un transport de matières dangereuses circulant à vide. Vrai ou faux ?
MC : Mécanique	
MC1	Le châssis d'un véhicule lourd est principalement constitué de longerons et de... ?
MC2	Certains éléments de la chaîne cinématique nécessitent d'être vidangés ou... ?
MC3	Qu'aspire le moteur diesel lors du premier temps appelé « admission » ?
MC4	Le turbocompresseur a pour fonction de diminuer l'air admis dans les cylindres ?
MC5	Le circuit d'alimentation d'un moteur diesel se compose, entre autres éléments, de deux pompes : l'une dite pompe d'injection haute pression, l'autre dite pompe... ?
MC6	Les filtres à carburant ou filtres principaux sont situés entre la pompe d'alimentation et la pompe d'injection haute pression. Vrai ou faux ?
MC7	L'embrayage est un organe mécanique nécessaire au passage des vitesses sur les seules boîtes mécaniques ?
MC8	La marche arrière sert à inverser le sens de rotation de l'arbre de transmission ?
MC9	Généralement, les boîtes de vitesses manuelles sont composées de trois arbres : primaire, secondaire et... ?
MC10	Un pont court permet d'obtenir un couple plus important et une vitesse du véhicule plus faible. Vrai ou faux ?
MC11	Le mécanisme de direction comprend une « bielle pendante ». Vrai ou faux ?
MC12	Quel type de suspension équipe généralement les véhicules lourds permettant de régler la hauteur du véhicule ?
MC13	Le recrusage des pneumatiques est-il une opération qui peut s'effectuer uniquement par un spécialiste ?
MC14	Lorsque le conducteur serre le frein de parc, le cylindre de frein à ressort se remplit d'air. Vrai ou faux ?
MC15	Le circuit de freinage européen a rendu le freinage de l'essieu avant indépendant de celui de l'essieu arrière. Vrai ou faux ?
MC16	Le dispositif antiblocage de roues (ABS) peut-il fonctionner en même temps que le ou les dispositifs ralentisseurs ?
MC17	En principe, le ralentisseur hydraulique est situé sur... ?
MC18	Parmi les types de graissage moteur, il existe le graissage par pression. Vrai ou faux ?
MC19	Une huile multigrade classée SAE 20 W 40 peut-être utilisée uniquement en hiver ?
MC20	Le contrôle et le remplissage du circuit de refroidissement s'effectuent plutôt moteur chaud ou moteur froid ?
MC21	En règle générale, les véhicules lourds utilisent deux batteries de 12 volts montées en... ?

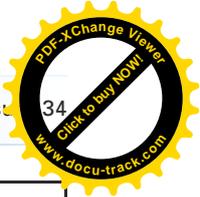


II. – Catégories C1, C1E, D1, D1E

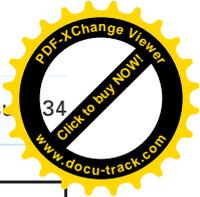
THÈMES	QUESTIONS
CD : Conducteur	
CD1	A l'âge de 60 ans, un conducteur en activité, détenteur d'un permis de conduire les véhicules lourds, doit-il repasser un contrôle médical ?
CD2	A partir de 60 ans, quelle est la périodicité des contrôles médicaux pour les conducteurs de transports en commun ?
CD3-1	A partir de quel âge la périodicité du contrôle médical obligatoire pour le renouvellement du permis de conduire catégories C1 ou C1E est-elle de 2 ans ?
CD4	Au-delà de quel taux de surcharge (en pourcentage - %) le camion pourra-t-il être immobilisé, jusqu'au déchargement de l'excédent ?
CD5	Après l'obtention (hors diplômes professionnels) de votre premier permis de conduire du groupe lourd, quelle formation devez-vous effectuer avant de pouvoir conduire un car dans le cadre d'un transport interurbain de voyageurs ?
CD6	Après l'obtention (hors diplômes professionnels) de votre premier permis de conduire du groupe lourd, devez-vous obligatoirement suivre une formation initiale minimale obligatoire (FIMO) pour le transport de biens dans des buts privés ?
CD7	Après l'obtention (hors diplômes professionnels) de votre premier permis de conduire du groupe lourd, quelle formation devez-vous effectuer avant de pouvoir conduire un véhicule dans le cadre d'un transport public de marchandises ?
CD8-1	Après l'obtention du permis D1, un conducteur possédant le permis C et travaillant déjà dans une entreprise de transport doit-il suivre une formation complémentaire avant d'effectuer un transport interurbain de voyageurs ?
CD9-1	Après l'obtention du permis C1E, un conducteur possédant le permis C1 et travaillant déjà dans une entreprise de transport doit-il suivre une formation complémentaire avant de conduire un véhicule articulé ?
CD10	Dans le cadre d'un transport public, après le déchargement de la marchandise, le conducteur doit-il faire signer la lettre de voiture au destinataire ?
CD11	Après un contrôle du poids, serez-vous passible d'une amende si la surcharge correspond à 4 % du poids maximal autorisé ?
CD12	Dans un véhicule neuf, les passagers doivent-ils être prévenus de l'obligation d'attacher leur ceinture de sécurité ?
CD13-1	Avec le permis C1, quel est le PTAC maximum de la remorque que vous pouvez atteler derrière votre camion ?
CD14-1	Avec le permis D1, quel est le PTAC maximum de la remorque que vous pouvez atteler derrière votre autocar ?
CD15	Certains pays européens ont-ils adopté une interdiction de conduire avec un taux d'alcool dans le sang inférieur à 0,2 gramme par litre ?
CD16	Circuler avec un pneu lisse ou détérioré sur la remorque peut entraîner l'immobilisation de la remorque jusqu'à réparation. Vrai ou faux ?
CD17	Circuler avec un seul pneu lisse ou détérioré n'entraîne pas de contravention si le véhicule possède une roue de secours en bon état. Vrai ou faux ?
CD18	Circuler avec un seul pneu lisse ou détérioré peut entraîner l'immobilisation du véhicule jusqu'à son remplacement. Vrai ou faux ?
CD19	Dans un autocar effectuant un transport d'enfants, combien d'enfants de moins de 11 ans peuvent occuper une banquette double, équipée de ceintures, avec accoudoir central ?
CD20	Dans un autocar effectuant un transport scolaire, combien d'enfants de 8 ans peuvent occuper une banquette double, équipée de ceintures, sans accoudoir central ?
CD21	Dans une entreprise, le chargement est effectué par un manutentionnaire. Une fois terminé, vous appartient-il d'effectuer le contrôle de l'arrimage avant de démarrer ?



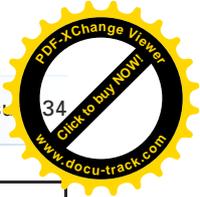
THÈMES	QUESTIONS
CD23	Des interdictions de circulation peuvent être mises en place pour les poids lourds lors des pics de pollution atmosphérique. Vrai ou faux ?
CD24	En agglomération, la différence de consommation entre un conducteur calme et un conducteur nerveux peut atteindre 40 %. Vrai ou faux ?
CD25	En cas d'excès de vitesse de 42 km/h, je pourrai repartir si je reconnais l'infraction ?
CD26	En cas d'excès de vitesse supérieur à 40 km/h, votre permis peut-il être suspendu immédiatement ?
CD27	En cas de récidive de grand excès de vitesse, une suspension du permis de conduire peut être assortie d'un permis limité à la conduite professionnelle (permis blanc) si l'infraction a été commise avec la voiture personnelle du chauffeur. Vrai ou faux ?
CD28	En cas de refus de se soumettre aux vérifications de l'imprégnation alcoolique, le permis de conduire peut-il être retiré immédiatement ?
CD29	En France, à partir de quelle quantité d'alcool pur par litre de sang un conducteur de camion encourt-il une sanction ?
CD30	En France, à partir de quelle quantité d'alcool pur par litre de sang un conducteur de transport en commun encourt-il une sanction ?
CD31	En France, le transport routier est responsable de 10 fois plus d'émissions de CO ₂ que les autres transports. Vrai ou faux ?
CD32	Généralement, en rase campagne, dans un véhicule de transport en commun d'enfants, ceux-ci peuvent-ils voyager debout ?
CD33	Existe-t-il des remorques qui permettent de transporter des passagers ?
CD34-1	Je possède les catégories B - C1 et C1E. Conduire ma voiture personnelle après avoir pris de la drogue peut entraîner la perte de la catégorie B de mon permis de conduire uniquement. Vrai ou faux ?
CD35	Jusqu'à l'âge de 60 ans, quelle est la durée maximale de validité des permis de conduire du groupe lourd ?
CD36	L'absence de l'attestation d'aménagement (ou de la carte violette) à bord de votre autocar peut-elle entraîner l'immobilisation du véhicule ?
CD37	L'absence de ralentisseur dans une zone où ce dispositif est obligatoire peut-elle entraîner l'immobilisation du véhicule ?
CD38	L'employeur est-il toujours responsable des infractions aux temps de conduite de ses conducteurs ?
CD39	L'entretien du véhicule a-t-il une influence sur la consommation ?
CD40	L'état du filtre à air a-t-il une influence sur la consommation ?
CD41	Le conducteur doit pouvoir présenter les preuves de son activité pour la journée en cours et pour les... jours précédents ?
CD42	En transport public, le destinataire doit-il vérifier l'état apparent de la marchandise ou des colis au moment de la livraison en présence du conducteur ?
CD43	Le contrôle des temps de conduite peut-il être fait dans l'entreprise ?
CD44	Le délit de mise en danger d'autrui peut-il, parfois, être appliqué à l'employeur pour une faute commise par un conducteur de l'entreprise ?
CD45	Le non-respect d'une barrière de dégel peut-il entraîner l'immobilisation du véhicule, en plus d'une amende ?
CD46	Le non-respect d'une barrière de dégel peut-il entraîner une suspension du permis de conduire ?
CD47	Le non-respect des limitations de tonnage pour le passage sur les ponts peut-il entraîner une suspension du permis de conduire ?
CD48	Le non-respect des temps de conduite et de repos peut-il entraîner l'immobilisation du véhicule ?



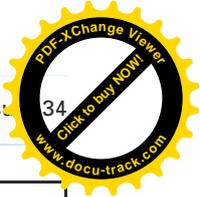
THÈMES	QUESTIONS
CD49	Le taux d'alcool maximum autorisé pour conduire est le même dans tous les pays de l'Union européenne. Vrai ou faux ?
CD50	Le taux d'alcoolémie des conducteurs peut-il être contrôlé en l'absence d'infraction ou d'accident ?
CD51	Lors d'un contrôle sur la route, est-il obligatoire de pouvoir présenter votre carte de qualification conducteur (CQC) ?
CD52	Outre l'amende, quelle sanction immédiate pouvez-vous encourir en cas d'émission de bruits excessifs ?
CD53	Peut-on transporter des personnes dans une remorque attelée à un autocar ?
CD54	Pour réduire la consommation, l'hiver il est préférable de partir immédiatement ou de faire chauffer le moteur à l'arrêt ?
CD55	Pour renouveler la validité d'un permis de conduire les véhicules lourds, quelle est l'acuité visuelle minimale (avec corrections éventuelles) exigée de l'œil le meilleur ?
CD56	Pour renouveler la validité d'un permis de conduire les véhicules lourds, quelle est l'acuité visuelle minimale (avec corrections éventuelles) exigée de l'œil le plus faible ?
CD57	Pour renouveler un permis de conduire les véhicules lourds, est-il possible de passer le contrôle médical chez son médecin référent (médecin habituel ou médecin de famille) ?
CD58	Dans le transport public, quel est le délai normalement prévu pour effectuer un transport de 1 000 km ?
CD59	Dans le transport public, quel est le délai normalement prévu pour effectuer un transport de 800 km ?
CD60-1	Quelle est à minima la catégorie du permis exigée pour conduire un camion de 7,5 t de PTAC auquel on attelle une remorque de 1250 kg de PTAC ?
CD61-1	Quelle est à minima la catégorie du permis exigée pour conduire un camion de 7,5 t de PTAC et de 12 t de PTRM quand il circule non attelé d'une remorque ?
CD62-1	La catégorie D1 du permis est nécessaire pour conduire un véhicule de transport en commun comportant 17 places au total ?
CD63-1	Quelle est <i>a minima</i> la catégorie du permis exigée pour conduire un véhicule de transport en commun de 15 places auquel est attelé une remorque de 1 000 kg de PTAC ?
CD64-1	Quelle est <i>a minima</i> la catégorie du permis exigée pour conduire un véhicule de transport en commun comportant 15 places circulant à vide ?
CD65	Quelle est la périodicité des formations continues obligatoires des conducteurs routiers ?
CD66	Pour utiliser la grue auxiliaire de votre camion, devez-vous posséder une autorisation délivrée par votre employeur ?
CD67	Outre l'amende, quelle sanction immédiate est appliquée en cas de défaut de contrôle technique périodique ?
CD68	Si je perds tous les points de mon permis de conduire à la suite d'infractions commises au volant de ma voiture personnelle, pourrai-je continuer à conduire mon camion ?
CD69	Si je perds tous les points de mon permis de conduire à la suite d'infractions commises au volant de ma voiture personnelle, pourrai-je continuer à conduire mon car ?
CD70	Le refus de se soumettre aux épreuves de vérification de l'alcoolémie peut-il entraîner une suspension du permis de conduire ?
CD71	Si vous êtes contrôlé à 85 km/h en agglomération, en plus de l'amende, votre permis peut-il être suspendu immédiatement ?
CD72	Si vous êtes contrôlé à 92 km/h en agglomération, votre permis sera-t-il suspendu immédiatement ?
CD73	Sur une route à double sens limitée à 70 km/h, lors d'un contrôle routier, votre carte conducteur indique que vous roulez à 80 km/h. Pouvez-vous être sanctionné ?
CD74-1	Titulaire de la catégorie D1 et de ma FIMO depuis un an, je suis aujourd'hui âgé de 21 ans. Je suis restreint aux services réguliers dont le parcours de ligne ne dépasse pas 50 km. Vrai ou faux ?



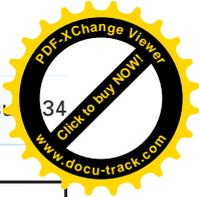
THÈMES	QUESTIONS
CD75-1	Agé de 21 ans, vous venez d'obtenir le permis D1 et la FIMO voyageur. Etes-vous autorisé à conduire sur une ligne régulière dépassant 50 km ?
CD76-1	Agé de 21 ans, vous venez d'obtenir le permis D1 et la FIMO voyageur. Pouvez-vous effectuer un trajet Paris - Brest ?
CD77	Un conducteur effectuant un transport de matières dangereuses dans un véhicule fourgon doit-il obligatoirement avoir suivi une formation particulière ?
CD78-1	Un conducteur qui possède les catégories C1 et D1 devra nécessairement effectuer 2 stages de Formation Continue Obligatoire pour pouvoir continuer à conduire des camions et des cars. Vrai ou faux ?
CD79	Un conducteur ramenant, à vide, un camion citerne de carburant, non dégazé, doit-il obligatoirement avoir suivi une formation particulière ?
CD80	Un diplôme professionnel de conducteur routier donne-t-il par équivalence l'attestation de formation initiale minimale obligatoire (FIMO) ?
CD81	Un employeur peut-il être sanctionné, dans certains cas, pour le non respect des temps de conduite d'un conducteur ?
CD82	Votre permis porte la mention « 01 : dispositif de correction et/ou de protection de la vision ». Avez-vous le droit de conduire sans porter de lunettes ou de lentilles ?
CD83	Vous conduisez votre véhicule personnel avec une alcoolémie de 1 g/l de sang. En cas de condamnation, votre permis poids lourds peut-il être annulé ?
CD84	Vous n'avez pas mis de carte « conducteur » dans le chronotachygraphe numérique. Lors d'un contrôle routier, en plus d'une amende, quelle sanction risquez-vous ?
CD85	Vous n'avez pas mis de carte dans le chronotachygraphe numérique, lors d'un contrôle sur route, sera-t-il possible de contrôler vos temps de conduite ?
EQ : Equipements des véhicules	
EQ1	Dans un autocar neuf, le conducteur doit-il obligatoirement attacher sa ceinture de sécurité ?
EQ2	Dans un autocar neuf, les passagers doivent-ils obligatoirement attacher la ceinture de sécurité ?
EQ3	Dans un camion neuf, le conducteur doit-il obligatoirement attacher sa ceinture de sécurité ?
EQ4	Dans un camion neuf, le passager doit-il obligatoirement attacher sa ceinture de sécurité ?
EQ5	Pour vous rendre sur un chantier, avec un camion benne, pouvez-vous transporter des collègues de travail dans la benne ?
EQ6	Sans aménagement spécifique, combien de personne(s) handicapée(s) en fauteuil roulant est-il possible de transporter dans un autocar ?
EQ7	Au-delà de quel PTAC les véhicules de transport de marchandises doivent-ils être équipés d'un dispositif complémentaire de signalisation arrière ?
EQ8	En circulation, le fait de freiner désactive obligatoirement le régulateur de vitesse. Vrai ou faux ?
EQ9	Votre véhicule est équipé d'origine de 2 feux de brouillard, combien pouvez-vous en faire ajouter au maximum ?
EQ10	Votre véhicule est équipé d'origine de 2 feux de route, combien pouvez-vous en faire ajouter au maximum ?
EQ11	Vous suivez un véhicule dont les dispositifs réfléchissants sont triangulaires. Ce véhicule est probablement un véhicule isolé. Vrai ou faux ?
EQ12	Au-delà de quel PTAC un extincteur à poudre de 6 kg minimum, placé à l'extérieur, doit-il équiper un camion neuf ?
EQ13	En général, de combien d'extincteur(s) doit être équipé un véhicule articulé neuf ?



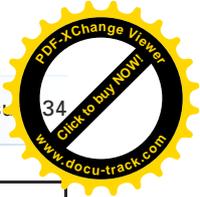
THÈMES	QUESTIONS
EQ14-1	En général, un véhicule de la catégorie C1 neuf doit être équipé d'un extincteur à poudre de 2 kg placé dans la cabine. Vrai ou faux ?
EQ15	L'extincteur prévu pour les semi-remorques peut être placé sur le tracteur. Vrai ou faux ?
EQ16	Le circuit électrique alimentant la climatisation est-il indépendant du circuit alimentant le coupe-batterie ?
EQ17	Le circuit électrique alimentant les feux de détresse est-il indépendant du circuit alimentant le coupe-batterie ?
EQ18	Les extincteurs utilisés sur les véhicules lourds doivent être entretenus et vérifiés de manière régulière. Vrai ou faux ?
EQ19	Les extincteurs utilisés sur les véhicules lourds ne doivent être entretenus et vérifiés que lorsqu'ils ont été utilisés. Vrai ou faux ?
EQ20-1	Où doit se trouver l'extincteur obligatoire sur un véhicule isolé neuf de transport de marchandises qui n'excède pas 7,5 t : à l'intérieur ou à l'extérieur ?
EQ21	Quel type d'extincteur faut-il éviter d'utiliser pour éteindre les flammes d'un feu d'hydrocarbure ?
EQ22	Une commande de coupe-circuit est-elle obligatoire sur un véhicule de transport en commun près du poste de conduite ?
EQ23	Une semi-remorque dételée doit-elle être munie d'un extincteur en état de fonctionner ?
EQ25	En cas de panne du chronotachygraphe, le délai maximal de remise en état, à compter de la panne, est fixé à... ?
EQ26	Le chronotachygraphe numérique de votre véhicule tombe en panne. Devez-vous être en mesure de présenter un document justifiant des temps de conduite et de repos ?
EQ27	Le circuit électrique alimentant le chronotachygraphe est-il indépendant du circuit alimentant le coupe-batterie ?
EQ28	Quelle est la périodicité des vérifications techniques obligatoires pour les chronotachygraphes ?
EQ29	Circulant en région difficile ou accidentée, au-dessus de quel PTAC un véhicule de transport en commun doit-il être équipé d'un ralentisseur ?
EQ30	Comment appelle-t-on le dispositif qui assure le freinage pratiquement simultané de tous les véhicules d'un ensemble ?
EQ34	Le système de freinage électronique (EBS) contrôle la répartition du freinage entre le véhicule tracteur et la remorque qui en sont équipés ?
EQ35	Le système de contrôle électronique de stabilité (ESP) agit principalement en virage ?
EQ38-1	Le dispositif de freinage de secours de la remorque agit-il uniquement sur les roues du véhicule remorqué ?
EQ39	Le principal avantage du système de freinage antibloquant est-il de conserver la maîtrise de la trajectoire du véhicule ?
EQ40	Le principal avantage du système de freinage antibloquant est-il de réduire les distances de freinage ?
EQ41	Après une utilisation intense, quel type de ralentisseur peut provoquer un incendie dès l'arrêt ?
EQ42-1	Ai-je le droit d'atteler une remorque dont le type des pneumatiques est différent de celui du véhicule tracteur ?
EQ43	En cas d'obligation, une paire de chaînes à neige doit être montée sur les roues motrices ou sur les roues directrices ?
EQ44	Est-il autorisé de monter des pneus de types différents sur l'essieu avant et l'essieu arrière (en dehors de la roue de secours) sur un véhicule récent ?
EQ45	Est-il autorisé de monter des pneus de types différents sur un même essieu, roues jumelées ou non (en dehors de la roue de secours), sur un véhicule récent ?



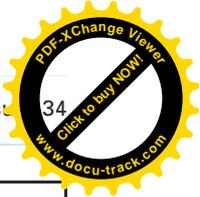
THÈMES	QUESTIONS
EQ46	Quelle est la profondeur minimale (en millimètres - mm) des rainures principales d'un pneumatique de poids lourd ?
EQ47	Quelle est la profondeur minimale (en millimètres - mm) des rainures principales pour la remorque attelée derrière un autocar ?
EQ48	Sur quelles roues jumelées d'un essieu moteur doit-on monter obligatoirement les pneus à crampons : roues intérieures ou roues extérieures ?
EQ49	Une pierre coincée entre des roues jumelées peut entraîner l'éclatement d'un pneumatique. Vrai ou faux ?
EQ50	Dans un autobus, le nombre maximum de voyageurs pouvant être transportés debout doit être affiché à l'intérieur du véhicule. Vrai ou faux ?
EQ51-1	Les disques de limitation de vitesse apposés à l'arrière d'une remorque sont-ils identiques à ceux placés à l'arrière du camion ?
EQ52	Les disques de limitation de vitesse apposés à l'arrière d'une semi-remorque sont-ils identiques à ceux du tracteur routier ?
EQ53	Les mêmes disques de limitation de vitesse d'un autocar sont-ils obligatoirement apposés sur la remorque ?
EQ54	Pour un ensemble constitué d'un autocar et d'une remorque de plus de 750 kilogrammes de PTAC, l'immatriculation de la remorque est-elle identique à celle de l'autocar ?
EQ55-1	Si les disques à l'arrière du camion sont « 80 - 90 », quels sont les disques placés à l'arrière de la remorque ?
EQ56	Sur la plaque du constructeur d'un autocar, on trouve inscrite la longueur maximale de l'ensemble que l'on peut constituer avec ce véhicule. Vrai ou faux ?
EQ57	Sur la plaque du constructeur d'un véhicule porteur-remorqueur, on trouve inscrite la longueur maximale de l'ensemble que l'on peut constituer avec ce véhicule. Vrai ou faux ?
EQ58	Sur le côté droit d'un autocar tractant une remorque, on trouve les inscriptions suivantes : le PV, le PTAC, la longueur, la largeur, la surface et... ?
EQ59	Sur un autocar neuf, l'obligation d'attacher sa ceinture doit être rappelée à l'intérieur du véhicule. Vrai ou faux ?
EQ60-1	Une remorque d'un PTAC de 750 kg aura-t-elle une immatriculation différente du véhicule tracteur ?
EQ61	Vous chargez du gravier. Vous voulez connaître la charge maximale autorisée par essieu, vous pouvez la trouver sur la plaque du constructeur. Vrai ou faux ?
EQ62	Vous chargez du sable. Vous voulez connaître la charge maximale autorisée par essieu, vous pouvez la trouver sur la plaque de tare et de surface. Vrai ou faux ?
MD : Masses et dimensions des véhicules	
MD1	Comment appelle-t-on l'ensemble composé d'un tracteur routier et d'une semi-remorque ?
MD2	Comment appelle-t-on la distance entre l'essieu arrière et l'extrémité arrière du véhicule ?
MD3	Comment appelle-t-on un attelage constitué d'un autocar et d'une remorque ?
MD4	Comment appelle-t-on un attelage constitué d'un porteur et d'une remorque ?
MD5	Comment appelle-t-on un véhicule de transport en commun ne comportant que des places assises ?
MD6	Dans la définition du poids à vide, les différents réservoirs sont-ils remplis ?
MD7	Dans le poids moyen forfaitaire d'un voyageur adulte, le poids des bagages à main est-il inclus ?
MD8	Dans un autobus, quel est le poids moyen forfaitaire d'un voyageur adulte avec ses bagages à main ?



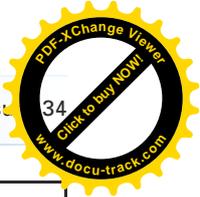
THÈMES	QUESTIONS
MD9	Dans un autocar, quel est le poids moyen forfaitaire d'un voyageur adulte avec ses bagages à main ?
MD10	En règle générale, de quel pourcentage maximum le poids réel d'une remorque peut-il dépasser le poids réel du véhicule tracteur ?
MD11	En règle générale, de quelle longueur maximale un chargement muni d'une signalisation réglementaire peut-il dépasser l'arrière du véhicule ?
MD12	En règle générale, le chargement peut-il dépasser l'aplomb avant du véhicule ?
MD13-1	En règle générale, quel est le PTAC maximal d'un véhicule isolé comportant 2 essieux pouvez-vous conduire avec la catégorie C1 du permis ?
MD14-1	En règle générale, quel est le PTAC maximal d'un véhicule isolé de 3 essieux que vous pouvez conduire avec la catégorie C1 du permis ?
MD16	En règle générale, quelle est la longueur maximale autorisée pour un véhicule de transport en commun articulé comportant une articulation ?
MD17-1	Est-il possible d'atteler une remorque de 5 t de PTAC, chargée au maximum, derrière un camion de 7 t de PTAC, chargé au maximum, alors que le PTR A indiqué sur la plaque de poids et surface du camion est de 12 t ?
MD18-1	Est-il possible d'atteler une remorque de 7 t de PTAC, chargée au maximum, derrière un camion de 7 t de PTAC, chargé au maximum, alors que le PTR A indiqué sur la plaque de poids et surface camion est de 12 t ?
MD19-1	Est-il possible d'atteler une remorque de 7,5 t de PTAC, chargée au maximum, derrière un camion de 7,5 t de PTAC, chargé au maximum, alors que le PTR A indiqué sur la plaque de poids et surface du camion est de 12 t ?
MD20-1	Est-il possible de fixer à l'arrière d'un car de 8 m de long un porte-skis ou un coffre à skis de 70 cm de profondeur ?
MD21-1	Quel sera le poids maximal d'un ensemble composé de : - porteur PTR A : 12 t et PTAC : 7,5 t ; - remorque PTAC : 3 t et poids à vide : 0,5 t.
MD22-1	Je dois conduire un ensemble de 10 t de PTR A dont la somme des PTAC est de 15 t. Quel doit être le poids maximum de l'ensemble lors d'une pesée sur bascule ?
MD23-1	Je dois conduire un ensemble de 12 t de PTR A dont la somme des PTAC est de 17 t. Quel doit être le poids maximum de l'ensemble lors d'une pesée sur bascule ?
MD24-1	Je dois conduire un ensemble de 9 t de PTR A dont la somme des PTAC est de 8 t. Quel doit être le poids maximum de l'ensemble lors d'une pesée sur bascule ?
MD27	La longueur d'un véhicule articulé se calcule en additionnant la longueur du tracteur routier et la longueur de la semi-remorque. Vrai ou faux ?
MD28-1	La somme des PTAC d'un train routier est de 14 t et son PTR A est de 10 t. Quel poids réel ne faut-il pas dépasser ?
MD29	Le chargement d'un véhicule peut-il dépasser 4 m de haut ?
MD30	Le dispositif d'attelage est-il pris en compte pour déterminer la longueur maximale de l'ensemble « autocar plus remorque » ?
MD31-1	Le PMA (poids maximal autorisé) d'un ensemble doit correspondre à la somme des PTAC ou... ?
MD32-1	Le PMA (poids maximal autorisé) d'un ensemble doit correspondre au PTR A ou... ?
MD33	Le PMA (poids maximal autorisé) d'un véhicule articulé doit correspondre au PTR A du tracteur routier ou au PTAC de la semi-remorque additionné du... ?
MD34	Le poids réel d'un véhicule peut-il être égal à son PTAC ?
MD35-1	Mon camion a un PTR A de 10,5 t et un PV de 3 t. Si le camion est vide, ai-je le droit d'atteler une remorque dont le poids réel est de 3,5 t ?



THÈMES	QUESTIONS
MD36-1	Mon camion a un PTRA de 10,5 t et un PV de 3 t. Si le camion est vide, ai-je le droit d'atteler une remorque dont le poids réel est de 6 t ?
MD37-1	Mon camion de 5 t de PTAC est chargé au maximum. Son PTRA est de 8 t, si je dois atteler une remorque de 10 t de PTAC, quel doit être le poids réel maximal de la remorque ?
MD38-1	Quand j'attelle une semi-remorque à mon véhicule tracteur, quelle longueur ne doit pas dépasser l'ensemble ainsi constitué ?
MD39	Quand j'attelle une semi-remorque porte-voitures à mon tracteur, quelle longueur ne doit pas dépasser le véhicule articulé ainsi constitué ?
MD40	Quel est le PTAC maximal autorisé pour une remorque attelée derrière un autocar ?
MD54	Quelle est la longueur maximale autorisée d'un ensemble porte-voitures ?
MD55	Quelle est la longueur maximale autorisée d'un transport en commun avec une remorque ?
MD56	Quelle est la longueur maximale d'un camion isolé à 2 essieux ?
MD57	Quelle est la longueur maximale d'un camion isolé à 3 essieux ?
MD58	Quelle est la majoration maximale autorisée du PTAC pour un véhicule équipé d'un dispositif ralentisseur pesant 400 kg ?
MD59	Quelle est la majoration maximale autorisée du PTAC pour un véhicule équipé d'un dispositif ralentisseur pesant 600 kg ?
MD61	Un autobus articulé est-il réglementairement considéré comme un véhicule isolé ?
MD62	Votre véhicule (isolé) de transport en commun comporte 2 essieux. Quelle peut être sa longueur maximale ?
MD63	Votre véhicule (isolé) de transport en commun comporte 3 essieux. Quelle peut être sa longueur maximale ?
MD68	Vous conduisez un autocar comportant un système de climatisation. Quelle peut être sa largeur maximale ?
MD69	Vous conduisez un autocar. Quelle peut être sa largeur maximale ?
MD70	Vous conduisez un camion comportant une caisse bâchée. Quelle peut être sa largeur maximale ?
MD71	Vous conduisez un camion comportant une caisse réfrigérée. Quelle peut être sa largeur maximale ?
MD72	Vous conduisez un camion de 2,50 m de large ne comportant pas de caisse réfrigérée. Votre chargement peut-il atteindre 2,60 m de large ?
MD74	Vous conduisez un véhicule isolé à 2 essieux. Est-il possible d'être en surcharge sur l'essieu arrière si le poids réel ne dépasse pas le PTAC ?
MD75-1	Vous transportez du béton liquide. Votre camion (isolé) possède un PTAC de 6 t. Lors de la pesée avant de partir, le ticket annonce 5,5 t. Avez-vous le droit de prendre la route ?
MD76-1	Vous transportez du béton liquide. Votre camion (isolé) possède un PTAC de 6 t. Lors de la pesée avant de partir, le ticket annonce 6,5 t. Avez-vous le droit de prendre la route ?
RC : Règles de circulation et signalisation spécifiques	
RC1	Au-delà de quel tonnage les camions sont-ils concernés par les interdictions de circuler de fin de semaine ?
RC2	Au-dessous de quelle hauteur libre d'un pont celle-ci sera-t-elle signalée ?
RC3	En agglomération, vous suivez un camion. Quel intervalle de sécurité minimum devez-vous respecter ?



THÈMES	QUESTIONS
RC5	En cas de remorquage occasionnel, quelle est la vitesse maximale autorisée ?
RC6	En général, un véhicule tracteur en solo est-il soumis aux mêmes limitations de vitesse que s'il est attelé ?
RC7	En ville, un autocar effectuant un service occasionnel peut-il emprunter une voie réservée aux autobus ?
RC8	En ville, un conducteur d'autocar effectuant une excursion peut-il emprunter une voie réservée aux autobus ?
RC9	Hors agglomération, sur une route à double sens, vous suivez un camion à 70 km/h. Quel intervalle de sécurité minimum devez-vous respecter ?
RC12-1	Mon camion a un PTRA de 12 t. Quelles sont les vitesses indiquées à l'arrière de la remorque ?
RC13	Les limitations de vitesse relevées à 70 km/h sur certaines sections de routes traversant des agglomérations concernent-elles les autocars ?
RC14	Par temps de brouillard sur autoroute, si la visibilité est inférieure à 50 m, quelle est la vitesse maximale autorisée ?
RC15-1	Quelle(s) limitation(s) de vitesse est/sont signalée(s) à l'arrière d'un autobus (en exploitation) de 6 t de PTAC ?
RC16-1	Quelle(s) limitation(s) de vitesse est/sont signalée(s) à l'arrière d'un autocar neuf de 6 t de PTAC ?
RC17-1	Si les disques à l'arrière d'un camion (isolé), de 12 t de PTRA, sont « 80 - 90 », quels sont les disques placés à l'arrière de la remorque lorsque le train routier est formé ?
RC18	Sur le périphérique parisien, les camions peuvent circuler à 80 km/h. Vrai ou faux ?
RC19	Sur le périphérique parisien, les cars peuvent circuler à 90 km/h. Vrai ou faux ?
RC20-1	Sur une autoroute à 3 voies, un autocar d'une longueur totale de 8 m, peut-il effectuer un dépassement en empruntant la 2 ^e voie ?
RC21-1	Sur une autoroute à 3 voies, un ensemble d'une longueur totale de 9 m constitué d'un autocar attelé d'une remorque, peut-il effectuer un dépassement en empruntant la 2 ^e voie ?
RC22-1	Sur une autoroute à 3 voies, un ensemble d'une longueur totale de 8 m constitué d'un autocar attelé d'une remorque, peut-il effectuer un dépassement en empruntant la 3 ^e voie ?
RC23-1	Sur une autoroute à 3 voies, un ensemble de 9 m de long peut-il effectuer un dépassement en empruntant la 2 ^e voie ?
RC24-1	Sur une autoroute à 4 voies, un autocar d'une longueur totale de 8 m, peut-il effectuer un dépassement en empruntant la 3 ^e voie ?
RC25-1	Sur une autoroute à 4 voies, un ensemble d'une longueur totale de 10 m constitué d'un autocar attelé d'une remorque, peut-il effectuer un dépassement en empruntant la 3 ^e voie ?
RC26-1	Sur une autoroute à 4 voies, un ensemble de 9 m de long peut-il effectuer un dépassement en empruntant la 3 ^e voie ?
RC27	Tous les pays de l'Union européenne ont adopté les mêmes limitations de vitesse pour les poids lourds. Vrai ou faux ?
RC28	Un pont dont la hauteur libre est de 5 m (au plus bas) sera obligatoirement signalé par un panneau de hauteur limitée. Vrai ou faux ?
RC30-1	Un véhicule de transport en commun, d'un PTAC de 7,5 t, peut-il circuler à vide sur une route où une barrière de dégel à 12 t est mise en place ?
RC31-1	Un véhicule isolé de 7,5 t de PTAC doit comporter à l'arrière un ou des disque(s) de limitation de vitesse. Quelle(s) est ou sont la ou les vitesse(s) indiquée(s) à l'arrière de ce camion ?
RC32	Votre camion, en charge, transporte des denrées périssables, avez-vous le droit de continuer votre trajet le samedi après 22 h ?
RC33-1	Votre véhicule (isolé) a un PTAC de 6 t. Sur route prioritaire à double sens, quelle est la vitesse maximale autorisée ?



THÈMES	QUESTIONS
RC35-1	Vous conduisez un autocar ancien de 6 t de PTAC, non muni de système antiblocage de freins (ABS). A quelle vitesse êtes-vous limité sur autoroute ?
RC36-1	Vous conduisez un autocar neuf de 7,2 t de PTAC. A quelle vitesse êtes-vous limité sur autoroute ?
RC37-1	Vous conduisez un autocar neuf de 7,2 t. A quelle vitesse êtes-vous limité en agglomération, sur une portion de route relevée à 70 km/h ?
RC38-1	Vous conduisez un autocar neuf de 6 t de PTAC. Par temps de pluie à quelle vitesse êtes-vous limité sur autoroute ?
RC39-1	Vous conduisez un autocar neuf de 8 t de PTAC. Par temps de pluie, à quelle vitesse êtes-vous limité sur route prioritaire ?
RC40-1	Vous conduisez un autocar neuf de 8 t de PTAC. Par temps sec, à quelle vitesse êtes-vous limité sur autoroute ?
RC45-1	Vous conduisez un camion neuf de 7,5 t de PTAC. A quelle vitesse êtes-vous limité en agglomération, sur une portion de route relevée à 70 km/h ?
RC46-1	Vous conduisez un camion neuf de 7,5 t de PTAC. A quelle vitesse êtes-vous limité sur route à sens unique prioritaire ?
RC47-1	Vous conduisez un camion neuf de 7,5 t de PTAC. A quelle vitesse êtes-vous limité sur route non prioritaire ?
RC48-1	Vous conduisez un camion neuf de 7,5 t de PTAC. A quelle vitesse êtes-vous limité sur route prioritaire à chaussées séparées ?
RC49-1	Vous conduisez un camion neuf de 7,5 t de PTAC. A quelle vitesse êtes-vous limité sur autoroute ?
RC50-1	Vous conduisez un ensemble routier neuf de 12 t de PTR. A quelle vitesse êtes-vous limité sur autoroute ?
RC51-1	Vous conduisez un ensemble routier neuf de 12 t de PTR. A quelle vitesse êtes-vous limité sur route à sens unique prioritaire ?
RC52-1	Vous conduisez un tracteur solo de 4 t de PTAC et 12 t de PTR. A quelle vitesse êtes-vous limité sur autoroute ?
RC53-1	Vous conduisez un tracteur solo de 4 t de PTAC et 12 t de PTR. A quelle vitesse êtes-vous limité sur route à sens unique prioritaire ?
RC54-1	Vous conduisez un camion de 7,5 t de PTAC et 12 t de PTR. A quelle vitesse êtes-vous limité sur route non prioritaire ?
RC55-1	Vous conduisez un camion de 7,5 t de PTAC et 12 t de PTR. A quelle vitesse êtes-vous limité sur route prioritaire ?
RC56	Vous conduisez un véhicule affecté au transport d'enfants. Lors de la montée et de la descente des enfants, est-il obligatoire de mettre les feux de détresse ?
RC57-1	Vous conduisez un véhicule articulé neuf de 8 t de PTR. A quelle vitesse êtes-vous limité sur route non prioritaire ?
RC58-1	Vous conduisez un véhicule articulé neuf de 8 t de PTR. A quelle vitesse êtes-vous limité sur route prioritaire à chaussées séparées ?



RC60	Cette limitation de vitesse peut-elle concerner les véhicules autres que les trains routiers, trains doubles et véhicules articulés ?	
RC61	Ce signal concerne-t-il uniquement les véhicules affectés au transport de marchandises excédant 3 500 kg de PTAC ?	
RC62	La descente dangereuse annoncée possède-t-elle un dénivelé de 100 mètres pour chaque kilomètres parcourus ?	
RC63	Ce signal concerne-t-il les véhicules affectés au transport de produits dangereux ou au transport de produits explosifs ?	
RC64	Cette signalisation de présignalisation peut annoncer une barrière de dégel. Vrai ou Faux ?	
RC65	Ce signal concerne-t-il uniquement les véhicules isolés ?	

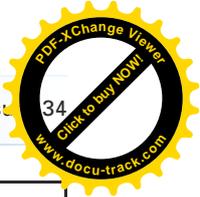


RC66-1	Je circule avec un autocar d'une longueur de 8 m. Ce signal me concerne-t-il ?	
RC67	Je circule à 70 km/h. Cette signalisation m'interdit-elle de dépasser les véhicules lents ?	 VEHICULES LENTS
RC68	Je circule avec un véhicule mesurant 2,30 m de large. A hauteur de ce signal, puis-je continuer sur cette route ?	
RC69	Ce signal m'annonce-t-il une voie de détresse qui sera située sur ma gauche ?	
RC70-1	Je circule, à vide, avec un véhicule de 2 tonnes de poids à vide et de 6 tonnes de PTAC. A hauteur de ce signal, puis-je passer ?	
RC71	Ce signal peut-il concerner les véhicules transportant une faible quantité de produits polluants ?	
RC72	Ce signal peut m'autoriser à emprunter une voie de bus en agglomération, si je réalise un service régulier interurbain. Vrai ou Faux ?	
RC73	Ce signal m'indique un arrêt d'autobus. Vrai ou Faux ?	
RC74	Ce signal concerne-t-il les véhicules affectés aux seuls transports de produits polluants ?	
RC75	Les véhicules de transport en commun, tractant une remorque, sont-ils concernés par ce signal ?	
RC76	Par temps sec, ce signal me concerne-t-il ?	 ACCOTEMENT MEUBLE
RC77	Ce signal interdit-il de dépasser les seuls véhicules dont le PTAC dépasse 3,5 tonnes ?	
RC78	En agglomération, ce signal est implanté 50 mètres avant le carrefour à sens giratoire ?	
RC79	Hors agglomération, ce signal est-il implanté 100 mètres avant le carrefour à sens giratoire ?	
RC80	Ce signal interdit-il l'accès aux véhicules mesurant plus de 3,50 m de hauteur, chargement non compris ?	
RC81	Le poids indiqué dans ce signal concerne-t-il le poids maximal autorisé que peut supporter l'essieu ?	

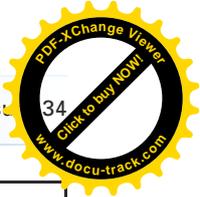


RC82-1	Mon véhicule a un poids à vide de 2 tonnes et un PTAC de 6 tonnes. Ce signal me concerne-t-il ?	 
RC83	Sur cette chaussée, la hauteur des arbres est susceptible d'être inférieure à 4,30 m. Vrai ou Faux ?	 ARBRES INCLINÉS

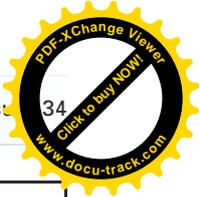
THÈMES	QUESTIONS
RS : Réglementation sociale européenne et française	
RS1	Après 3 heures de conduite continue, s'arrêter 10 mn sur un parking est-il considéré comme une pause ?
RS2	Un premier arrêt de 15 mn sur un parking peut-il être considéré comme une pause ?
RS3	Après 4 h 30 de conduite continue, quelle est la durée minimale de la pause que vous devez respecter ?
RS5	Au bout de combien de jours, au maximum, l'entreprise doit-elle « télécharger » les données de votre carte conducteur ?
RS6	Combien de périodes consécutives (1 période = 24 heures), un conducteur assurant un transport national occasionnel de personnes peut-il conduire ?
RS7	Devez-vous inscrire le numéro de votre véhicule sur le ticket de la journée imprimé à partir d'un chronotachygraphe numérique ?
RS8-1	En conduisant un autocar de 15 sièges appartenant à un club sportif, êtes-vous soumis à la réglementation sociale européenne concernant les temps de conduite et de repos ?
RS9	En conduisant un autocar d'excursion, êtes-vous soumis à la réglementation sociale européenne concernant les temps de conduite et de repos ?
RS10-1	En conduisant un autocar de transport scolaire de 15 places assises, êtes-vous soumis à la réglementation sociale européenne concernant les temps de conduite et de repos ?
RS11	En double équipage, en France, vous êtes assis à côté du conducteur depuis 1 heure. Pouvez-vous reprendre le volant ?
RS12	En double équipage, en France, vous êtes assis à côté du conducteur. Votre temps de conduite continue est-il interrompu ?
RS13	En double équipage, le temps passé sur la couchette d'un véhicule en circulation, est-il considéré comme repos journalier ?
RS14	En double équipage, lorsque le véhicule est en circulation depuis plus de 45 minutes, le conducteur qui n'est pas au volant est-il considéré au repos ?
RS15	En règle générale, quelle est la durée maximale de conduite journalière autorisée en respectant les temps de repos ?
RS16	Quelle peut être la durée maximale de l'amplitude de la journée de travail pour un conducteur de transport en commun effectuant un service occasionnel ?
RS17	En règle générale, quelle est la durée minimale normale (non réduite) de repos hebdomadaire pour un conducteur d'autocar ?
RS18	En règle générale, quelle est la durée minimale normale (non réduite) de repos hebdomadaire pour un conducteur de camions ?
RS19	En règle générale, quelle est la durée minimale normale (non réduite) obligatoire de repos journalier lorsque celui-ci n'est pas fractionné ?
RS20	Il est possible de conduire un véhicule équipé d'un chronotachygraphe numérique et un véhicule équipé d'un chronotachygraphe à disque le même jour ?



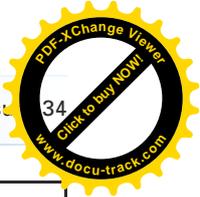
THÈMES	QUESTIONS
RS21	La réglementation sociale européenne s'applique-t-elle à un conducteur non salarié propriétaire de son véhicule ?
RS22	La rémunération mensuelle d'un conducteur salarié peut être calculée en fonction de la charge transportée pendant le mois. Vrai ou faux ?
RS23	La rémunération mensuelle d'un conducteur salarié peut être calculée en fonction de la distance parcourue pendant le mois. Vrai ou faux ?
RS24-1	Le conducteur d'un autocar de 15 places, travaillant pour une entreprise commerciale de transport, circulant en France sans passager, est-il soumis à la réglementation sociale européenne ?
RS25-1	Le conducteur d'un camion de 7,5 t de PTAC effectuant un déménagement à des fins commerciales est-il soumis à la réglementation sociale européenne, dans un rayon de 50 km ?
RS26-1	Le conducteur d'un camion de 7,5 t effectuant une collecte de fruits est-il soumis à la réglementation sociale européenne ?
RS27	Le conducteur d'un véhicule de dépannage, est-il soumis à la réglementation sociale européenne, dans un rayon de 100 km autour de son point d'attache ?
RS28	Le conducteur peut-il bâcher ou débâcher son véhicule pendant une pause ?
RS29	Le temps de conduite pour venir à l'entreprise, le matin, avec votre véhicule personnel doit-il être ajouté au temps de conduite de votre autocar ?
RS30	Le temps de conduite pour venir à l'entreprise, le matin, avec votre véhicule personnel doit-il être ajouté au temps de conduite de votre véhicule lourd ?
RS31	Les temps de pause sont-ils comptés dans l'amplitude totale de la journée de travail ?
RS32	Lors d'un voyage organisé, pendant la visite programmée d'un monument, vous attendez vos passagers durant 10 minutes dans votre véhicule. Sur quel symbole devez-vous positionner le sélecteur d'activité du chronotachygraphe ?
RS33	Pendant combien de temps les enregistrements des activités des conducteurs (données numériques ou disques) doivent-ils être conservés dans l'entreprise ?
RS34	Pendant une pause, êtes-vous autorisé à décharger le véhicule ?
RS35	Pendant une pause, êtes-vous autorisé à ranger le chargement du véhicule ?
RS36	Pendant une pause, êtes-vous autorisé à sortir les bagages de vos passagers ?
RS37	Pouvez-vous prendre votre temps de repos en couchette lorsque le véhicule est à l'arrêt ?
RS38	Quand le repos journalier est fractionné, quelle doit être la durée minimale totale de ce repos ?
RS39	Quel symbole doit s'afficher sur l'écran du chronotachygraphe numérique lorsque vous conduisez ?
RS40	Quel symbole devez-vous afficher sur l'écran du chronotachygraphe numérique lorsque vous déchargez votre véhicule ?
RS41	Vous embarquez avec votre véhicule à bord d'un car-ferry, non équipé de couchettes, pour une traversée de deux heures. Sur quel symbole devez-vous positionner le sélecteur d'activité de votre chronotachygraphe ?
RS42	Quel symbole devez-vous afficher sur l'écran du chronotachygraphe numérique lorsque vous nettoyez votre véhicule ?
RS43	Quel symbole devez-vous afficher sur l'écran du chronotachygraphe numérique lorsque vous partez déjeuner ?
RS44	Quel symbole devez-vous afficher sur l'écran du chronotachygraphe numérique pendant que vos passagers s'installent dans le véhicule ?
RS45	Quelle est la durée de validité de votre carte « conducteur » ?



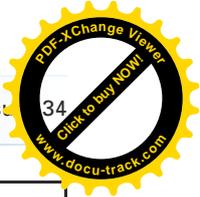
THÈMES	QUESTIONS
RS46	Quelle est la durée maximale autorisée de conduite continue pour un conducteur de camion ?
RS47	Quelle est, en dehors de la conduite de nuit, la durée maximale autorisée de conduite continue pour un conducteur de véhicule de transport en commun ?
RS48	Après 2 heures de conduite, quelle est la durée minimale d'un premier arrêt pouvant être pris en compte comme pause ?
RS49	Quelle est, en heures, la durée maximale autorisée de conduite par période de deux semaines consécutives ?
RS50	Sauf cas d'urgence, quelle est la durée de conduite maximale journalière autorisée en tenant compte des dérogations possibles ?
RS51	L'amplitude de la journée de travail d'un conducteur routier comprend le temps de service et les pauses. Vrai ou faux ?
RS52	Si vous avez à imprimer un ticket à partir d'un chronotachygraphe numérique, devez-vous inscrire votre nom sur le ticket, si votre carte « conducteur » est insérée dans l'appareil au moment de l'impression ?
RS53	Si vous avez à imprimer un ticket à partir d'un chronotachygraphe numérique, devez-vous inscrire votre nom sur le ticket, si votre carte « conducteur » est retirée de l'appareil au moment de l'impression ?
RS54	Si, dans la même journée, vous conduisez un véhicule avec un chronotachygraphe à disque après avoir conduit un véhicule avec un chronotachygraphe numérique, devez-vous utiliser un disque vierge ?
RS55	Si, dans la même journée, vous conduisez un véhicule avec un chronotachygraphe numérique après avoir conduit un véhicule avec un chronotachygraphe à disque, devez-vous conserver le disque avec vous ?
RS56	Quel symbole devez-vous afficher sur l'écran du chronotachygraphe lors des vérifications du véhicule avant le départ ?
RS57	Sur un ticket imprimé à partir du chronotachygraphe numérique, peut-on trouver les temps de conduite et les temps passés aux autres tâches ?
RS58-1	Un autocar de 15 places circulant lors d'essai dans le cadre d'un atelier de réparation est-il soumis à la réglementation sociale européenne concernant les temps de repos et de conduite ?
RS59	Un conducteur effectuant un transport international régulier de personnes peut-il conduire 7 périodes consécutives (1 période = 24 heures) entre 2 repos hebdomadaires ?
RS60	Un conducteur peut-il demander une copie papier des données numériques, liées à son activité, qui sont conservées dans l'entreprise ?
RS61	Lors d'un transport international occasionnel de personnes, sous conditions, un conducteur peut-il conduire 10 périodes consécutives (1 période = 24 heures) entre 2 repos hebdomadaires ?
RS62	Un temps de conduite de 4 h 30 peut être fractionné, au plus, par combien de pause(s) ?
RS63	Une carte « conducteur » utilisée dans un chronotachygraphe numérique enregistre-t-elle l'immatriculation du véhicule conduit ?
RS64	Votre véhicule est équipé d'un chronotachygraphe numérique. Vous avez perdu votre carte « conducteur », combien de jours, au maximum, pouvez vous conduire sans carte ?
RS65	Vous attendez votre tour pour décharger sans connaître le temps d'attente. Sur quel symbole devez-vous positionner le sélecteur d'activité du chronotachygraphe ?
RS66	Un chauffeur a conduit 20 heures la semaine précédente. Selon la réglementation sociale européenne, combien d'heures maximum peut-il conduire la semaine en cours ?
RS67	Un chauffeur a conduit 40 heures la semaine précédente. Selon la réglementation sociale européenne, combien d'heures maximum peut-il conduire la semaine en cours ?
RS68	Un chauffeur a conduit 50 heures la semaine précédente. Selon la réglementation sociale européenne, combien d'heures maximum peut-il conduire la semaine en cours ?



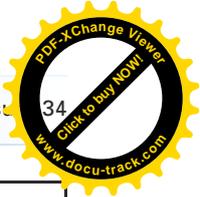
THÈMES	QUESTIONS
RS69	Vous avez fait une coupure de 2 heures, quelle sera, au minimum, la durée (non réduite) de la période de repos que vous devrez prendre à la fin de votre journée de travail pour être en règle vis-à-vis du repos journalier ?
RS70	Vous avez fait une coupure de 4 heures (repos), quelle sera, au minimum, la durée de la période de repos suivante pour être en règle vis-à-vis du repos journalier ?
RS71	Vous avez interrompu votre conduite pendant 1 h 15 mn. Ce temps peut-il être pris en compte pour le calcul du temps de repos journalier ?
RS72	Vous avez interrompu votre conduite pendant 45 mn. Ce temps peut-il être pris en compte pour le calcul du temps de repos journalier ?
RS73	Vous avez perdu votre « carte conducteur », pouvez-vous conduire en utilisant la carte « entreprise » que possède votre employeur ?
RS74	Vous chargez ou déchargez votre véhicule. Sur quel symbole devez-vous positionner le sélecteur d'activité du chronotachygraphe ?
RS75	Vous conduisez sans vous arrêter depuis 8 h 40 ce matin. Il est 12 h 40. Etes-vous en infraction ?
RS76	Vous conduisez sans vous arrêter depuis 8 h ce matin. Il est 12 h 40. Etes-vous en infraction ?
RS77	Vous conduisez un véhicule spécialisé de dépannage. Etes-vous soumis à la réglementation sociale européenne concernant les temps de conduite et de repos si vous ramenez une voiture de Lille à Marseille ?
RS78	En règle générale, vous est-il possible de modifier les activités enregistrées par le chronotachygraphe sur votre carte ?
RS79	Vous rentrez chez vous le soir avec l'autocar de l'entreprise. Le matin, le temps de conduite pour vous rendre au collège où vous devez effectuer un transport scolaire est-il compté comme du temps de conduite ?
RS80	Vous rentrez chez vous le soir avec le camion de l'entreprise. Le matin, le temps de conduite pour vous rendre au dépôt est-il compté comme du temps de conduite ?
RS81-1	Vous venez d'obtenir votre permis C1, pouvez-vous conduire un véhicule équipé d'un chronotachygraphe numérique avant d'avoir reçu votre carte conducteur ?
RS82-1	Vous venez d'obtenir votre permis D1, pouvez-vous conduire un véhicule équipé d'un chronotachygraphe numérique avant d'avoir reçu votre carte conducteur ?
RS83	Vous vous arrêtez pour faire le plein de carburant. Sur quel symbole devez-vous positionner le sélecteur d'activité du chronotachygraphe ?
RT : Règles du transport	
RT1	En transport public, à bord de votre véhicule, vous devez posséder l'original ou une copie conforme de la licence communautaire de transport ?
RT2	Au-delà de quel tonnage une visite technique périodique est-elle obligatoire pour une remorque ?
RT3-1	Avec un camion de 8 mètres de long, le transport de pièces de charpentes qui dépassent de 2,50 m à l'arrière est autorisé. Vrai ou faux ?
RT4	Combien de certificat(s) d'immatriculation est/sont attribuée(s) à un ensemble de véhicules constitué d'un autocar et de sa remorque de 1 000 kilogrammes ?
RT5	Combien de certificat(s) d'immatriculation est/sont attribuée(s) à un ensemble de véhicules constitué d'un autocar et de sa remorque de 700 kilogrammes ?
RT6	Combien de certificat(s) d'immatriculation est/sont attribuée(s) à un véhicule articulé ?
RT7	Comment appelle-t-on les transports exécutés à titre non onéreux servant à transporter les marchandises de sa propre entreprise ?
RT8	Comment appelle-t-on les transports exécutés à titre onéreux pour le compte d'un client ?



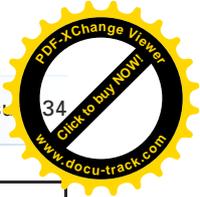
THÈMES	QUESTIONS
RT9	Comment appelle-t-on un transport qui s'effectue en partie par la mer et ensuite par la route ?
RT10	Comment appelle-t-on un transport qui s'effectue en partie par le train et ensuite par la route ?
RT11	Comment s'appelle le document qui doit accompagner la marchandise lors de tout transport pour compte d'autrui ?
RT12	Effectuer un transport sous le régime « TIR » permet de simplifier les formalités douanières. Vrai ou faux ?
RT13	En France, le transport de marchandises par route correspond à environ 50 % de l'ensemble des transports de marchandises. Vrai ou faux ?
RT15	En règle générale, où s'effectuent les visites techniques des véhicules poids lourds ?
RT16	Faut-il un seul certificat d'immatriculation pour un ensemble de véhicules constitué d'un autocar et sa remorque de 400 kilogrammes ?
RT17-1	Faut-il un seul certificat d'immatriculation pour un ensemble de véhicules constitué d'un camion de 6 t de PTAC auquel on a attelé une bétonnière sur roues de 400 kg ?
RT18-1	Faut-il un seul certificat d'immatriculation pour un ensemble de véhicules constitué d'un camion de 6 t de PTAC auquel on a attelé un compresseur sur roues de 800 kg ?
RT19	L'attestation d'aménagement doit obligatoirement être à bord du véhicule neuf que vous conduisez. Vrai ou faux ?
RT20	L'expression « transport en commun d'enfants » désigne le transport de personnes dont l'âge est inférieur à... ?
RT21	La date limite de validité de la dernière visite technique est-elle inscrite sur le certificat d'immatriculation du véhicule ?
RT22	La dernière visite technique de votre autocar date de 8 mois. Etes-vous en infraction en le conduisant ?
RT23	La dernière visite technique de votre camion date de 8 mois. Etes-vous en infraction en le conduisant ?
RT24	La lettre de voiture doit détailler la nature des marchandises transportées. Vrai ou faux ?
RT25	La licence communautaire permet-elle d'effectuer des transports dans toute l'Union européenne ?
RT26-1	La licence de transport intérieur permet d'effectuer des transports avec un car de 15 places à condition de rester en France. Vrai ou faux ?
RT27	La licence de transport intérieur permet d'effectuer des transports de tout tonnage à condition de rester en France. Vrai ou faux ?
RT28-1	La licence de transport intérieur permet d'effectuer un transport avec un véhicule de 7,5 t à condition de rester en France. Vrai ou faux ?
RT34	Lors d'un contrôle des temps de conduite et de repos sur la route, en plus de la journée en cours, sur quelle période devez-vous pouvoir présenter les données ?
RT35	Lors d'un contrôle sur route, dois-je présenter un justificatif de l'employeur pour le ou les jour(s) non travaillé(s) ?
RT36	Lors de la mise en circulation d'un véhicule de transport de marchandises de plus de 3,5 t, vendu carrossé, quel est le délai maximal autorisé pour le présenter à la première visite technique ?
RT37	Lors de la visite technique, l'expert vérifie-t-il le fonctionnement de la climatisation ?
RT38	Dans le cadre d'un transport public, peut-il y avoir une lettre de voiture (avec état récapitulatif) dans le véhicule pour plusieurs voyages ?
RT39	Dans le cadre du transport public, peut-il y avoir une seule lettre de voiture (avec état récapitulatif) dans le véhicule pour un transport comportant plusieurs destinataires dans la même journée ?
RT40	Pour un camion carrossé dans un atelier agréé, quel est le délai maximal pour le présenter à la première visite technique ?



THÈMES	QUESTIONS
RT41	Pour effectuer un transport national, pouvez-vous laisser la plaque avec la mention « TIR » visible à l'arrière de votre véhicule ?
RT43	Pour un véhicule neuf, quel document devez-vous consulter pour savoir si un accompagnateur est obligatoire lors d'un transport d'enfants ?
RT44	Que signifie la mention « TIR » placée sur une plaque à l'arrière du véhicule ?
RT45	Quel document spécifique aux véhicules de transport en commun doit figurer à bord d'un autocar neuf, en plus du certificat d'immatriculation et de l'attestation d'assurance ?
RT46	Quel est le document, lié à l'entreprise, qui doit se trouver dans un camion, de plus de 6 t de PMA et de plus de 3,5 t de charge utile, qui effectue un transport de marchandises pour compte d'autrui ?
RT48	Quelle est la périodicité des visites techniques auxquelles sont soumis les véhicules de transport de marchandises de plus de 3,5 t de PTAC ?
RT49	Quelle est la périodicité des visites techniques auxquelles sont soumis les véhicules de transport en commun ?
RT50	Si j'effectue un transport sous le régime « TIR », mon chargement sera vérifié à toutes les frontières. Vrai ou faux ?
RT52	Suite au contrôle technique périodique, lorsque le véhicule est refusé sans interdiction de circuler, dans quel délai maximum la contre-visite doit-elle être effectuée pour éviter une visite technique complète ?
RT53	Suite au contrôle technique périodique, quelle lettre figure sur le certificat d'immatriculation lorsque le véhicule est accepté ?
RT54	Suite au contrôle technique périodique, quelle lettre figure sur le certificat d'immatriculation lorsque le véhicule est refusé avec interdiction de circuler ?
RT55	Suite au contrôle technique périodique, quelle lettre figure sur le certificat d'immatriculation lorsque le véhicule est refusé sans interdiction de circuler ?
RT57	Tout véhicule effectuant un transport international doit porter à l'arrière une plaque avec la mention « TIR ». Vrai ou faux ?
RT58	Un véhicule qui circule sous le régime « TIR » doit comporter un scellement effectué par la douane du pays d'origine. Vrai ou faux ?
RT59	Une boîte de premiers secours est-elle obligatoire dans un autocar ?
RT60	Une couverture isotherme fait partie du matériel de secours obligatoire dans un autocar. Vrai ou faux ?
RT61	Une remorque de plus de 750 kilogrammes de PTAC attelée à un autocar doit-elle avoir une attestation d'assurance différente de celle de l'autocar ?
RT62	Une visite technique peut-elle être imposée à un véhicule de transport en commun impliqué dans un accident ayant provoqué la mort ou des blessures graves ?
RT63	Vous effectuez un transport sous convention TIR. Les portes du véhicule doivent-elles être scellées ?
SDA : Situations dégradées et accidents	
SDA1	Avec votre véhicule, vous avez détérioré des panneaux de signalisation. Devez-vous obligatoirement le signaler à votre compagnie d'assurance ?
SDA2	Circulant à vide avec un autocar, vous êtes impliqué dans un accident corporel de la circulation. Devez-vous prévenir rapidement votre entreprise ?
SDA3	Citez un type d'extincteur couramment utilisé pour éteindre une voiture en flammes.
SDA4	Dans le transport routier, c'est pendant le travail, hors conduite, que l'on dénombre le plus fort taux d'accidents chez les conducteurs ?
SDA5	Dans le transport, les accidents avec blessures du chauffeur sont plus nombreux en circulation que hors circulation. Vrai ou faux ?



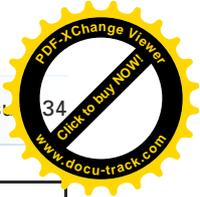
THÈMES	QUESTIONS
SDA6	Dans une longue descente, en cas de rupture de freins, si j'utilise une voie de détresse, le véhicule que je conduis sera-t-il gravement endommagé ?
SDA7	En cas d'accident dans lequel votre véhicule est en cause, les forces de l'ordre peuvent-elles imprimer le ticket qui correspond à la journée en cours ?
SDA8	En cas d'accident dans lequel votre véhicule est en cause, les forces de l'ordre peuvent-elles saisir votre carte « conducteur » ?
SDA9	En cas d'accident, les données du chronotachygraphe numérique peuvent-elles servir de preuve devant un tribunal ?
SDA10	En cas d'accident, pouvez-vous demander le témoignage d'un passager de votre autobus ou votre autocar ?
SDA11	En moyenne, il y a plus d'accidents graves impliquant un poids lourd les samedis et veilles de jours fériés que les jours de semaine. Vrai ou faux ?
SDA12	Le constat amiable d'accident établi dans un pays de l'Union européenne comporte-t-il les mêmes rubriques que le modèle français ?
SDA13	Le constat amiable d'accident peut-il constituer une preuve de responsabilité ?
SDA14	Le modèle allemand, italien ou espagnol d'un constat européen d'accident, comporte-t-il les mêmes rubriques que le modèle français ?
SDA15	Le modèle français de constat amiable peut-il être utilisé dans les autres pays de l'Union européenne ?
SDA16	Le signal de détresse peut-il remplacer le triangle de présignalisation pour un véhicule d'un PTAC de plus de 3,5 t ?
SDA17	Le triangle de présignalisation doit parfois être placé à plus de 30 m de l'obstacle ou du danger qu'il signale ?
SDA18	Les accidents corporels entre un poids lourd et une voiture se produisent en majorité dans les intersections. Vrai ou faux ?
SDA19	Les accidents corporels entre un poids lourd et une voiture sont majoritairement des accidents avec des véhicules circulant dans le même sens. Vrai ou faux ?
SDA20	Les accidents graves de poids lourds sont en majorité des accidents sans autre usager impliqué. Vrai ou faux ?
SDA21	Les accidents mortels entre un poids lourd et une voiture sont majoritairement des accidents avec des véhicules circulant dans le même sens. Vrai ou faux ?
SDA22	Ma remorque a un contour de sécurité arrière rétro réfléchissant de couleur rouge. En panne, je suis obligé de la laisser dételée sur la chaussée. Est-il obligatoire de placer le triangle de présignalisation ?
SDA25	Pour diminuer les risques d'accident, lors de la montée ou de la descente d'un camion, de combien de points d'appui le conducteur doit-il se servir ?
SDA26	Quand je circule en Espagne, quel numéro de téléphone est-il conseillé d'utiliser pour appeler les secours à partir d'un portable ?
SDA27	Que signifie une plaque de couleur orange, comportant 2 rectangles sans inscription, placée à l'arrière d'un camion ?
SDA28	Si une partie de votre chargement est tombée sur la chaussée, par quel dispositif obligatoire devez-vous prévenir les autres usagers ?
SDA29	Sur autoroute, en cas d'incident, pour appeler les secours, vaut-il mieux utiliser une borne d'appel ou son téléphone portable ?
SDA30	Un chiffre doublé (ex : 33) dans le rectangle du haut de la plaque orange placée à l'arrière d'un camion signifie : « produit de nature à polluer les eaux ». Vrai ou faux ?
SDA31	Le nombre 33 dans le rectangle du haut de la plaque orange placée à l'arrière d'un camion signifie : « produit très inflammable ». Vrai ou faux ?
SDA32	Un X (ex : X362) inscrit à côté du nombre dans le rectangle du haut de la plaque orange placée à l'arrière d'un camion signifie : « produit ayant une réaction dangereuse avec l'eau ». Vrai ou faux ?



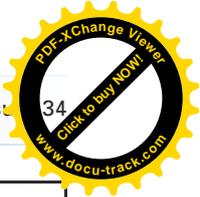
THÈMES	QUESTIONS
SDA33	Un X (ex : X83) inscrit à coté du nombre dans le rectangle du haut de la plaque orange placée à l'arrière d'un camion signifie : « produit très inflammable ». Vrai ou faux ?
SDA34	Une plaque orange sans aucune inscription, placée à l'arrière d'un camion signifie qu'il s'agit d'un transport de matières dangereuses circulant à vide. Vrai ou faux ?

III. – Catégories C1, C1E avec mention restrictive 97

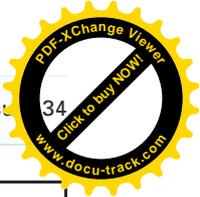
THÈMES	QUESTIONS
CD : Conducteur	
CD1	A l'âge de 60 ans, un conducteur en activité, détenteur d'un permis de conduire les véhicules lourds, doit-il repasser un contrôle médical ?
CD3-1	A partir de quel âge la périodicité du contrôle médical obligatoire pour le renouvellement du permis de conduire catégories C1 ou C1E est-elle de 2 ans ?
CD4	Au-delà de quel taux de surcharge (en pourcentage -%) le camion pourra-t-il être immobilisé, jusqu'au déchargement de l'excédent ?
CD11	Après un contrôle du poids, serez-vous passible d'une amende si la surcharge correspond à 4 % du poids maximal autorisé ?
CD13-1	Avec le permis C1, quel est le PTAC maximum de la remorque que vous pouvez atteler derrière votre camion ?
CD15	Certains pays européens ont-ils adopté une interdiction de conduire avec un taux d'alcool dans le sang inférieur à 0,2 gramme par litre ?
CD16	Circuler avec un pneu lisse ou détérioré sur la remorque peut entraîner l'immobilisation de la remorque jusqu'à réparation. Vrai ou faux ?
CD17	Circuler avec un seul pneu lisse ou détérioré n'entraîne pas de contravention si le véhicule possède une roue de secours en bon état. Vrai ou faux ?
CD18	Circuler avec un seul pneu lisse ou détérioré peut entraîner l'immobilisation du véhicule jusqu'à son remplacement. Vrai ou faux ?
CD23	Des interdictions de circulation peuvent être mises en place pour les poids lourds lors des pics de pollution atmosphérique. Vrai ou faux ?
CD24	En agglomération, la différence de consommation entre un conducteur calme et un conducteur nerveux peut atteindre 40 %. Vrai ou faux ?
CD25	En cas d'excès de vitesse de 42 km/h, je pourrai repartir si je reconnais l'infraction ?
CD26	En cas d'excès de vitesse supérieur à 40 km/h, votre permis peut-il être suspendu immédiatement ?
CD28	En cas de refus de se soumettre aux vérifications de l'imprégnation alcoolique, le permis de conduire peut-il être retiré immédiatement ?
CD29	En France, à partir de quelle quantité d'alcool pur par litre de sang un conducteur de camion encourt-il une sanction ?
CD30	En France, à partir de quelle quantité d'alcool pur par litre de sang un conducteur de transport en commun encourt-il une sanction ?
CD31	En France, le transport routier est responsable de 10 fois plus d'émissions de CO2 que les autres transports. Vrai ou faux ?
CD34-1	Je possède les catégories B - C1 et C1E. Conduire ma voiture personnelle après avoir pris de la drogue peut entraîner la perte de la catégorie B de mon permis de conduire uniquement. Vrai ou faux ?
CD35	Jusqu'à l'âge de 60 ans, quelle est la durée maximale de validité des permis de conduire du groupe lourd ?
CD39	L'entretien du véhicule a-t-il une influence sur la consommation ?



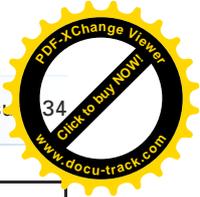
THÈMES	QUESTIONS
CD40	L'état du filtre à air a-t-il une influence sur la consommation ?
CD45	Le non-respect d'une barrière de dégel peut-il entraîner l'immobilisation du véhicule, en plus d'une amende ?
CD46	Le non-respect d'une barrière de dégel peut-il entraîner une suspension du permis de conduire ?
CD47	Le non-respect des limitations de tonnage pour le passage sur les ponts peut-il entraîner une suspension du permis de conduire ?
CD48	Le non-respect des temps de conduite et de repos peut-il entraîner l'immobilisation du véhicule ?
CD49	Le taux d'alcool maximum autorisé pour conduire est le même dans tous les pays de l'Union européenne. Vrai ou faux ?
CD50	Le taux d'alcoolémie des conducteurs peut-il être contrôlé en l'absence d'infraction ou d'accident ?
CD52	Outre l'amende, quelle sanction immédiate pouvez-vous encourir en cas d'émission de bruits excessifs ?
CD54	Pour réduire la consommation, l'hiver il est préférable de partir immédiatement ou de faire chauffer le moteur à l'arrêt ?
CD55	Pour renouveler la validité d'un permis de conduire les véhicules lourds, quelle est l'acuité visuelle minimale (avec corrections éventuelles) exigée de l'œil le meilleur ?
CD56	Pour renouveler la validité d'un permis de conduire les véhicules lourds, quelle est l'acuité visuelle minimale (avec corrections éventuelles) exigée de l'œil le plus faible ?
CD57	Pour renouveler un permis de conduire les véhicules lourds, est-il possible de passer le contrôle médical chez son médecin référent (médecin habituel ou médecin de famille) ?
CD60-1	Quelle est <i>a minima</i> la catégorie du permis exigée pour conduire un camion de 7,5 t de PTAC auquel on attelle une remorque de 1250 kg de PTAC ?
CD61-1	Quelle est <i>a minima</i> la catégorie du permis exigée pour conduire un camion de 7,5 t de PTAC et de 12 t de PTRA quand il circule non attelé d'une remorque ?
CD67	Outre l'amende, quelle sanction immédiate est appliquée en cas de défaut de contrôle technique périodique ?
CD68	Si je perds tous les points de mon permis de conduire à la suite d'infractions commises au volant de ma voiture personnelle, pourrai-je continuer à conduire mon camion ?
CD69	Si je perds tous les points de mon permis de conduire à la suite d'infractions commises au volant de ma voiture personnelle, pourrai-je continuer à conduire mon car ?
CD70	Le refus de se soumettre aux épreuves de vérification de l'alcoolémie peut-il entraîner une suspension du permis de conduire ?
CD71	Si vous êtes contrôlé à 85 km/h en agglomération, en plus de l'amende, votre permis peut-il être suspendu immédiatement ?
CD72	Si vous êtes contrôlé à 92 km/h en agglomération, votre permis sera-t-il suspendu immédiatement ?
CD82	Votre permis porte la mention « 01 : dispositif de correction et/ou de protection de la vision ». Avez-vous le droit de conduire sans porter de lunettes ou de lentilles ?
CD83	Vous conduisez votre véhicule personnel avec une alcoolémie de 1 g/l de sang. En cas de condamnation, votre permis poids lourds peut-il être annulé ?
EQ : Equipements des véhicules	
EQ3	Dans un camion neuf, le conducteur doit-il obligatoirement attacher sa ceinture de sécurité ?



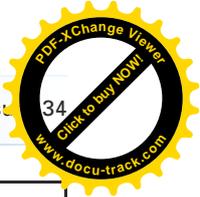
THÈMES	QUESTIONS
EQ4	Dans un camion neuf, le passager doit-il obligatoirement attacher sa ceinture de sécurité ?
EQ5	Pour vous rendre sur un chantier, avec un camion benne, pouvez-vous transporter des collègues de travail dans la benne ?
EQ7	Au-delà de quel PTAC les véhicules de transport de marchandises doivent-ils être équipés d'un dispositif complémentaire de signalisation arrière ?
EQ8	En circulation, le fait de freiner désactive obligatoirement le régulateur de vitesse. Vrai ou faux ?
EQ9	Votre véhicule est équipé d'origine de 2 feux de brouillard, combien pouvez-vous en faire ajouter au maximum ?
EQ10	Votre véhicule est équipé d'origine de 2 feux de route, combien pouvez-vous en faire ajouter au maximum ?
EQ11	Vous suivez un véhicule dont les dispositifs réfléchissants sont triangulaires. Ce véhicule est probablement un véhicule isolé. Vrai ou faux ?
EQ12	Au-delà de quel PTAC un extincteur à poudre de 6 kg minimum, placé à l'extérieur, doit-il équiper un camion neuf ?
EQ13	En général, de combien d'extincteur(s) doit être équipé un véhicule articulé neuf ?
EQ14-1	En général, un véhicule de la catégorie C1 neuf doit être équipé d'un extincteur à poudre de 2 kg placé dans la cabine. Vrai ou faux ?
EQ15	L'extincteur prévu pour les semi-remorques peut être placé sur le tracteur. Vrai ou faux ?
EQ16	Le circuit électrique alimentant la climatisation est-il indépendant du circuit alimentant le coupe-batterie ?
EQ17	Le circuit électrique alimentant les feux de détresse est-il indépendant du circuit alimentant le coupe-batterie ?
EQ18	Les extincteurs utilisés sur les véhicules lourds doivent être entretenus et vérifiés de manière régulière. Vrai ou faux ?
EQ19	Les extincteurs utilisés sur les véhicules lourds ne doivent être entretenus et vérifiés que lorsqu'ils ont été utilisés. Vrai ou faux ?
EQ20-1	Où doit se trouver l'extincteur obligatoire sur un véhicule isolé neuf de transport de marchandises qui n'excède pas 7,5 t : à l'intérieur ou à l'extérieur ?
EQ21	Quel type d'extincteur faut-il éviter d'utiliser pour éteindre les flammes d'un feu d'hydrocarbure ?
EQ23	Une semi-remorque dételée doit-elle être munie d'un extincteur en état de fonctionner ?
EQ30	Comment appelle-t-on le dispositif qui assure le freinage pratiquement simultané de tous les véhicules d'un ensemble ?
EQ34	Le système de freinage électronique (EBS) contrôle la répartition du freinage entre le véhicule tracteur et la remorque qui en sont équipés ?
EQ35	Le système de contrôle électronique de stabilité (ESP) agit principalement en virage ?
EQ38-1	Le dispositif de freinage de secours de la remorque agit-il uniquement sur les roues du véhicule remorqué ?
EQ39	Le principal avantage du système de freinage antibloquant est-il de conserver la maîtrise de la trajectoire du véhicule ?
EQ40	Le principal avantage du système de freinage antibloquant est-il de réduire les distances de freinage ?
EQ41	Après une utilisation intense, quel type de ralentisseur peut provoquer un incendie dès l'arrêt ?
EQ42-1	Ai-je le droit d'atteler une remorque dont le type des pneumatiques est différent de celui du véhicule tracteur ?
EQ43	En cas d'obligation, une paire de chaînes à neige doit être montée sur les roues motrices ou sur les roues directrices ?



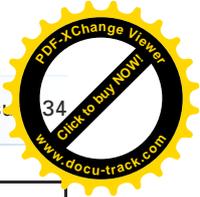
THÈMES	QUESTIONS
EQ44	Est-il autorisé de monter des pneus de types différents sur l'essieu avant et l'essieu arrière (en dehors de la roue de secours) sur un véhicule récent ?
EQ45	Est-il autorisé de monter des pneus de types différents sur un même essieu, roues jumelées ou non (en dehors de la roue de secours), sur un véhicule récent ?
EQ46	Quelle est la profondeur minimale (en millimètres - mm) des rainures principales d'un pneumatique de poids lourd ?
EQ48	Sur quelles roues jumelées d'un essieu moteur doit-on monter obligatoirement les pneus à crampons : roues intérieures ou roues extérieures ?
EQ49	Une pierre coincée entre des roues jumelées peut entraîner l'éclatement d'un pneumatique. Vrai ou faux ?
EQ51-1	Les disques de limitation de vitesse apposés à l'arrière d'une remorque sont-ils identiques à ceux placés à l'arrière du camion ?
EQ52	Les disques de limitation de vitesse apposés à l'arrière d'une semi-remorque sont-ils identiques à ceux du tracteur routier ?
EQ55-1	Si les disques à l'arrière du camion sont « 80 - 90 », quels sont les disques placés à l'arrière de la remorque ?
EQ60-1	Une remorque d'un PTAC de 750 kg aura-t-elle une immatriculation différente du véhicule tracteur ?
EQ61	Vous chargez du gravier. Vous voulez connaître la charge maximale autorisée par essieu, vous pouvez la trouver sur la plaque du constructeur. Vrai ou faux ?
EQ62	Vous chargez du sable. Vous voulez connaître la charge maximale autorisée par essieu, vous pouvez la trouver sur la plaque de tare et de surface. Vrai ou faux ?
MD : Masses et dimensions des véhicules	
MD1	Comment appelle-t-on l'ensemble composé d'un tracteur routier et d'une semi-remorque ?
MD2	Comment appelle-t-on la distance entre l'essieu arrière et l'extrémité arrière du véhicule ?
MD4	Comment appelle-t-on un attelage constitué d'un porteur et d'une remorque ?
MD6	Dans la définition du poids à vide, les différents réservoirs sont-ils remplis ?
MD10	En règle générale, de quel pourcentage maximum le poids réel d'une remorque peut-il dépasser le poids réel du véhicule tracteur ?
MD11	En règle générale, de quelle longueur maximale un chargement muni d'une signalisation réglementaire peut-il dépasser l'arrière du véhicule ?
MD12	En règle générale, le chargement peut-il dépasser l'aplomb avant du véhicule ?
MD13-1	En règle générale, quel est le PTAC maximal d'un véhicule isolé comportant 2 essieux pouvez-vous conduire avec la catégorie C1 du permis ?
MD14-1	En règle générale, quel est le PTAC maximal d'un véhicule isolé de 3 essieux que vous pouvez conduire avec la catégorie C1 du permis ?
MD17-1	Est-il possible d'atteler une remorque de 5 t de PTAC, chargée au maximum, derrière un camion de 7 t de PTAC, chargé au maximum, alors que le PTR A indiqué sur la plaque de poids et surface du camion est de 12 t ?
MD18-1	Est-il possible d'atteler une remorque de 7 t de PTAC, chargée au maximum, derrière un camion de 7 t de PTAC, chargé au maximum, alors que le PTR A indiqué sur la plaque de poids et surface camion est de 12 t ?
MD19-1	Est-il possible d'atteler une remorque de 7,5 t de PTAC, chargée au maximum, derrière un camion de 7,5 t de PTAC, chargé au maximum, alors que le PTR A indiqué sur la plaque de poids et surface du camion est de 12 t ?
MD21-1	Quel sera le poids maximal d'un ensemble composé de : - porteur PTR A : 12 t et PTAC : 7,5 t ; - remorque PTAC : 3 t et poids à vide : 0,5 t.



THÈMES	QUESTIONS
MD22-1	Je dois conduire un ensemble de 10 t de PTR A dont la somme des PTAC est de 15 t. Quel doit être le poids maximum de l'ensemble lors d'une pesée sur bascule ?
MD23-1	Je dois conduire un ensemble de 12 t de PTR A dont la somme des PTAC est de 17 t. Quel doit être le poids maximum de l'ensemble lors d'une pesée sur bascule ?
MD24-1	Je dois conduire un ensemble de 9 t de PTR A dont la somme des PTAC est de 8 t. Quel doit être le poids maximum de l'ensemble lors d'une pesée sur bascule ?
MD27	La longueur d'un véhicule articulé se calcule en additionnant la longueur du tracteur routier et la longueur de la semi-remorque. Vrai ou faux ?
MD28-1	La somme des PTAC d'un train routier est de 14 t et son PTR A est de 10 t. Quel poids réel ne faut-il pas dépasser ?
MD29	Le chargement d'un véhicule peut-il dépasser 4 m de haut ?
MD31-1	Le PMA (poids maximal autorisé) d'un ensemble doit correspondre à la somme des PTAC ou... ?
MD32-1	Le PMA (poids maximal autorisé) d'un ensemble doit correspondre au PTR A ou... ?
MD33	Le PMA (poids maximal autorisé) d'un véhicule articulé doit correspondre au PTR A du tracteur routier ou au PTAC de la semi-remorque additionné du... ?
MD34	Le poids réel d'un véhicule peut-il être égal à son PTAC ?
MD35-1	Mon camion a un PTR A de 10,5 t et un PV de 3 t. Si le camion est vide, ai-je le droit d'atteler une remorque dont le poids réel est de 3,5 t ?
MD36-1	Mon camion a un PTR A de 10,5 t et un PV de 3 t. Si le camion est vide, ai-je le droit d'atteler une remorque dont le poids réel est de 6 t ?
MD37-1	Mon camion de 5 t de PTAC est chargé au maximum. Son PTR A est de 8 t, si je dois atteler une remorque de 10 t de PTAC, quel doit être le poids réel maximal de la remorque ?
MD38-1	Quand j'attelle une semi-remorque à mon véhicule tracteur, quelle longueur ne doit pas dépasser l'ensemble ainsi constitué ?
MD39	Quand j'attelle une semi-remorque porte-voitures à mon tracteur, quelle longueur ne doit pas dépasser le véhicule articulé ainsi constitué ?
MD56	Quelle est la longueur maximale d'un camion isolé à 2 essieux ?
MD57	Quelle est la longueur maximale d'un camion isolé à 3 essieux ?
MD58	Quelle est la majoration maximale autorisée du PTAC pour un véhicule équipé d'un dispositif ralentisseur pesant 400 kg ?
MD59	Quelle est la majoration maximale autorisée du PTAC pour un véhicule équipé d'un dispositif ralentisseur pesant 600 kg ?
MD70	Vous conduisez un camion comportant une caisse bâchée. Quelle peut être sa largeur maximale ?
MD71	Vous conduisez un camion comportant une caisse réfrigérée. Quelle peut être sa largeur maximale ?
MD72	Vous conduisez un camion de 2,50 m de large ne comportant pas de caisse réfrigérée. Votre chargement peut-il atteindre 2,60 m de large ?
MD74	Vous conduisez un véhicule isolé à 2 essieux. Est-il possible d'être en surcharge sur l'essieu arrière si le poids réel ne dépasse pas le PTAC ?
MD75-1	Vous transportez du béton liquide. Votre camion (isolé) possède un PTAC de 6 t. Lors de la pesée avant de partir, le ticket annonce 5,5 t. Avez-vous le droit de prendre la route ?
MD76-1	Vous transportez du béton liquide. Votre camion (isolé) possède un PTAC de 6 t. Lors de la pesée avant de partir, le ticket annonce 6,5 t. Avez-vous le droit de prendre la route ?



THÈMES	QUESTIONS
RC : Règles de circulation et signalisation spécifiques	
RC1	Au-delà de quel tonnage les camions sont-ils concernés par les interdictions de circuler de fin de semaine ?
RC2	Au-dessous de quelle hauteur libre d'un pont celle-ci sera-t-elle signalée ?
RC3	En agglomération, vous suivez un camion. Quel intervalle de sécurité minimum devez-vous respecter ?
RC5	En cas de remorquage occasionnel, quelle est la vitesse maximale autorisée ?
RC6	En général, un véhicule tracteur en solo est-il soumis aux mêmes limitations de vitesse que s'il est attelé ?
RC9	Hors agglomération, sur une route à double sens, vous suivez un camion à 70 km/h. Quel intervalle de sécurité minimum devez-vous respecter ?
RC12-1	Mon camion a un PTR A de 12 t. Quelles sont les vitesses indiquées à l'arrière de la remorque ?
RC14	Par temps de brouillard sur autoroute, si la visibilité est inférieure à 50 m, quelle est la vitesse maximale autorisée ?
RC17-1	Si les disques à l'arrière d'un camion (isolé), de 12 t de PTR A, sont « 80 - 90 », quels sont les disques placés à l'arrière de la remorque lorsque le train routier est formé ?
RC18	Sur le périphérique parisien, les camions peuvent circuler à 80 km/h. Vrai ou faux ?
RC23-1	Sur une autoroute à 3 voies, un ensemble de 9 m de long peut-il effectuer un dépassement en empruntant la 2 ^e voie ?
RC26-1	Sur une autoroute à 4 voies, un ensemble de 9 m de long peut-il effectuer un dépassement en empruntant la 3 ^e voie ?
RC27	Tous les pays de l'Union européenne ont adopté les mêmes limitations de vitesse pour les poids lourds. Vrai ou faux ?
RC28	Un pont dont la hauteur libre est de 5 m (au plus bas) sera obligatoirement signalé par un panneau de hauteur limitée. Vrai ou faux ?
RC31-1	Un véhicule isolé de 7,5 t de PTAC doit comporter à l'arrière un ou des disque(s) de limitation de vitesse. Quelle(s) est ou sont la ou les vitesse(s) indiquée(s) à l'arrière de ce camion ?
RC32	Votre camion, en charge, transporte des denrées périssables, avez-vous le droit de continuer votre trajet le samedi après 22 h ?
RC33-1	Votre véhicule (isolé) a un PTAC de 6 t. Sur route prioritaire à double sens, quelle est la vitesse maximale autorisée ?
RC45-1	Vous conduisez un camion neuf de 7,5 t de PTAC. A quelle vitesse êtes-vous limité en agglomération, sur une portion de route relevée à 70 km/h ?
RC46-1	Vous conduisez un camion neuf de 7,5 t de PTAC. A quelle vitesse êtes-vous limité sur route à sens unique prioritaire ?
RC47-1	Vous conduisez un camion neuf de 7,5 t de PTAC. A quelle vitesse êtes-vous limité sur route non prioritaire ?
RC48-1	Vous conduisez un camion neuf de 7,5 t de PTAC. A quelle vitesse êtes-vous limité sur route prioritaire à chaussées séparées ?
RC49-1	Vous conduisez un camion neuf de 7,5 t de PTAC. A quelle vitesse êtes-vous limité sur autoroute ?
RC50-1	Vous conduisez un ensemble routier neuf de 12 t de PTR A. A quelle vitesse êtes-vous limité sur autoroute ?
RC51-1	Vous conduisez un ensemble routier neuf de 12 t de PTR A. A quelle vitesse êtes-vous limité sur route à sens unique prioritaire ?
RC52-1	Vous conduisez un tracteur solo de 4 t de PTAC et 12 t de PTR A. A quelle vitesse êtes-vous limité sur autoroute ?



THÈMES	QUESTIONS
RC53-1	Vous conduisez un tracteur solo de 4 t de PTAC et 12 t de PTR. A quelle vitesse êtes-vous limité sur route à sens unique prioritaire ?
RC54-1	Vous conduisez un camion de 7,5 t de PTAC et 12 t de PTR. A quelle vitesse êtes-vous limité sur route non prioritaire ?
RC55-1	Vous conduisez un camion de 7,5 t de PTAC et 12 t de PTR. A quelle vitesse êtes-vous limité sur route prioritaire ?
RC57-1	Vous conduisez un véhicule articulé neuf de 8 t de PTR. A quelle vitesse êtes-vous limité sur route non prioritaire ?
RC58-1	Vous conduisez un véhicule articulé neuf de 8 t de PTR. A quelle vitesse êtes-vous limité sur route prioritaire à chaussées séparées ?

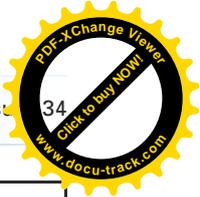


RC60	Cette limitation de vitesse peut-elle concerner les véhicules autres que les trains routiers, trains doubles et véhicules articulés ?	
RC61	Ce signal concerne-t-il uniquement les véhicules affectés au transport de marchandises excédant 3 500 kg de PTAC ?	
RC62	La descente dangereuse annoncée possède-t-elle un dénivelé de 100 mètres pour chaque kilomètres parcourus ?	
RC63	Ce signal concerne-t-il les véhicules affectés au transport de produits dangereux ou au transport de produits explosifs ?	
RC64	Cette signalisation de présignalisation peut annoncer une barrière de dégel. Vrai ou Faux ?	
RC65	Ce signal concerne-t-il uniquement les véhicules isolés ?	
RC67	Je circule à 70 km/h. Cette signalisation m'interdit-elle de dépasser les véhicules lents ?	
RC68	Je circule avec un véhicule mesurant 2,30 m de large. A hauteur de ce signal, puis-je continuer sur cette route ?	
RC69	Ce signal m'annonce-t-il une voie de détresse qui sera située sur ma gauche ?	
RC70-1	Je circule, à vide, avec un véhicule de 2 tonnes de poids à vide et de 6 tonnes de PTAC. A hauteur de ce signal, puis-je passer ?	
RC71	Ce signal peut-il concerner les véhicules transportant une faible quantité de produits polluants ?	
RC74	Ce signal concerne-t-il les véhicules affectés aux seuls transports de produits polluants ?	
RC76	Par temps sec, ce signal me concerne-t-il ?	
RC77	Ce signal interdit-il de dépasser les seuls véhicules dont le PTAC dépasse 3,5 tonnes ?	
RC78	En agglomération, ce signal est-il implanté 50 mètres avant le carrefour à sens giratoire ?	



RC79	Hors agglomération, ce signal est-il implanté 100 mètres avant le carrefour à sens giratoire ?	
RC80	Ce signal interdit-il l'accès aux véhicules mesurant plus de 3,50 m de hauteur, chargement non compris ?	
RC81	Le poids indiqué dans ce signal concerne-t-il le poids maximal autorisé que peut supporter l'essieu ?	
RC82-1	Mon véhicule à un poids à vide de 2 tonnes et un PTAC de 6 tonnes. Ce signal me concerne-t-il ?	
RC83	Sur cette chaussée, la hauteur des arbres est susceptible d'être inférieure à 4,30 m. Vrai ou Faux ?	

THÈMES	QUESTIONS
RT : Règles du transport	
RT2	Au-delà de quel tonnage une visite technique périodique est-elle obligatoire pour une remorque ?
RT3-1	Avec un camion de 8 mètres de long, le transport de pièces de charpentes qui dépassent de 2,50 m à l'arrière est autorisé. Vrai ou faux ?
RT6	Combien de certificat(s) d'immatriculation est/sont attribué(s) à un véhicule articulé ?
RT15	En règle générale, où s'effectuent les visites techniques des véhicules poids lourds ?
RT17-1	Faut-il un seul certificat d'immatriculation pour un ensemble de véhicules constitué d'un camion de 6 t de PTAC auquel on a attelé une bétonnière sur roues de 400 kg ?
RT18-1	Faut-il un seul certificat d'immatriculation pour un ensemble de véhicules constitué d'un camion de 6 t de PTAC auquel on a attelé un compresseur sur roues de 800 kg ?
RT21	La date limite de validité de la dernière visite technique est-elle inscrite sur le certificat d'immatriculation du véhicule ?
RT23	La dernière visite technique de votre camion date de 8 mois. Etes-vous en infraction en le conduisant ?
RT36	Lors de la mise en circulation d'un véhicule de transport de marchandises de plus de 3,5 t, vendu carrossé, quel est le délai maximal autorisé pour le présenter à la première visite technique ?
RT37	Lors de la visite technique, l'expert vérifie-t-il le fonctionnement de la climatisation ?
RT40	Pour un camion carrossé dans un atelier agréé, quel est le délai maximal pour le présenter à la première visite technique ?
RT48	Quelle est la périodicité des visites techniques auxquelles sont soumis les véhicules de transport de marchandises de plus de 3,5 t de PTAC ?
RT52	Suite au contrôle technique périodique, lorsque le véhicule est refusé sans interdiction de circuler, dans quel délai maximum la contre-visite doit-elle être effectuée pour éviter une visite technique complète ?
RT53	Suite au contrôle technique périodique, quelle lettre figure sur le certificat d'immatriculation lorsque le véhicule est accepté ?
RT54	Suite au contrôle technique périodique, quelle lettre figure sur le certificat d'immatriculation lorsque le véhicule est refusé avec interdiction de circuler ?



THÈMES	QUESTIONS
RT55	Suite au contrôle technique périodique, quelle lettre figure sur le certificat d'immatriculation lorsque le véhicule est refusé sans interdiction de circuler ?
SDA : Situations dégradées et accidents	
SDA1	Avec votre véhicule, vous avez détérioré des panneaux de signalisation. Devez-vous obligatoirement le signaler à votre compagnie d'assurance ?
SDA3	Citez un type d'extincteur couramment utilisé pour éteindre une voiture en flamme.
SDA6	Dans une longue descente, en cas de rupture de freins, si j'utilise une voie de détresse, le véhicule que je conduis sera-t-il gravement endommagé ?
SDA11	En moyenne, il y a plus d'accidents graves impliquant un poids lourd les samedis et veilles de jours fériés que les jours de semaine. Vrai ou faux ?
SDA12	Le constat amiable d'accident établi dans un pays de l'Union européenne comporte-t-il les mêmes rubriques que le modèle français ?
SDA13	Le constat amiable d'accident peut-il constituer une preuve de responsabilité ?
SDA14	Le modèle allemand, italien ou espagnol d'un constat européen d'accident, comporte-t-il les mêmes rubriques que le modèle français ?
SDA15	Le modèle français de constat amiable peut-il être utilisé dans les autres pays de l'Union européenne ?
SDA16	Le signal de détresse peut-il remplacer le triangle de présignalisation pour un véhicule d'un PTAC de plus de 3,5 t ?
SDA17	Le triangle de présignalisation doit parfois être placé à plus de 30 m de l'obstacle ou du danger qu'il signale ?
SDA18	Les accidents corporels entre un poids lourd et une voiture se produisent en majorité dans les intersections. Vrai ou faux ?
SDA19	Les accidents corporels entre un poids lourd et une voiture sont majoritairement des accidents avec des véhicules circulant dans le même sens. Vrai ou faux ?
SDA20	Les accidents graves de poids lourds sont en majorité des accidents sans autre usager impliqué. Vrai ou faux ?
SDA21	Les accidents mortels entre un poids lourd et une voiture sont majoritairement des accidents avec des véhicules circulant dans le même sens. Vrai ou faux ?
SDA22	Ma remorque a un contour de sécurité arrière rétroréfléchissant de couleur rouge. En panne, je suis obligé de la laisser dételée sur la chaussée. Est-il obligatoire de placer le triangle de présignalisation ?
SDA25	Pour diminuer les risques d'accident, lors de la montée ou de la descente d'un camion, de combien de points d'appui le conducteur doit-il se servir ?
SDA26	Quand je circule en Espagne, quel numéro de téléphone est-il conseillé d'utiliser pour appeler les secours à partir d'un portable ?
SDA27	Que signifie une plaque de couleur orange, comportant 2 rectangles sans inscription, placée à l'arrière d'un camion ?
SDA28	Si une partie de votre chargement est tombée sur la chaussée, par quel dispositif obligatoire devez-vous prévenir les autres usagers ?
SDA29	Sur autoroute, en cas d'incident, pour appeler les secours, vaut-il mieux utiliser une borne d'appel ou son téléphone portable ?



ANNEXE 5

GUIDE DE L'INTERROGATION ORALE DES PERMIS DE CONDUIRE
DES CATÉGORIES BE, C, CE, D1, D, D1E et DE

I. – *Les éléments de réponse*

Fiche 1. – **Éléments de réponse**

*Conduite dans des conditions atmosphériques difficiles,
route de nuit*

Conduite et comportement :

Pluie :

Réduire la vitesse et respecter la réglementation spécifique, augmenter les distances de sécurité, éviter les freinages brusques, utiliser au maximum le frein moteur, allumer les feux sauf le(s) brouillard arrière(s), utiliser les accessoires (ventilation/climatisation, dégivrage des rétroviseurs...).

Brouillard :

Réduire la vitesse et respecter la réglementation spécifique, respecter les distances de sécurité, allumer les feux de croisement ou de brouillard, se guider à l'aide du marquage au sol.

Vent :

Réduire la vitesse, prévoir et éviter les écarts de direction surtout lorsque des zones abritées et des zones exposées se succèdent (ponts, bâtiments, croisements et dépassements...) et que son véhicule circule à vide.

Neige et verglas :

Réduire la vitesse, augmenter la distance de sécurité, utiliser les équipements autorisés, utiliser les commandes avec souplesse, respecter la réglementation (barrières de dégel). Allumer les feux.

Nuit :

Les accidents sont 2 fois plus graves que le jour. Ils sont la conséquence d'une vitesse supérieure, du manque de visibilité, de la fatigue et de l'absorption d'alcool.

Ceux qui ont une mauvaise acuité visuelle auront d'autant plus de problèmes qu'ils conduiront la nuit.

Par ailleurs, la sensibilisation à l'éblouissement, qui sera d'autant plus importante que le sujet aura un problème visuel :

- altère la vision des couleurs ;
- réduit le champ visuel ;
- diminue l'acuité de façon importante.

Sans oublier l'influence de la fatigue.

Précautions à prendre :

Avant le départ :

- contrôler le bon état, la propreté, le réglage, le bon fonctionnement des feux ;
- contrôler la charge de la batterie ;
- s'assurer qu'on a une boîte d'ampoules de rechange, des fusibles, une lampe de poche.

Pendant le trajet :

- faire des pauses plus fréquentes ;
- adapter son allure aux conditions météo, à la visibilité et aux conditions d'adhérence ;
- de nuit, ralentir davantage en virage car l'importance de la courbe est plus difficile à apprécier et la perception des obstacles plus tardive ;
- de nuit, en cas d'éblouissement, fixer le bord droit de la route le plus loin possible ;
- en cas de mauvaise visibilité, se guider à l'aide des marquages au sol ;
- se méfier du « coup de pompe » au petit matin.

Informations routières :

Internet, CRIR, CNIR, police, gendarmerie, autoroute info, radios, etc. 24 heures/24.

Fiche 2. – **Éléments de réponse**

Comportement en cas d'accident

En présence d'un accident corporel, lorsqu'on est arrivé le premier ou que l'on est témoin de l'accident, porter le gilet de haute visibilité et appliquer les gestes d'urgence dans l'attente des secours.

Gestes d'urgence :

PROTÉGER ;



**ALERTER ;
SECOURIR.**

Protéger : signaler l'accident aux autres usagers pour éviter un sur-accident (utilisation du ou des triangles de présignalisation, feux de détresse...). De nuit essayer d'éclairer l'accident.

Alerter : police ou gendarmerie, pompiers, borne d'appel sur l'autoroute, lorsqu'on arrive le premier le plus rapidement en précisant le lieu, la gravité apparente, le nombre de blessés...

Sinon passer avec prudence pour ne pas encombrer inutilement les lieux.

Numéros utiles : SAMU (15), police ou gendarmerie (17), pompiers (18), 112 pour l'appel unique européen.

Secourir : couvrir les blessés, leur parler mais ne pas intervenir sans compétences spécialisées.

Gestes dangereux :

- donner à boire à un blessé ;
- effectuer des gestes non maîtrisés ;
- déplacer un blessé, enlever son casque à un motard (sauf nécessité immédiate : incendie, noyade...).

Conduite à tenir :

En cas d'accident matériel, garder son calme et sa courtoisie quelle que soit la gravité de l'accident.

Compte tenu de l'encombrement d'un véhicule lourd, dégager les lieux dès que possible. En cas d'impossibilité (véhicule hors service), protéger les lieux.

Prévenir son entreprise et procéder à la rédaction d'un constat amiable. La détention et l'utilisation d'un constat amiable ne sont pas obligatoires mais elles sont fortement recommandées.

Le constat amiable est de format européen et peut être utilisé dans tous les pays de l'Union. Les rubriques sont ainsi identiques, seules les langues des pays changent.

La rédaction du recto se fait en présence de la partie adverse (identités et coordonnées des conducteurs, de leurs compagnies d'assurances, date, heure et lieu du sinistre, dégâts apparents, circonstances, croquis, etc.). Un total des croix est fait, les deux parties signent le constat avant de séparer les deux exemplaires (autocarbonnés). Il n'est alors plus possible de modifier le recto. Le verso est individuellement complété avant envoi à l'assureur (5 jours ouvrés en cas d'accident matériel).

Catégories D1, D, D1E et DE : particularités des véhicules affectés au transport de personnes.

Consignes d'évacuation en cas d'accident, les gestes prioritaires :

- garder son sang-froid ;
- arrêter le moteur, allumer les feux de détresse ;
- couper les circuits électriques ;
- hors agglomération, faire évacuer sans panique les passagers en utilisant au besoin les issues de secours ;
- en agglomération, sauf risque d'incendie, éviter l'évacuation des passagers ;
- grouper les passagers à l'abri du danger ;
- alerter ou faire alerter ;
- secourir ;
- connaître l'emplacement des accessoires de sécurité obligatoires, (extincteur, boîte de secours, marteaux pics, lampe électrique...).

Fiche 3. – Eléments de réponse

Conduite en montagne ou en zones accidentées

Dangers :

Les risques de la conduite en montagne ou zones accidentées peuvent être liés à l'infrastructure routière, à la nature des véhicules/ensemble de véhicules, à la météorologie :

- la déclivité : risques liés à l'énergie cinétique, augmentation de la vitesse qui peut en résulter... ;
- les croisements : délicats selon l'infrastructure et le véhicule ou ensemble de véhicules concerné (largeur de la voie par exemple), les usagers croisés (surprise, méconnaissance des règles du code de la route...) ;
- les trajectoires en virages.

Les autres usagers (véhicules légers et lourds, véhicules spéciaux de déneigement...).

Risque d'échauffement important des systèmes de freinage si mauvaise utilisation du ralentisseur, frein moteur, système de freinage...

Surchauffe moteur lors des montées.

Risques liés à la neige, au brouillard ou au verglas.

Masse du véhicule importante, nature du chargement...

Précautions :

La conduite d'un véhicule lourd requiert une attention toute particulière.

Réduire et adapter sa vitesse à la déclivité.

Adapter les rapports de boîte de vitesses en fonction de la déclivité (frein moteur), savoir utiliser les possibilités d'une transmission avec changement de vitesses automatique...



Utiliser correctement les freins et ralentisseurs, savoir utiliser les possibilités techniques de ralentisseurs/freins combinés...

Posséder les dispositifs antidérapants adaptés (chaînes, pneus à crampons) selon la réglementation et les prévisions.

S'informer de l'état des routes, et de l'ouverture ou de la fermeture de certains itinéraires (cols...).

Préférer, selon les possibilités, les tunnels routiers aux passages des cols.

Prévenir (avertisseur sonore, appels feux).

Fiche 4. – **Eléments de réponse**

Gestes et postures - accident du travail

Gestes et postures à adopter :

Etre attentif lors de la montée et la descente de la cabine ou de l'autocar : risque de chute, foulure, entorse, fractures...

Véhicule avec cabine : ne pas sauter de la cabine, conserver les trois points d'appui, descendre face aux marchepieds, être attentif aux marchepieds glissants...

Autocar : ne pas sauter de marches en descendant, être attentif aux marches glissantes, être vigilant par rapport aux véhicules pouvant survenir de l'arrière lors de la descente côté conducteur...

Adopter les principes recommandés lors des chargements/déchargements de marchandises ou bagages (dos droit, placement des pieds de part et d'autre pour l'équilibre, flexion/extension des jambes...);

Etre vigilant lors du nettoyage du véhicule (utilisation des marchepieds et poignée pour le pare-brise, risque de glissade avec le sol mouillé sur les aires de lavage...);

Utiliser les équipements et protections prévus selon les cas (gants, chaussures de sécurité, imperméable...);

Adopter une bonne position de conduite (utilisation des différentes possibilités de réglage du siège, utilisation obligatoire de la ceinture de sécurité...).

Importance des accidents :

Les accidents du travail peuvent survenir à l'arrêt mais également en circulation :

L'accident du travail survient par le fait ou à l'occasion du travail, à toute personne salariée ou travaillant à quelque titre ou en quelque lieu que ce soit pour un ou plusieurs employeurs.

Un accident pendant le trajet aller ou le trajet retour entre la résidence et le lieu de travail d'un travailleur est considéré comme accident du travail si ce sinistre survient sur l'itinéraire et pendant le délai habituel du parcours ;

Quelques chiffres :

Accident du travail (assurance maladie 2010) :

Transport routier de voyageurs : plus de 75 000 salariés, près de 2 900 accidents du travail, 3 décès ;

Transport routier de marchandises : plus de 229 000 salariés, près de 18 000 accidents du travail, 45 décès ;

Accident de la route (ONISR 2011) :

Transport routier de voyageurs : aucun conducteur tué, 93 conducteurs blessés).

Transport routier de marchandises (véhicules + 3,5 tonnes) : 60 conducteurs tués (30 jours), 609 conducteurs blessés.

Dangers et risques :

Accidents du travail : avoir à l'esprit qu'il y a 13 fois plus d'accidents du travail à l'arrêt qu'en circulation. Exemple de l'accès en cabine : 10 000 accidents par an environ.

Connaître les risques liés :

- aux manutentions (hernies, ankylose, écrasement... lors du chargement et déchargement, bâchages, débâchages) ;
- aux matières transportées (brûlures, respiration de vapeurs toxiques lors du transport ou transvasement de liquides chauds, toxiques, dangereux...);
- à la conception des véhicules (chute, membre coincé, blessures... liés à une cabine trop haute, un accès difficile aux organes mécaniques, lors de l'utilisation du dispositifs d'attelage...);
- à la manœuvre des hayons élévateurs (chute, écrasement, blessure...);
- à la conduite de groupes frigorifiques (produits suspendus), citernes (mouvement de ballant) ;
- à la manœuvres des cabines basculantes (écrasement, membre coincé...);
- à l'ouverture et à la fermeture des portes d'accès (risque de blesser un voyageur lors de l'ouverture/fermeture d'une porte, écrasement ou coincement de la main lors de la fermeture d'une porte...).

Fiche 5. – **Eléments de réponse**

Chargement - surcharge

Chargement :



Le chargement est de la responsabilité du conducteur (marchandises).

Les voyageurs et leurs éventuelles marchandises sont sous la responsabilité du conducteur (voyageurs).

Précautions :

Respecter la réglementation relative aux masses maximales pour éviter la surcharge.

Equilibrer, répartir et éventuellement arrimer le chargement.

Transport de voyageurs : s'assurer de la répartition et de la bonne installation des voyageurs, veiller à ce qu'ils soient informés de l'obligation du port de la ceinture de sécurité.

Transport de marchandises : organiser correctement le chargement en fonction de l'itinéraire et, dans le cas de livraisons multiples, des déchargements successifs.

Adapter sa vitesse.

Choisir son itinéraire en fonction du gabarit (hauteur et largeur) et des masses (limitations de tonnage) de son véhicule ou ensemble de véhicules.

Risques liés à un chargement défectueux :

Déséquilibre du véhicule.

Risque de renversement.

Détérioration du véhicule.

Risque d'endommagement de la voirie, des ouvrages d'art...

Risque d'obstruction de la visibilité.

Risque de chute de la marchandise sur la chaussée.

Risque de limitation ou de refus de garantie de la part des assureurs en cas d'accident.

Surcharge.

Respect de la réglementation : Surcharge interdite.

La masse réelle ne doit jamais dépasser la masse en charge maximale admissible (PTAC ou PTRM selon qu'il s'agisse d'un véhicule isolé ou d'un ensemble de véhicules).

Les masses sont inscrites sur :

les certificats d'immatriculation (code F2 pour le PTAC, F3 pour le PTRM) ;

Et, selon le cas :

– sur la plaque de tare et de surface ;

– sur la plaque du constructeur ;

– sur le dispositif d'attelage.

La réalité du transport : cette réglementation n'est pas toujours respectée (nécessité de rendement, difficultés à contrôler certains chargements : vrac...).

Sanctions :

La surcharge constitue une infraction :

– à la réglementation des transports (coordination).

– au code de la route.

Sanctions encourues :

– amende (4^e classe, 90 € en forfaitaire minorée, 135 € en forfaitaire, 375 € en forfaitaire majorée) ;

– prison ;

– immobilisation du véhicule (au-delà de 5 % de surcharge).

Fiche 6. – **Éléments de réponse**

Le dépassement

Les dépassements avec un véhicule du groupe lourd ou d'un ensemble de véhicules nécessite une grande attention, conséquence de gabarits imposants (poids et dimensions).

Précautions avant le dépassement :

Respect de la signalisation horizontale et verticale.

Respect de la réglementation (interdiction de dépassement sur la troisième voie pour les véhicules d'un poids total autorisé en charge supérieur à 3,5 tonnes ou d'ensemble d'une longueur supérieure à 7 mètres, interdiction de dépassement lorsqu'au moins une voie de circulation est couverte de neige...).

Importance de l'espace libre nécessaire.

Importance de la différence d'allure avec le véhicule dépassé.

Accélérations rendues difficiles par l'inertie du véhicule.

Nécessité de connaître son véhicule (possibilité d'accélération, utilisation du limiteur/régulateur de vitesse...).

Utiliser les avertisseurs (sonores et lumineux).

Précautions pendant le dépassement :

Respecter des distances latérales et longitudinales, existence de règles prévues par le code de la route (notamment avec les deux-roues ou les piétons)...



Surveillance à l'aide des dispositifs de rétrovision.

Précautions après le dépassement :

Respecter les distances lors du retour à droite (distances de sécurité [règle du code de la route spécifique - R. 412-12 - imposant une distance minimale de 50 mètres pour les PTAC > 3 500 kilos ou dont la longueur > 7 mètres]).

Se rabattre à droite.

Dangers liés aux dépassements :

Accrochage de l'usager dépassé à cause d'une mauvaise appréciation des distances.

Mauvaise appréciation des vitesses.

Déport dû au vent (passage d'une zone abritée à une zone non abritée).

Etre dépassé :

Maintenir son allure (ou éventuellement ralentir), rappel des règles du code de la route...

Surveiller un déport éventuel dû au vent.

Spécifique BE, C, CE, D1E et DE :

Les dispositifs latéraux et arrière de protection.

Dispositifs latéraux :

Objectif : protéger contre le risque de chute d'usagers (deux roues principalement) sur la trajectoire des roues arrière du véhicule, de la remorque ou de l'ensemble de véhicules.

Dispositifs arrière anti-encastrement :

Objectif : protéger contre le risque d'encastrement sous le véhicule d'usagers venant de l'arrière.

Fiche 7. – **Éléments de réponse**

Dynamique du véhicule

Vitesse :

Un véhicule en mouvement accumule une énergie : c'est l'énergie cinétique.

C'est l'énergie qui animait le ou les véhicules juste avant le choc.

Après le choc, véhicule(s) immobilisé(s), l'énergie cinétique est tombée à zéro, car elle a été « consommée » en déformations mécaniques très brutales. Elle est proportionnelle :

- la masse du véhicule ;
- au carré de la vitesse.

La vitesse à un impact direct sur la gravité des sinistres. Dans les accidents mortels impliquant au moins un poids lourd, près de 70 tués dans les poids-lourd, plus de 500 tués dans les autres véhicules ou piétons (ONISR 2011).

Centre de gravité.

Il est déterminé par construction.

Il doit se situer le plus bas possible.

Il varie en fonction du chargement (un chargement en hauteur rehausse le centre de gravité).

Il peut influencer la conduite en créant des effets de ballant (différents type de ballants, élargissement des trajectoires, risque de renversement...).

Force centrifuge :

C'est la force qui, dans un virage ou un changement de direction, entraîne le véhicule vers l'extérieur de la courbe.

Elle varie : avec le carré de la vitesse, la masse du véhicule et le rayon de la courbe.

Elle tend à élargir la trajectoire du véhicule en virage ou lors de changement de direction, ce qui peut surprendre le conducteur.

Adaptation de la conduite :

Réduire la vitesse du véhicule en fonction du chargement et de la configuration de la route (rayon de la trajectoire).

Adopter une conduite souple.

Adapter la vitesse du véhicule aux circonstances rencontrées : (signalisation, situations de circulation, état de la route, conditions de visibilité, d'éclairage...).

Connaître la réglementation spécifique des véhicules du groupe lourd en matière de limitations de vitesses, (en fonction des catégories, du type de voie, apposition de disques de limitation à l'arrière des véhicules lourds, des remorques...).

Savoir que les véhicules du groupe lourd (hors BE) sont prévus, à la construction, pour ne pas dépasser une certaine vitesse (limiteur, dispositif non réglable et non modifiable...).

Savoir charger son véhicule et sa remorque le cas échéant (répartition, équilibre, arrimage...).

Spécifiques CE : conduite d'un tracteur routier en solo.



Particularités :

- confort réduit ;
- freinage réduit (mauvaise adhérence des roues AR, absence de charge) ;
- comportement routier dégradé.

Dangers :

- instabilité.

Précautions :

Respecter la limitation de vitesse prévue par la réglementation et rappelée sur les disques apposés sur le véhicule tracteur.

Conduite souple au volant et sur les commandes (embrayage, freins, ralentisseur, sélecteur de rapport de vitesses).

Fiche 8. – **Éléments de réponse**

Alcool, stupéfiants, médicaments

Alcool :

Le taux d'alcool limite à ne pas atteindre est de 0,5 g d'alcool par litre de sang soit 0,25 mg d'alcool par litre d'air expiré.

Chaque verre (norme débit de boisson) consommé fait monter le taux d'alcool de 0,20 g à 0,25 g en moyenne.

Ce taux peut augmenter en fonction de l'état de santé, du degré de fatigue, du stress ou des caractéristiques physiques de la personne.

Le taux d'alcool maximal est atteint :

Demi-heure après absorption à jeun ;

1 heure après absorption au cours d'un repas.

L'alcoolémie baisse en moyenne de 0,10 g à 0,15 g d'alcool par litre de sang en 1 heure.

Café salé, cuillerée d'huile... : aucun « truc » ne permet d'éliminer l'alcool plus rapidement.

Effets :

L'alcool agit sur le cerveau et sur tout le système nerveux, ce qui provoque des conséquences graves pour le conducteur.

Les conditions physiques sont amoindries :

- champ visuel réduit, vision trouble, inattention, sommeil ;
- perte de mémoire, perte des apprentissages, diminution des réflexes.

Le comportement est modifié :

- diminution de la peur et prise de risque exagérée ;
- agressivité ;
- euphorie.

Sanctions.

Taux compris entre 0,5 (0,2 pour le transport en commun) et 0,8 g d'alcool par litre de sang :

- amende de 135 euros et retrait de 6 points sur le permis de conduire.

Taux égal ou supérieur à 0,8 g d'alcool par litre de sang (délit) :

- retrait de 6 points sur le permis de conduire ;
- amende pouvant aller jusqu'à 4 500 euros ;
- immobilisation du véhicule ;
- suspension (jusqu'à 3 ans) voire annulation du permis ;
- peine de prison (jusqu'à 2 ans).

Stupéfiants :

Effets :

- capacité à contrôler la trajectoire diminuée ;
- temps de réaction allongé ;
- déficit des mécanismes d'attention et de vigilance ;
- fausse sensation de sécurité.

L'usage seul du cannabis multiplie le risque moyen d'avoir un accident par 1,8.

L'usage combiné du cannabis avec une forte dose d'alcool multiplie ce risque par 14.

Sanctions :

Dépistage positif :

- retrait de 6 points sur le permis de conduire ;



- amende pouvant aller jusqu'à 4 500 euros ;
- immobilisation du véhicule ;
- suspension (jusqu'à 3 ans) voire annulation du permis ;
- peine de prison (jusqu'à 2 ans).

Les sanctions sont aggravées lorsque cette infraction est couplée avec un taux d'alcool prohibé : les peines sont portées à 3 ans d'emprisonnement et 9 000 euros d'amende.

Médicaments :

Avant de conduire, il convient de lire attentivement les notices ou de demander conseil à son médecin.

Certains médicaments sont incompatibles avec la consommation d'alcool et entraînent un sur-risque d'accident considérable.

Fiche 9. – **Éléments de réponse**

Eco-conduite et conduite citoyenne

Eco-conduite :

Dans la prise de conscience générale d'un environnement dégradé (pollution, coût des carburants et du matériel...), l'éco-conduite trouve toute sa légitimité.

L'éco-conduite, ou conduite économique, a pour objectif d'adopter des principes pour une utilisation efficace de l'énergie.

Règles de bases :

- changer les rapports à bas régime moteur pour les véhicules à boîte de vitesse manuelle, utiliser les différents programmes proposés pour les changements de vitesses automatique ;
- utiliser le compte-tours et connaître les caractéristiques de sa motorisation (couple, puissance, régime moteur optimal...);
- réguler sa vitesse (80 au lieu de 90 par exemple) ;
- utiliser l'inertie du véhicule ;
- utiliser un régime moteur le plus bas possible ;
- anticiper le trafic et conduire avec souplesse ;
- entretenir son véhicule.

De même, lors des départs à froid, amener progressivement le véhicule à sa température optimale de fonctionnement en utilisant le ou les thermomètres à disposition (liquide de refroidissement, huile) et en évitant de laisser tourner le moteur à l'arrêt.

Penser que, outre le moteur en lui même, les organes comportant des huiles (pont, boîte de vitesses...) ont également besoin de monter en température pour un bon fonctionnement.

Conduite citoyenne.

Bruit.

Précautions :

- maintenir en bon état le dispositif d'échappement silencieux ;
- éviter en agglomération des accélérations intempestives ;
- arrêter le moteur lorsqu'on stationne, être vigilant sur les lieux de stationnement avec un véhicule équipé d'un groupe frigorifique.

Sanctions : amendes, immobilisation, mise en fourrière.

Pollution :

Précautions : pas d'émission, pendant l'arrêt, de fumées nettement teintées ou opaques.

Il est toutefois admis des émissions fugitives au moment des changements de régime du moteur.

Sanctions : amende, immobilisation, mise en fourrière.

Moyens de lutte :

La pollution automobile représente un danger important pour la population et l'environnement.

L'entrée en application des différentes directives européennes (normes euro) sur les émissions polluantes ont pour conséquence des progrès techniques constants de la part des constructeurs impliquant une diminution de la pollution atmosphérique (motorisations SCR [réduction catalytique sélective]/EGR [recyclage des gaz d'échappement], hybrides et électriques, carburants alternatifs...).

Les formations initiales et continues obligatoires des conducteurs de véhicules du groupe lourd ainsi que les formations en entreprises ont également un impact sur les conduites à adopter.

Les véhicules lourds sont soumis à des contrôles réglementaires réguliers (contrôles techniques spécifiques).

Enfin, sur certains itinéraires, les entreprises peuvent prendre en compte les possibilités de transport combiné rail-route pour limiter les émissions polluantes.



Fiche 10. – Éléments de réponse

Porte-à-faux - angles morts

Porte-à-faux :

Connaissance du véhicule :

Le porte-à-faux est la distance existant entre l'axe de la roue avant (ou arrière) et l'extrémité avant (ou arrière) du véhicule.

Le conducteur doit connaître les caractéristiques de son véhicule, et notamment les porte-à-faux avant et arrière.

Dans le cas d'une semi-remorque, le conducteur doit aussi prendre en compte le porte-à-faux existant entre l'axe de l'attelage et le tablier de la semi.

Situations particulières :

- virages accentués ;
- changements de direction ;
- manœuvres ;
- passages étroits.

Dangers :

Risque de renversement des piétons ou des deux roues, d'accrochage des véhicules ou des obstacles.

Précautions :

Observer vers l'arrière (ou l'avant) de façon à surveiller le balayage des porte-à-faux, notamment au dessus des trottoirs.

Le regard vers l'arrière doit se porter à l'opposé de la direction que l'on veut emprunter.

Importance primordiale des différents rétroviseurs.

Importance des placements et des trajectoires lors des changements de direction ou des manœuvres.

Angles morts.

Connaissance du véhicule :

Les véhicules lourds ayant un gros gabarit, les angles morts sont importants.

Les angles morts constituent des zones de non visibilité vers l'arrière et sur les côtés.

Le conducteur doit tenir compte de ces particularités.

Situations particulières :

- dépassements.
- rabattements.
- changements de direction.
- manœuvres...

Dangers :

Risques de collision à l'arrière ou sur les côtés.

Risques importants liés aux dépassements des deux-roues notamment lors des arrêts en circulation.

Risques accentués dans la conduite des véhicules articulés car les zones de non visibilité sont variables et changeantes.

Précautions :

En cas de non-visibilité, sur une aire non ouverte à la circulation, le conducteur doit descendre du véhicule et aller vérifier l'espace libre.

En général, sur les aires de manœuvres et en circulation, il est prudent de se faire guider.

Il existe différents dispositifs de rétrovision pour aider le conducteur selon les véhicules (rétroviseur grand angle, d'accostage, antévisseur, caméra de recul...).

Fiche 11. – Éléments de réponse

Comportement en tunnels et aux passages à niveau

Tunnels :

Avant de s'engager dans un tunnel, s'assurer de son ouverture et s'informer des interdictions éventuelles (internet, société gestionnaire du tunnel, panneau à message variable...). S'assurer que la quantité de carburant est suffisante (un tunnel comme celui du mont Blanc fait par exemple près de 12 km) pour franchir l'ouvrage.

Conduire en sécurité dans un tunnel :

- ne pas fumer durant la traversée, enlever les lunettes de soleil traditionnelles ;
- suivre les informations qui sont données par les équipes sur place ;
- rester toujours à l'écoute de l'autoradio (107.7 ou radios locales) pour les consignes de sécurité ;
- respecter la réglementation en place :



- les limites de gabarit (hauteur, largeur...), d'accès (produit inflammables, GPL...);
- l'obligation d'allumer les feux (avant d'entrer dans le tunnel);
- les limitations de vitesse;
- les distances de sécurité : il existe une interdistance obligatoire avec, généralement, des balisages lumineux bleus disposés à intervalles réguliers. Un certain nombre de ces balisages doivent séparer le véhicule de celui qui précède;
- les feux, barrière d'accès...

En cas d'arrêt dans un tunnel :

- respecter la distance minimale entre deux véhicules, ne pas tenter de faire demi-tour;
- lire les informations sur les panneaux à messages variables, écouter la radio, suivre les consignes.

En cas d'urgence (panne, incident, etc.) :

- utiliser autant que possible les emplacements d'arrêt prévus, à droite, situés à des intervalles réguliers; sinon, arrêter le véhicule au plus près du trottoir;
- couper le moteur et allumer les feux de détresse;
- si possible, avertir le poste de contrôle et de commande à partir des niches de sécurité (SOS).

En cas d'incendie :

- dès détection de fumées ou de flammes, s'arrêter immédiatement. Ne pas tenter de faire demi-tour ou marche arrière;
- couper le moteur en laissant la clé de contact en place et allumer les feux de détresse;
- regagner rapidement un abri vert signalé par des lampes clignotantes;
- penser à aider ceux qui auraient des difficultés;
- si possible, avertir le poste de contrôle et de commande à partir des niches de sécurité;
- si possible, utiliser les extincteurs ou les lances qui se trouvent à l'intérieur des niches de sécurité elles-mêmes.

Passages à niveau.

Différents types :

- passage à niveau sans barrière : malgré sa rareté, il provoque un taux d'accident très élevé si on le calcule en fonction du nombre de véhicules passant en moyenne chaque jour;
- le passage à niveau avec une barrière complète ou deux demi-barrières de chaque côté de la voie;
- le passage à niveau avec une demi-barrière : forme la plus répandue.

Données statistiques :

En France, plus de 18 000 passages à niveau ;

Pratiquement tous les accidents qui surviennent lors d'un franchissement de passage à niveau sont dus au non respect du code de la route ;

12 décès lors du franchissement des passages à niveau (ONISR 2011).

Précautions :

Le gabarit des véhicules lourds impose de prendre beaucoup de précautions pour franchir les passages à niveau : inertie liée aux masses, longueur, hauteur, largeur, garde au sol avec certains types de remorques...

L'adaptation de la vitesse de franchissement est délicate : si le conducteur circule vite, il n'est pas sûr de pouvoir s'arrêter à temps en cas d'abaissement des barrières.

A l'inverse, si son allure est faible, les barrières risquent de s'abaisser pendant le franchissement (dans ce cas, le conducteur ne doit en aucun cas s'arrêter quitte à casser les barrières).

Le conducteur, avant de s'engager, doit s'assurer qu'il dispose d'un espace suffisant pour dégager entièrement le passage à niveau.

Fiche 12. – **Eléments de réponse**

Systemes de sécurité et d'aides à la conduite

Définition :

Une aide à la conduite est un système de sécurité active d'information ou d'assistance du conducteur pour :

- éviter l'apparition d'une situation dangereuse risquant d'aboutir à l'accident ;
- libérer le conducteur d'un certain nombre de tâches qui pourraient atténuer sa vigilance ;
- assister le conducteur dans sa perception de l'environnement (détecteur de dépassement, détecteur de risque de gel...).

Tout système allégeant et facilitant la tâche du conducteur peut être considéré comme une aide à la conduite.

Cela va donc des systèmes les plus simples et répandus (direction assistée par exemple) aux plus complexes (radar de maintien des distances par exemple).

Quelques exemples, leurs rôles :

Aide de sécurité :

- ABR, antiblocage des roues en cas de freinage brusque/appuyé : le conducteur peut conserver sa trajectoire ;



- ESP, stabilisateur électronique programmable : aide au contrôle de trajectoire ;
- AFU, aide au freinage d'urgence : permet d'utiliser la puissance maximale du système de freinage ;
- limiteur de vitesse ;
- radar de distance : permet de conserver automatiquement une distance entre son véhicule et celui qui vous précède ;
- aide à la navigation par GPS avec avertisseur de zone de travaux, d'embouteillage...

Détecteur de fatigue, d'inattention :

- avertisseur de déviation de trajectoire ;
- alerte de franchissement involontaire de ligne.

Automatisation des tâches :

- allumage automatique des feux de croisement ;
- essuie-vitre automatique couplé à un capteur d'eau de pluie ;
- régulateur de vitesse ;
- aide au démarrage en côte, sur sol glissant (antipatinage).

Aide au stationnement :

- radar de détection de distance avant et arrière ;
- caméra de recul ;
- frein de stationnement électrique.

Dangers :

Si ces systèmes apportent une efficacité à la conduite normale, ils peuvent aussi être source de risques et contraires à la sécurité si le conducteur se repose intégralement sur ces aides : baisse de vigilance, perte des repères, absence d'anticipation, endormissement...

Pour certains appareils, l'interface utilisateur (vocale et/ou visuelle) est mal conçue et sollicite trop l'attention du conducteur qui a tendance à occulter ce qu'il se passe réellement sur la route ;

Le conducteur procède aux divers réglages en roulant (entrée de données sur l'aide à la navigation par exemple) ;

En cas de défaillance, risque de se laisser surprendre...

Tentation d'augmenter sa prise de risques au volant, repousser ses limites...

II. – *Les fiches support*

Fiche 1 : conduite dans des conditions atmosphériques difficiles, route de nuit.

Conduite et comportement.

Pluie, brouillard, vent, neige et verglas, nuit.

Précautions à prendre.

Avant et pendant le trajet.

Informations routières.

Fiche 2 : comportement en cas d'accident.

Gestes d'urgence.

Gestes dangereux.

Conduite à tenir.

Spécifique catégories D1, D, D1E et DE : particularités des véhicules affectés au transport de personnes.

Fiche 3 : conduite en montagne ou en zones accidentées.

Dangers.

Précautions.

Fiche 4 : gestes et postures.

Accident du travail.

Gestes et postures à adopter.

Importance des accidents.

Dangers et risques.

Fiche 5 : chargement - Surcharge.

Chargement.

Précautions.

Risques.

Surcharge.

Sanctions.

Fiche 6 : le dépassement.

Précautions avant, pendant et après le dépassement.



Dangers liés aux dépassements.

Etre dépassé.

Spécifique catégories BE, C, CE, D1E et DE : dispositifs latéraux et arrière de protection.

Fiche 7 : dynamique du véhicule.

Vitesse.

Centre de gravité.

Force centrifuge.

Adaptation de la conduite.

Spécifique CE :

Conduite d'un tracteur routier en solo.

Fiche 8 : alcool, stupéfiants, médicaments :

Alcool.

Effets, sanctions.

Stupéfiants.

Effets, sanctions.

Médicaments.

Fiche 9 : éco-conduite et conduite citoyenne :

Eco-conduite.

Règles de bases.

Conduite citoyenne.

Bruit.

Pollution.

Fiche 10 : porte-à-faux - Angles morts.

Connaissance du véhicule.

Situations particulières.

Dangers.

Précautions.

Fiche 11 : comportement en tunnels et aux passages à niveau :

Tunnels.

Conduire en sécurité.

En cas d'arrêt, d'urgence, d'incendie.

Passages à niveau.

Différents types.

Données statistiques.

Précautions.

Fiche 12 : systèmes de sécurité et d'aides à la conduite :

Définition.

Exemples et rôles.

Dangers.



ANNEXE 6

FICHE DE RECUEIL ÉPREUVE HORS CIRCULATION : CATÉGORIE C1
FICHE DE RECUEIL ÉPREUVE HORS CIRCULATION : CATÉGORIES C, D1, D



FICHE DE RECUEIL
ÉPREUVE HORS
CIRCULATION

Catégorie C1

Candidat

Nom :

Prénom :

NEPH :

Grid for NEPH number

Table with columns for phases and scores (E, 0, 1, 2, 3). Rows include: INTERROGATION ECRITE, PHASES, 1- Contrôle de l'immobilisation, 2- Vérification des documents de bord, 3- Vérifications générales, 4- Contrôles véhicule (Feux, État carrosserie, Annonce dimensions, Roues, Taches, Chargement), 5- Thème, 6- Mise en marche moteur, 7- Vérification des systèmes de freinage, Gestes et postures, Total général.

Table with 2 columns: Catégorie C1, BON si total > à 11 Pts

Table for MANOEUVRE(S) - N° with rows M1 and M2, and columns ECHEC and BON.

Table with 3 columns: BILAN FINAL, INSUFFISANT, FAVORABLE

Observations :
Cocher case si abandon du candidat en cours d'épreuve ou intervention de sécurité



TEST DE CONNAISSANCES – Catégorie C1

	POINTS	
Interrogation écrite	E, 0, 1, 2, 3	
1. Contrôle de l'immobilisation (position de la commande et/ou voyant allumé)		
2. Vérification des documents de bord (présence du porte-documents)	0	1
3. Vérifications générales (visuelle) verrouillage de la cabine		
4. Contrôles		
• <i>Des feux</i> Absence d'anomalie des feux de stop, de détresse, de croisement, de gabarit	0	1
• <i>État général carrosserie / cabine et vitrage</i> Absence d'anomalie sur l'avant, les côtés et l'arrière	0	1
• <i>Dimensions et poids</i> Longueur, largeur, hauteur, masse maximale	0	1
• <i>Roues</i> Absence d'anomalie	0	1
• <i>Taches</i> Absence de tache sous le véhicule	0	1
• <i>Chargement</i> Absence d'anomalie	0	1
5. Thème tiré au sort	0, 1, 2 ou 3	
I. Documents de bord, triangle, extincteur		
Présentation : 1) certificat d'immatriculation 2) certificat d'assurance 3) carte routière détaillée 4) constat amiable 5) manuel d'utilisation Présence : 6) triangle de présignalisation, éthylotest 7) de(s) (l') extincteur(s) 8) vêtement de haute visibilité		
II. Feux, dispositifs de contrôles et accessoires		
1. 2. 3. Vérification état et fonctionnement de 3 feux 4. 5. 6. Emplacement, rôle et fonctionnement : - de deux dispositifs de contrôles ; - d'un accessoire.		

	POINTS	
III. Niveaux, glaces, rétroviseurs, essuie-glaces		
1) huile moteur, liquide de refroidissement, lave-glace 2) liquide dépolluant (AdBlue/urée) 3) assistance de direction, d'embrayage et liquide de frein 4) rétroviseurs (état et fixation) 5) glaces et pare-brise (état et propreté) 6) essuie-glaces (état)		
IV. Pneumatiques, roues, suspension, direction		
1) pneumatique (bande de roulement, pression et flanc) 2) roue et suspension (corps étranger, écrous et suspension), garde-boue 3) assistance de direction (niveau et explications)		
V. Caractéristiques du véhicule		
Présentation : 1) marque, type, puissance 2) porte-à-faux avant et arrière Vérification : 3) plaques de tare et immatriculation 4) disques de limitation de vitesses 5) dispositifs réfléchissants 6) dispositifs latéraux de protection et anti-encastrement arrière		
VI. Transport de marchandises		
1) ouverture compartiment marchandises 2) état et étanchéité 3) poids, nature, répartition, arrimage du chargement 4) fermeture compartiment marchandises		
6. Mise en marche du moteur	0	1
annonce voyant(s) et anomalie(s), réglage siège et rétroviseurs.		
7. Vérification des systèmes de freinage	E, 1, 2 ou 3	
Pneumatique : mise en pression (1), vérification frein de parc (2), vérification du frein de service (3), fin (4) Hydraulique : enlever frein, voyant		
Bilan partiel (seuil pour 2 essais : 11 points)		
Manœuvre(s) , essai 1 et/ou 2	OUI	NON
Gestes et postures	0	1
Bilan final (seuil pour être reçu : 12 points)		



FICHE DE RECUEIL ÉPREUVE HORS CIRCULATION

Catégorie C

Candidat

Nom :

Prénom :

NEPH :

Grid for candidate identification

Table with columns for phases and scores (0-3) and rows for various test items like 'Contrôle de l'immobilisation', 'Vérification des documents de bord', etc.

Summary row: Catégorie C | BON si total > à 13 Pts

Table for manoeuvres (MANOEUVRE(S) - N°) with columns for M1, M2 and results ECHEC/BON.

Final assessment row: BILAN FINAL | INSUFFISANT | FAVORABLE

Observations section with a text area and a checkbox for 'Cocher case si abandon du candidat en cours d'épreuve ou intervention de sécurité'.



TEST DE CONNAISSANCES – Catégorie C

	POINTS	
Interrogation écrite	E, 0, 1, 2, 3	
1. Contrôle de l'immobilisation (position de la commande et/ou voyant allumé)		
2. Vérification des documents de bord (présence du porte-documents)	0	1
3. Vérifications générales (visuelle) verrouillage de la cabine		
4. Contrôles		
• <i>Des feux</i> Absence d'anomalie des feux de stop, de détresse, de croisement, de gabarit	0	1
• <i>État général carrosserie / cabine et vitrage</i> Absence d'anomalie sur l'avant, les côtés et l'arrière	0	1
• <i>Dimensions et poids</i> Longueur, largeur, hauteur, masse maximale	0	1
• <i>Roues</i> Absence d'anomalie	0	1
• <i>Taches</i> Absence de tache sous le véhicule	0	1
• <i>Chargement</i> Absence d'anomalie	0	1
5. Thème tiré au sort	0, 1, 2 ou 3	
I. Documents de bord, triangle, extincteur		
Présentation : 1) certificat d'immatriculation 2) certificat d'assurance 3) carte routière détaillée, taxe à l'essieu 4) constat amiable 5) manuel d'utilisation		
Présence : 6) triangle de présignalisation, éthylotest 7) de(s) (l') extincteur(s) 8) vêtement de haute visibilité		
II. Feux, dispositifs de contrôles et accessoires		
1. 2. 3. Vérification état et fonctionnement de 3 feux		
4. 5. 6. Emplacement, rôle et fonctionnement : - de deux dispositifs de contrôles ; - d'un accessoire.		

	POINTS	
III. Niveaux, glaces, rétroviseurs, essuie-glaces		
1) huile moteur, liquide de refroidissement, lave-glace 2) liquide dépolluant (AdBlue/urée) 3) assistance de direction, d'embrayage et liquide de frein 4) rétroviseurs (état et fixation) 5) glaces et pare-brise (état et propreté) 6) essuie-glaces (état)		
IV. Pneumatiques, roues, suspension, direction		
1) pneumatique (bande de roulement, pression et flanc) 2) roue et suspension (corps étranger, écrous et suspension), garde-boue 3) assistance de direction (niveau et explications)		
V. Caractéristiques du véhicule		
Présentation : 1) marque, type, puissance 2) porte-à-faux avant et arrière		
Vérification : 3) plaques de tare et immatriculation 4) disques de limitation de vitesses 7) dispositifs réfléchissants 8) dispositifs latéraux de protection et anti-encastrement arrière		
VI. Transport de marchandises		
1) ouverture compartiment marchandises 2) état et étanchéité 3) poids, nature, répartition, arrimage du chargement 4) fermeture compartiment marchandises		
6. Interrogation orale	E, 1, 2 ou 3	
Questions de sécurité		
7. Mise en marche du moteur		
annonce voyant(s) et anomalie(s), réglage siège et rétroviseurs.	0	1
8. Vérification des systèmes de freinage	E, 1, 2 ou 3	
mise en pression (1), vérification frein de parc (2), vérification du frein de service (3), fin (4)		
Bilan partiel (seuil pour 2 essais : 13 points)		
Manœuvre(s) , essai 1 et/ou 2	OUI	NON
Gestes et postures	0	1
Bilan final (seuil pour être reçu : 14 points)		



FICHE DE RECUEIL ÉPREUVE HORS CIRCULATION

Catégorie D1

Candidat

Nom : Prénom : NEPH : [grid]

Table with columns for phases (1-8) and scores (0-3). Includes rows for 'INTERROGATION ECRITE', 'PHASES', and 'Total général'.

Catégorie D1 BON si total > à 13 Pts

Table for 'MANOEUVRE(S) - N°' with rows M1 and M2, and columns ECHEC and BON.

BILAN FINAL INSUFFISANT FAVORABLE

Observations : [text area] Cocher case si abandon du candidat en cours d'épreuve ou intervention de sécurité



TEST DE CONNAISSANCES – Catégorie D1

	POINTS	
Interrogation écrite	E, 0, 1, 2, 3	
1. Contrôle de l'immobilisation (position de la commande et/ou voyant allumé)		
2. Vérification des documents de bord (présence du porte-documents)	0	1
3. Vérifications générales (visuelle) de la sellerie, des ceintures de sécurité, de la présence de la lampe autonome, de la présence de la boîte de secours, des inscriptions, des marteaux pics, de l'extincteur		
4. Contrôles		
• <i>Des feux</i> Absence d'anomalie des feux de stop, de détresse, de croisement, de gabarit	0	1
• <i>État général carrosserie et vitrage</i> Absence d'anomalie sur l'avant, les côtés et l'arrière	0	1
• <i>Dimensions, poids et nombre de places</i> Longueur, largeur, hauteur, masse maximale et nombre de places assises	0	1
• <i>Roues</i> Absence d'anomalie	0	1
• <i>Taches</i> Absence de tache sous le véhicule	0	1
• <i>Chargement</i> Absence d'anomalie	0	1
5. Thème tiré au sort	0, 1, 2 ou 3	
I. Documents de bord, triangle, extincteur		
Présentation : 1) certificat d'immatriculation 2) certificat d'assurance 3) carte routière détaillée 4) constat amiable 5) manuel d'utilisation Présence 6) triangle de présignalisation, éthylotest* 7) de(s) (l') extincteur(s) 8) vêtement de haute visibilité		
II. Feux, dispositifs de contrôles et accessoires		
1. 2. 3. Vérification état et fonctionnement de 3 feux 4. 5. 6. Emplacement, rôle et fonctionnement : - de deux dispositifs de contrôles ; - d'un accessoire.		

* sauf si dispositif éthylotest antidémarrage

	POINTS	
III. Niveaux, glaces, rétroviseurs, essuie-glaces		
1) huile moteur, liquide de refroidissement, lave-glace 2) liquide dépolluant (AdBlue/urée) 3) assistance de direction, d'embrayage et liquide de frein 4) rétroviseurs (état et fixation) 5) glaces et pare-brise (état et propreté) 6) essuie-glaces (état)		
IV. Pneumatiques, roues, suspension, direction		
1) pneumatique (bande de roulement, pression et flanc) 2) roue et suspension (corps étranger, écrous et suspension) 3) assistance de direction (niveau et explications)		
V. Caractéristiques du véhicule		
Présentation : 1) marque, type, puissance 2) porte-à-faux avant et arrière Vérification : 3) plaques de tare et immatriculation 4) disques de limitation de vitesses 5) dispositifs réfléchissants		
VI. Transport de personnes		
1) fonctionnement de la lampe autonome 2) présence des inscriptions obligatoires 3) issues de secours 4) siège (garniture, ceinture de sécurité et fixation) 5) éclairage des marches et éclairage intérieur		
6. Interrogation orale	E, 1, 2 ou 3	
Questions de sécurité		
7. Mise en marche du moteur	0	1
annonce voyant(s) et anomalie(s), réglage siège et rétroviseurs, vérification des accès.		
8. Vérification des systèmes de freinage	E, 1, 2 ou 3	
Pneumatique : mise en pression (1), vérification frein de parc (2), vérification du frein de service (3), fin (4) Hydraulique : enlever frein, voyant		
Bilan partiel (seuil pour 2 essais : 13 points)		
Manœuvre(s) , essai 1 et/ou 2	OUI	NON
Gestes et postures	0	1
Bilan final (seuil pour être reçu : 14 points)		



FICHE DE RECUEIL ÉPREUVE HORS CIRCULATION

Catégorie D

Candidat

Nom :

Prénom :

NEPH :

Grid for candidate identification

Table with columns for phases (1-8) and scores (E, 0, 1, 2, 3). Includes rows for 'INTERROGATION ECRITE', 'PHASES', and 'Total général'.

Summary row: Catégorie D | BON si total > à 13 Pts

Table for 'MANOEUVRE(S) - N°' with rows M1 and M2, and columns ECHEC and BON.

Summary row: BILAN FINAL | INSUFFISANT | FAVORABLE

Observations section with a text area and a checkbox for 'Cocher case si abandon du candidat...'.



TEST DE CONNAISSANCES – Catégorie D

		POINTS		POINTS	
Interrogation écrite		E, 0, 1, 2, 3			
1. Contrôle de l'immobilisation (position de la commande et/ou voyant allumé)					
2. Vérification des documents de bord (présence du porte-documents)		0	1		
3. Vérifications générales (visuelle) de la sellerie, des ceintures de sécurité, de la présence de la lampe autonome, de la présence de la boîte de secours, des inscriptions, des marteaux pics, de l'extincteur					
4. Contrôles					
<ul style="list-style-type: none"> Des feux Absence d'anomalie des feux de stop, de détresse, de croisement, de gabarit 		0	1		
<ul style="list-style-type: none"> État général carrosserie et vitrage Absence d'anomalie sur l'avant, les côtés et l'arrière 		0	1		
<ul style="list-style-type: none"> Dimensions, poids et nombre de places Longueur, largeur, hauteur, masse maximale et nombre de places assises 		0	1		
<ul style="list-style-type: none"> Roues Absence d'anomalie 		0	1		
<ul style="list-style-type: none"> Taches Absence de tache sur le véhicule 		0	1		
<ul style="list-style-type: none"> Chargement Absence d'anomalie 		0	1		
5. Thème tiré au sort		0, 1, 2 ou 3			
I. Documents de bord, triangle, extincteur					
Présentation :					
1) certificat d'immatriculation					
2) certificat d'assurance					
3) carte routière détaillée					
4) constat amiable					
5) manuel d'utilisation					
Présence					
6) triangle de présignalisation, éthylotest*					
7) de(s) (l') extincteur(s)					
8) vêtement de haute visibilité					
II. Feux, dispositifs de contrôles et accessoires					
1. 2. 3. Vérification état et fonctionnement de 3 feux					
4. 5. 6. Emplacement, rôle et fonctionnement :					
- de deux dispositifs de contrôles ;					
- d'un accessoire.					
* sauf si dispositif éthylotest antidémarrage					
III. Niveaux, glaces, rétroviseurs, essuie-glaces					
1) huile moteur, liquide de refroidissement, lave-glace					
2) liquide dépolluant (AdBlue/urée)					
3) assistance de direction, d'embrayage et liquide de frein					
4) rétroviseurs (état et fixation)					
5) glaces et pare-brise (état et propreté)					
6) essuie-glaces (état)					
IV. Pneumatiques, roues, suspension, direction					
1) pneumatique (bande de roulement, pression et flanc)					
2) roue et suspension (corps étranger, écrous et suspension)					
3) assistance de direction (niveau et explications)					
V. Caractéristiques du véhicule					
Présentation :					
1) marque, type, puissance					
2) porte-à-faux avant et arrière					
Vérification :					
3) plaques de tare et immatriculation					
4) disques de limitation de vitesses					
5) dispositifs réfléchissants					
VI. Transport de personnes					
1) fonctionnement de la lampe autonome					
2) présence des inscriptions obligatoires					
3) issues de secours					
4) siège (garniture, ceinture de sécurité et fixation)					
5) éclairage des marches et éclairage intérieur					
6. Interrogation orale		E, 1, 2 ou 3			
Questions de sécurité					
7. Mise en marche du moteur		0		1	
annonce voyant(s) et anomalie(s), réglage siège et rétroviseurs, vérification des accès.					
8. Vérification des systèmes de freinage		E, 1, 2 ou 3			
mise en pression (1), vérification frein de parc (2), vérification du frein de service (3), fin (4)					
Bilan partiel (seuil pour 2 essais : 13 points)					
Manœuvre(s) , essai 1 et/ou 2		OUI		NON	
Gestes et postures		0		1	
Bilan final (seuil pour être reçu : 14 points)					



ANNEXE 7

FICHE DE RECUEIL ÉPREUVE HORS CIRCULATION : CATÉGORIE C1E
FICHE DE RECUEIL ÉPREUVE HORS CIRCULATION : CATÉGORIES CE, D1E, DE



FICHE DE RECUEIL
ÉPREUVE HORS
CIRCULATION

Catégorie C1E

Candidat

Nom :

Prénom :

NEPH :

Grid for candidate identification

Table with columns for phases (E, 0, 1, 2, 3) and rows for various inspection items like 'Contrôle de l'immobilisation', 'Vérification des documents de bord', etc.

Catégorie C1E BON si total > à 15 Pts

Table for MANOEUVRE(S) - N° with columns for M1, M2 and rows for ECHEC, BON

BILAN FINAL INSUFFISANT FAVORABLE

Observations : Cocher case si abandon du candidat en cours d'épreuve ou intervention de sécurité



TEST DE CONNAISSANCES – Catégorie C1E

	POINTS	
Interrogation écrite	E, 0, 1, 2, 3	
1. Contrôle de l'immobilisation (position de la commande et/ou voyant allumé)		
2. Vérification des documents de bord (présence du porte-documents)	0	1
3. Vérifications générales verrouillage de la cabine		
4. Contrôles du véhicule tracteur		
<ul style="list-style-type: none"> État général carrosserie / cabine et vitrage Absence d'anomalie sur l'avant, les côtés et l'arrière	0	1
<ul style="list-style-type: none"> Roues Absence d'anomalie	0	1
<ul style="list-style-type: none"> Taches Absence de tache sous le véhicule	0	1
<ul style="list-style-type: none"> Chargement Absence d'anomalie	0	1
5. Compatibilité des systèmes d'attelage, des connexions électriques, des connexions pneumatiques, des poids, des distances	0, 1 ou 2	
6. Contrôles remorque		
<ul style="list-style-type: none"> État général de la caisse Absence d'anomalie sur l'avant, les côtés et l'arrière	0	1
<ul style="list-style-type: none"> Roues Absence d'anomalie	0	1
<ul style="list-style-type: none"> Chargement Absence d'anomalie	0	1
7. Mise en marche du moteur annonce voyant(s) et anomalie(s), réglage siège et rétroviseurs	0	1
8. Positionnement du véhicule tracteur		
9. Attelage accouplement, essai de traction, vérification verrouillage, branchement flexibles, suppression des dispositifs de stabilisation et d'immobilisation, mise en position « route » de la suspension le cas échéant	E, 0, 1 ou 2	
10. Annonce dimensions et poids longueur, largeur, hauteur, masse maximale	0	1
11. Feux Absence d'anomalie des feux de stop, de détresse, de croisement, de gabarit	0	1

	POINTS	
12. Thème tiré au sort	0, 1, 2 ou 3	
I. Documents de bord, triangle, extincteur Présentation : 1) certificats d'immatriculation (tracteur et remorque) 2) certificats d'assurance (tracteur et remorque) 3) carte routière détaillée 4) constat amiable 5) manuel d'utilisation Présence : 6) triangles de présignalisation, éthylotest 7) de(s) (l') extincteur(s) 8) vêtement de haute visibilité		
II. Feux, dispositifs de contrôles et accessoires 1. 2. 3. Vérification état et fonctionnement de 3 feux 4. 5. 6. Emplacement, rôle et fonctionnement : - de deux dispositifs de contrôles ; - d'un accessoire.		
III. Niveaux, glaces, rétroviseurs, essuie-glaces 1) huile moteur, liquide de refroidissement, lave-glace 2) liquide dépolluant (AdBlue/urée) 3) assistance de direction, d'embrayage et liquide de frein 4) rétroviseurs (état et fixation) 5) glaces et pare-brise (état et propreté) 6) essuie-glaces (état)		
IV. Pneumatiques, roues, suspension, direction 1) pneumatiques tracteur et remorque (bande de roulement, pression et flanc) 2) roue et suspension (corps étranger, écrous et suspension) , garde-boue 3) assistance de direction (niveau et explications)		
V. Caractéristiques de l'ensemble Présentation : 1) marque, type, puissance du véhicule tracteur 2) porte-à-faux avant (tracteur) et arrière (remorque) Vérification : 3) plaques de tare et immatriculation 4) disques de limitation de vitesses 5) dispositifs réfléchissants 6) dispositifs latéraux et anti-encastrement		
VI. Transport de marchandises 1) ouverture compartiment marchandises 2) état et étanchéité 3) poids, nature, répartition, arrimage du chargement 4) fermeture compartiment marchandises		
13. Vérification des systèmes de freinage	E, 1, 2 ou 3	
Pneumatique : mise en pression (1), vérification frein de parc (2), vérification du frein de service (3), fin (4) Hydraulique : enlever frein, voyant		
Bilan partiel (seuil pour 2 essais : 13 points)		
Manœuvre(s) , essai 1 et/ou 2	OUI	NON
14. Dételage immobilisation tracteur, sol, immobilisation et stabilisation remorque, débranchement flexibles, ouverture système attelage , dégagement	0, 1 ou 2	
Gestes et postures	0	1
Bilan final (seuil pour être reçu : 16 points)		



FICHE DE RECUEIL ÉPREUVE HORS CIRCULATION

Catégorie CE

Candidat

Nom :

Prénom :

NEPH :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

INTERROGATION ECRITE	E	0	1	2	3
PHASES					
1- Contrôle de l'immobilisation					
2- Vérification des documents de bord		0	1		
3- Vérifications générales					
4- Contrôles véhicule					
• État carrosserie / caisse / cabine / vitrage		0	1		
• Roues		0	1		
• Taches (sous l'ensemble du véhicule)		0	1		
• Chargement		0	1		
5- Compatibilité		0	1	2	
6- Contrôles remorque / semi-remorque					
• État général de la caisse		0	1		
• Roues		0	1		
• Chargement		0	1		
7- Mise en marche moteur		0	1		
8- Positionnement du véhicule tracteur (non évalué)					
9- Attelage	E	0	1	2	
10- Annonce dimensions et poids		0	1		
11- Feux		0	1		
12- Thème		0	1	2	3
13- Interrogation orale	E		1	2	3
14- Vérification des systèmes de freinage	E		1	2	3
15- Dételage		0	1	2	
Gestes et postures		0	1		
Total général					

Catégorie CE	BON si total > à 17Pts
--------------	------------------------

MANOEUVRE(S) – N° :			
M1	ECHEC	BON	
M2	ECHEC	BON	

BILAN FINAL	INSUFFISANT	FAVORABLE
-------------	-------------	-----------

Observations :

Cocher case si abandon du candidat en cours d'épreuve ou intervention de sécurité



TEST DE CONNAISSANCES – Catégorie CE

	POINTS	
Interrogation écrite	E, 0, 1, 2, 3	
1. Contrôle de l'immobilisation (position de la commande et/ou voyant allumé)		
2. Vérification des documents de bord (présence du porte-documents)	0	1
3. Vérifications générales verrouillage de la cabine		
4. Contrôles du véhicule tracteur		
• <i>État général carrosserie et vitrage</i> Absence d'anomalie sur l'avant, les côtés et l'arrière	0	1
• <i>Roues</i> Absence d'anomalie	0	1
• <i>Taches</i> Absence de tache sous le véhicule	0	1
• <i>Chargement</i> Absence d'anomalie	0	1
5. Compatibilité des systèmes d'attelage, des connexions électriques, des connexions pneumatiques, des poids, des distances	0, 1 ou 2	
6. Contrôles remorque		
• <i>État général de la caisse</i> Absence d'anomalie sur l'avant, les côtés et l'arrière	0	1
• <i>Roues</i> Absence d'anomalie	0	1
• <i>Chargement</i> Absence d'anomalie	0	1
7. Mise en marche du moteur annonce voyant(s) et anomalie(s), réglage siège et rétroviseurs	0	1
8. Positionnement du véhicule tracteur		
9. Attelage accouplement, essai de traction, vérification verrouillage, branchement flexibles, suppression des dispositifs de stabilisation et d'immobilisation, mise en position « route » de la suspension le cas échéant	E, 0, 1 ou 2	
10. Annonce dimensions et poids longueur, largeur, hauteur, masse maximale	0	1
11. Feux Absence d'anomalie des feux de stop, de détresse, de croisement, de gabarit	0	1

Permis de conduire – Catégorie CE - Fiche de recueil

	POINTS	
12. Thème tiré au sort	0, 1, 2 ou 3	
I. Documents de bord, triangle, extincteur Présentation : 1) certificats d'immatriculation (tracteur et remorque) 2) certificats d'assurance (tracteur et remorque) 3) carte routière détaillée, taxe à l'essieu 4) constat amiable 5) manuel d'utilisation Présence 6) triangles de présignalisation, éthylotest 7) de(s) (l') extincteur(s) 8) vêtement de haute visibilité		
II. Feux, dispositifs de contrôles et accessoires 1. 2. 3. Vérification état et fonctionnement de 3 feux 4. 5. 6. Emplacement, rôle et fonctionnement : - de deux dispositifs de contrôles ; - d'un accessoire.		
III. Niveaux, glaces, rétroviseurs, essuie-glaces 1) huile moteur, liquide de refroidissement, lave-glace 2) liquide dépolluant (AdBlue/urée) 3) assistance de direction, d'embrayage et liquide de frein 4) rétroviseurs (état et fixation) 5) glaces et pare-brise (état et propreté) 6) essuie-glaces (état)		
IV. Pneumatiques, roues, suspension, direction 1) pneumatiques tracteur et remorque (bande de roulement, pression et flanc) 2) roue et suspension (corps étranger, écrous et suspension), garde-boue 3) assistance de direction (niveau et explications)		
V. Caractéristiques de l'ensemble Présentation : 1) marque, type, puissance du véhicule tracteur 2) porte-à-faux avant (tracteur) et arrière (remorque) Vérification : 3) plaques de tare et immatriculation 4) disques de limitation de vitesses 5) dispositifs réfléchissants 6) dispositifs latéraux et anti-encastrement		
VI. Transport de marchandises 1) ouverture compartiment marchandises 2) état et étanchéité 3) poids, nature, répartition, arrimage du chargement 4) fermeture compartiment marchandises		
13. Interrogation orale Questions de sécurité	E, 1, 2 ou 3	
14. Vérification des systèmes de freinage mise en pression (1), vérification frein de parc (2), vérification du frein de service (3), fin (4)	E, 1, 2 ou 3	
Bilan partiel (seuil pour 2 essais : 15 points)		
Manœuvre(s) , essai 1 et/ou 2	OUI	NON
15. Dételage immobilisation tracteur, sol, immobilisation et stabilisation remorque/semi-remorque, débranchement flexibles, ouverture système attelage, dégagement	0, 1 ou 2	
Gestes et postures	0	1
Bilan final (seuil pour être reçu : 18 points)		



FICHE DE RECUEIL ÉPREUVE HORS CIRCULATION

Catégorie D1E

Candidat

Nom :

Prénom :

NEPH :

Grid for NEPH number

Table with columns for phases and scores (E, 0, 1, 2, 3). Rows include: INTERROGATION ECRITE, PHASES, 1- Contrôle de l'immobilisation, 2- Vérification des documents de bord, 3- Vérifications générales, 4- Contrôles véhicule, 5- Compatibilité, 6- Contrôles remorque, 7- Mise en marche moteur, 8- Positionnement du véhicule tracteur, 9- Attelage, 10- Annonce dimensions, poids et nombre de places assises, 11- Feux, 12- Thème, 13- Interrogation orale, 14- Vérification des systèmes de freinage, 15- Dételage, Gestes et postures, Total général.

Grid for Catégorie D1E and BON si total > à 17Pts

Table for MANOEUVRE(S) - N° with columns for M1, M2, ECHEC, BON.

Table for BILAN FINAL with columns for INSUFFISANT, FAVORABLE.

Observations field with a checkbox for 'Cocher case si abandon du candidat en cours d'épreuve ou intervention de sécurité'.



TEST DE CONNAISSANCES – Catégorie D1E

	POINTS	
Interrogation écrite	E, 0, 1, 2, 3	
1. Contrôle de l'immobilisation (position de la commande et/ou voyant allumé)		
2. Vérification des documents de bord (présence du porte-documents)	0	1
3. Vérifications générales de la sellerie, des ceintures de sécurité, de la présence de la lampe autonome, de la présence de la boîte de secours, des inscriptions, des marteaux pics, de l'extincteur		
4. Contrôles du véhicule tracteur		
• <i>État général carrosserie et vitrage</i> Absence d'anomalie sur l'avant, les côtés et l'arrière	0	1
• <i>Roues</i> Absence d'anomalie	0	1
• <i>Taches</i> Absence de tache sous le véhicule	0	1
• <i>Chargement</i> Absence d'anomalie	0	1
5. Compatibilité des systèmes d'attelage, des connexions électriques, des connexions pneumatiques, des poids	0, 1 ou 2	
6. Contrôles remorque		
• <i>État général de la caisse</i> Absence d'anomalie sur l'avant, les côtés et l'arrière	0	1
• <i>Roues</i> Absence d'anomalie	0	1
• <i>Chargement</i> Absence d'anomalie	0	1
7. Mise en marche du moteur annonce voyant(s) et anomalie(s), réglage siège et rétroviseurs	0	1
8. Positionnement du véhicule tracteur		
9. Attelage accouplement, vérification verrouillage, branchement flexibles, suppression des dispositifs de stabilisation et d'immobilisation	E, 0, 1 ou 2	
10. Annonce dimensions, poids et nombre de places longueur, largeur, hauteur, masse maximale et nombres de places assises	0	1
11. Feux Absence d'anomalie des feux de stop, de détresse, de croisement, de gabarit	0	1

	POINTS	
12. Thème tiré au sort	0, 1, 2 ou 3	
I. Documents de bord, triangles, extincteur Présentation : 1) certificats d'immatriculation (autocar et remorque) 2) certificats d'assurance (autocar et remorque) 3) carte routière détaillée 4) constat amiable 5) manuel d'utilisation Présence : 6) triangles de présignalisation, éthylotest* 7) de(s) (l') extincteur(s) 8) vêtement de haute visibilité		
II. Feux, dispositifs de contrôles et accessoires 1. 2. 3. Vérification état et fonctionnement de 3 feux 4. 5. 6. Emplacement, rôle et fonctionnement : - de deux dispositifs de contrôles ; - d'un accessoire.		
III. Niveaux, glaces, rétroviseurs, essuie-glaces 1) huile moteur, liquide de refroidissement, lave-glacé 2) liquide dépolluant (AdBlue/urée) 3) assistance de direction, d'embrayage et liquide de frein 4) rétroviseurs (état et fixation) 5) glaces et pare-brise (état et propreté) 6) essuie-glaces (état)		
IV. Pneumatiques, roues, suspension, direction 1) pneumatiques autocar et remorque (bande de roulement, pression et flanc) 2) roue et suspension (corps étranger, écrous et suspension), garde-boue 3) assistance de direction (niveau et explications)		
V. Caractéristiques de l'ensemble Présentation : 1) marque, type, puissance de l'autocar 2) porte-à-faux avant (autocar) et arrière (remorque) Vérification : 3) plaques de tare et immatriculation 4) dispositifs réfléchissants		
VI. Transport de personnes 1) fonctionnement de la lampe autonome 2) présence des inscriptions obligatoires 3) issues de secours 4) siège (garniture, ceinture de sécurité et fixation) 5) éclairage des marches et éclairage intérieur		
* sauf si dispositif éthylotest antidémarrage		
13. Interrogation orale Questions de sécurité	E, 1, 2 ou 3	
14. Vérification des systèmes de freinage Pneumatique : mise en pression (1), vérification frein de parc (2), vérification du frein de service (3), fin (4) Hydraulique : enlever frein, voyant	E, 1, 2 ou 3	
Bilan partiel (seuil pour 2 essais : 15 points)		
Manœuvre(s) , essai 1 et/ou 2	OUI	NON
15. Dételage immobilisation autocar, sol, immobilisation et stabilisation remorque, débranchement flexibles, ouverture système attelage, dégagement	0, 1 ou 2	
Gestes et postures	0	1
Bilan final (seuil pour être reçu : 18 points)		



FICHE DE RECUEIL ÉPREUVE HORS CIRCULATION

Catégorie DE

Candidat

Nom :

Prénom :

NEPH :

Grid for NEPH number

Table with columns for phases (1-15) and scores (E, 0, 1, 2, 3). Includes rows for 'INTERROGATION ECRITE', 'PHASES', and 'Total général'.

Category DE and BON si total > à 17Pts

Table for MANOEUVRE(S) - N° with columns for M1, M2, ECHEC, and BON.

Table for BILAN FINAL with columns for INSUFFISANT and FAVORABLE.

Observations section with a checkbox for 'Cocher case si abandon du candidat en cours d'épreuve ou intervention de sécurité'.



TEST DE CONNAISSANCES – Catégorie DE

	POINTS	
Interrogation écrite	E, 0, 1, 2, 3	
1. Contrôle de l'immobilisation (position de la commande et/ou voyant allumé)		
2. Vérification des documents de bord (présence du porte-documents)	0	1
3. Vérifications générales de la sellerie, des ceintures de sécurité, de la présence de la lampe autonome, de la présence de la boîte de secours, des inscriptions, des marteaux pics, de l'extincteur		
4. Contrôles du véhicule tracteur		
• <i>État général carrosserie et vitrage</i> Absence d'anomalie sur l'avant, les côtés et l'arrière	0	1
• <i>Roues</i> Absence d'anomalie	0	1
• <i>Taches</i> Absence de tache sous le véhicule	0	1
• <i>Chargement</i> Absence d'anomalie	0	1
5. Compatibilité des systèmes d'attelage, des connexions électriques, des connexions pneumatiques, des poids	0, 1 ou 2	
6. Contrôles remorque		
• <i>État général de la caisse</i> Absence d'anomalie sur l'avant, les côtés et l'arrière	0	1
• <i>Roues</i> Absence d'anomalie	0	1
• <i>Chargement</i> Absence d'anomalie	0	1
7. Mise en marche du moteur annonce voyant(s) et anomalie(s), réglage siège et rétroviseurs	0	1
8. Positionnement du véhicule tracteur		
9. Attelage accouplement, vérification verrouillage, branchement flexibles, suppression des dispositifs de stabilisation et d'immobilisation	E, 0, 1 ou 2	
10. Annonce dimensions, poids et nombre de places longueur, largeur, hauteur, masse maximale et nombres de places assises	0	1
11. Feux Absence d'anomalie des feux de stop, de détresse, de croisement, de gabarit	0	1

	POINTS	
12. Thème tiré au sort	0, 1, 2 ou 3	
I. Documents de bord, triangles, extincteur Présentation : 1) certificats d'immatriculation (autocar et remorque) 2) certificats d'assurance (autocar et remorque) 3) carte routière détaillée 4) constat amiable 5) manuel d'utilisation Présence 6) triangles de présignalisation, éthylotest* 7) de(s) (l') extincteur(s) 8) vêtement de haute visibilité		
II. Feux, dispositifs de contrôles et accessoires 1. 2. 3. Vérification état et fonctionnement de 3 feux 4. 5. 6. Emplacement, rôle et fonctionnement : - de deux dispositifs de contrôles ; - d'un accessoire.		
III. Niveaux, glaces, rétroviseurs, essuie-glaces 1) huile moteur, liquide de refroidissement, lave-glacé 2) liquide dépolluant (AdBlue/urée) 3) assistance de direction, d'embrayage et liquide de frein 4) rétroviseurs (état et fixation) 5) glaces et pare-brise (état et propreté) 6) essuie-glaces (état)		
IV. Pneumatiques, roues, suspension, direction 1) pneumatiques autocar et remorque (bande de roulement, pression et flanc) 2) roue et suspension (corps étranger, écrous et suspension), garde-boue 3) assistance de direction (niveau et explications)		
V. Caractéristiques de l'ensemble Présentation : 1) marque, type, puissance de l'autocar 2) porte-à-faux avant (autocar) et arrière (remorque) Vérification : 3) plaques de tare et immatriculation 4) dispositifs réfléchissants		
VI. Transport de personnes 1) fonctionnement de la lampe autonome 2) présence des inscriptions obligatoires 3) issues de secours 4) siège (garniture, ceinture de sécurité et fixation) 5) éclairage des marches et éclairage intérieur * sauf si dispositif éthylotest antidémarrage		
13. Interrogation orale Questions de sécurité	E, 1, 2 ou 3	
14. Vérification des systèmes de freinage mise en pression (1), vérification frein de parc (2), vérification du frein de service (3), fin (4)	E, 1, 2 ou 3	
Bilan partiel (seuil pour 2 essais : 15 points)		
Manœuvre(s) , essai 1 et/ou 2	OUI	NON
15. Dételage immobilisation autocar, sol, immobilisation et stabilisation remorque, débranchement flexibles, ouverture système attelage, dégagement	0, 1 ou 2	
Gestes et postures	0	1
Bilan final (seuil pour être reçu : 18 points)		



ANNEXE 8

FICHE DE RECUEIL ÉPREUVE HORS CIRCULATION : CATÉGORIE BE



FICHE DE RECUEIL ÉPREUVE HORS CIRCULATION Catégorie BE

Candidat

Nom : Prénom : NEPH : [grid]

Table with 5 columns: Phase description, 0, 1, 2, 3. Rows include: 1- Contrôle de l'immobilisation, 2- Vérification des documents de bord, 3- Contrôles véhicule, 4- Contrôles remorque, 5- Mise en marche moteur, 6- Positionnement du véhicule tracteur, 7- Compatibilité, 8- Attelage, 9- Annonce dimensions et poids, 10- Feux, 11- Thème, 12- Interrogation orale, 13- Dételage, Gestes et postures, Total général.

Catégorie BE BON si total > à 13 Pts

Table with 3 columns: MANOEUVRE(S) - N°, M1, M2. Results: ECHEC, BON.

Table with 3 columns: BILAN FINAL, INSUFFISANT, FAVORABLE.

Observations : Cocher case si abandon du candidat en cours d'épreuve ou intervention de sécurité



TEST DE CONNAISSANCES – Catégorie BE

	POINTS	
1. Contrôle de l'immobilisation (position de la commande et/ou voyant allumé) réglage siège, volant, rétroviseurs	0	1
2. Vérification des documents de bord (présence du porte-documents)		
3. Contrôles du véhicule tracteur		
• <i>État général carrosserie et vitrage</i> Absence d'anomalie sur l'avant, les côtés et l'arrière	0	1
• <i>Roues</i> Absence d'anomalie	0	1
• <i>Taches</i> Absence de tache sous le véhicule	0	1
4. Contrôles remorque		
• <i>État général de la caisse</i> Absence d'anomalie sur l'avant, les côtés et l'arrière	0	1
• <i>Roues</i> Absence d'anomalie	0	1
• <i>Chargement</i> Absence d'anomalie	0	1
5. Mise en marche du moteur annonce voyant(s) et anomalie(s)	0	1
6. Positionnement du véhicule tracteur		
7. Compatibilité des systèmes d'attelage, des connexions électriques, des connexions pneumatiques, des poids	0, 1 ou 2	
8. Attelage accouplement, vérification verrouillage, branchement flexibles, suppression des dispositifs de stabilisation et d'immobilisation	E, 0, 1 ou 2	
9. Annonce dimensions et poids longueur, largeur, hauteur, masse maximale	0	1
10. Feux Absence d'anomalie des feux de stop, de détresse, de croisement, de gabarit	0	1

	POINTS	
11. Thème tiré au sort	0, 1, 2 ou 3	
I. Documents de bord, triangles, extincteur Présentation : 1) certificats d'immatriculation (tracteur et remorque) 2) certificats d'assurance (tracteur et remorque) 3) carte routière détaillée 4) constat amiable 5) manuel d'utilisation Présence 6) triangles de présignalisation, éthylotest 7) de(s) l'extincteur(s) 8) vêtement de haute visibilité		
II. Feux, dispositifs de contrôles et accessoires 1. 2. 3. Vérification état et fonctionnement de 3 feux 4. 5. 6. Emplacement, rôle et fonctionnement : - de deux dispositifs de contrôles ; - d'un accessoire.		
III. Niveaux, glaces, rétroviseurs, essuie-glaces 1) huile moteur, liquide de refroidissement, lave-glacé 2) assistance de direction, d'embrayage et liquide de frein 3) rétroviseurs (état et fixation) 4) glaces et pare-brise (état et propreté) 5) essuie-glaces (état)		
IV. Pneumatiques, roues, suspension, direction 1) pneumatiques tracteur et remorque (bande de roulement, pression et flanc) 2) roue et suspension (corps étranger, écrous et suspension), garde-boue 3) assistance de direction (niveau et explications)		
V. Caractéristiques de l'ensemble Présentation : 1) marque, type, puissance du véhicule tracteur 2) porte-à-faux avant (tracteur) et arrière (remorque) Vérification : 3) plaques de tare et immatriculation 4) dispositifs réfléchissants		
VI. Transport de marchandises Remorque : 1) ouverture compartiment marchandises 2) état et étanchéité 3) poids, nature, répartition, arrimage du chargement 4) fermeture compartiment marchandises Caravane : 1) ouverture accès 2) état intérieur 3) présence objet, fermeture placards 4) fermetures portes, coffres, fenêtres		
12. Interrogation orale Questions de sécurité	E, 1, 2 ou 3	
Bilan partiel (seuil pour 2 essais : 11 points)		
Manœuvre(s) , essai 1 et/ou 2	OUI	NON
13. Dételage immobilisation véhicule tracteur, immobilisation et stabilisation remorque, débranchement flexibles, ouverture système attelage, dégagement	0, 1 ou 2	
Gestes et postures	0	1
Bilan final (seuil pour être reçu : 14 points)		

Permis de conduire – Catégorie BE - Fiche de recueil

ANNEXE 9

FICHE DE RECUEIL MATÉRIALISÉE DE L'INTERROGATION ÉCRITE



Candidat : Noms / Prénom :	<u>Date :</u>	<u>Catégorie :</u> <u>Fiche n° :</u>
--------------------------------------	---------------	---

1	Réponse	Notation	1
2			2
3			3
4			4
5			5
6			6
7			7
8			8
9			9
10			10